

W. H. ADAM
PLAN BUDGETAIRE — ASS. PIÈCES
FINANCEMENT — TEL.: 569-9744
MÉTÉO — Région des Cantons de l'Est, ensoleillé
aujourd'hui; il continuera de faire chaud. Vents lé-
gers. Minimum et maximum aujourd'hui à Sherbroo-
ke, 50 et 80. Après pour mardi, généralement en-
soleillé et très chaud.

LA TRIBUNE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN DE LA RIVE SUD

Il est si AGREABLE
DE FAIRE
AFFAIRES AU
TRUST ROYAL
TELEPHONE: 569-9371

59e ANNÉE — No 119

SHERBROOKE, LUNDI, 15 JUILLET 1968

DERNIÈRE ÉDITION 10 CENTS

Congrès national à Sherbrooke en octobre

Caouette demande une réunion d'urgence de la Chambre pour régler le problème des postes

CAP DE LA MADELEINE, (PC) — M. Réal Caouette, chef du Ralliement des créditistes et député de Temiscamingue aux Communes, a déclaré, hier, qu'il allait demander la convocation urgente de la Chambre afin que le gouvernement libéral trouve au plus tôt un règlement aux problèmes des employés des postes, qui ont décidé de se mettre en grève jeudi prochain.

M. Caouette tenait alors une conférence de presse à l'école secondaire l'Assomption du Cap de la Madeleine, où les créditistes de la province étaient réunis en journée d'étude pour la préparation de leur prochain congrès qui aura lieu à Sherbrooke.

M. Caouette a dit que les grèves, comme celle des postiers, causent un tort énorme à l'économie canadienne et que le peuple canadien n'a pas les moyens de se payer de telles grèves. Il a déclaré:



Réal Caouette

ré aussi que le gouvernement fédéral tarde depuis deux ans à régler le problème des employés des postes.

"Il faut mettre un stop à ces grèves. Cela n'a plus de sens".

Le chef créditiste a dit que les chefs syndicaux ne sont pas des gens responsables quand ils poussent les ouvriers à faire de telles grèves. M. Caouette a ajouté qu'il faudrait aller à l'arbitrage obligatoire d'un commun accord.

Il a aussi déclaré être en faveur d'une augmentation de salaires pour les facteurs et les employés des postes. "Ca n'a pas de sens que des gens qui font des milles et des milles à pied chaque jour pour livrer le courrier soient payés \$60 par semaine, a-t-il dit.

Dernière campagne

Au cours des deux journées d'études

organisées par le parti du Ralliement des créditistes, les candidats élus lors de la dernière élection fédérale, de même que ceux qui ont été défaits, se sont réunis en compagnie de leurs organisateurs pour commenter la dernière campagne électorale et aussi surtout pour jeter les bases du congrès national du parti qui se tiendra à Sherbrooke, les 12, 13 et 14 octobre prochain.

M. Caouette a félicité les candidats de son parti qui ont été élus le 25 juin dernier en leur disant qu'ils étaient dans le langage direct qui le caractérise:

"Je ne tolérerai pas de députés qui se gonflent d'orgueil à cause de leur victoire. Je me chargerai moi-même de les dégonfler".

Précisant ce qu'il attend de son groupe de députés, M. Caouette a ajouté: "J'exige autour de moi des collaborateurs francs qui n'aient pas peur de me dire en face leurs opinions. Je comprends que chacun a droit à ses idées, mais j'exige que mes collaborateurs me parlent franchement et non pas dans le dos".

Le chef du parti a ensuite annoncé la tenue du congrès national des créditistes à Sherbrooke à l'automne. Ce congrès, selon M. Caouette, servira à jeter les bases d'une nouvelle organisation qui permettra, de mieux faire connaître la doctrine créditiste à travers le pays.

"Le Crédit social est l'espoir de tout un peuple, a dit M. Caouette, puisque son essence même s'attaque à la racine du mal qui ronge notre pays, la finance".

Compte rendu

Au cours de la première séance d'études de samedi après-midi, plusieurs députés créditistes élus et défaits sont venus donner un compte rendu de la lutte électorale dans leur comté respectif.

M. André Boudreau, candidat défait dans le comté de Restigouche, au Nouveau-Brunswick, a mentionné qu'il était le seul représentant créditiste pour les quatre provinces de l'Atlantique et qu'il avait manqué de travailleurs pour l'aider dans l'organisation de son élection.

"J'avais seulement 30 organisateurs pour 100 bureaux de scrutin dans mon comté, a déclaré le candidat Boudreau.

M. Gilbert Rondeau, un député créditiste, a donné sa version de la défaite de son parti dans Sherbrooke.

La première raison étant le manque d'intérêt des militants créditistes et ensuite, a dit l'organisateur, "les libéraux savent faire une élection et je le reconnais. Ils ne font rien au point de vue politique pendant quatre ans, puis s'occupent activement de leurs affaires pendant quatre semaines".

Au terme de la première journée d'études, les députés élus et les candidats défaits ont pris la résolution de commencer dès maintenant à réorganiser le système d'éducation du public concernant la doctrine créditiste.

Fin de semaine tragique dans les Cantons de l'Est: neuf morts

DOUBLE NOYADE: UN PERE ET SA FILLE

SHERBROOKE — La superbe température de la fin de semaine (la plus belle depuis le début de l'été) a été assombrie par neuf morts accidentelles dans la région des Cantons de l'Est.

La plus mouvementée de ces tragédies s'est produite près de Victoriaville vers 6 heures hier après-midi quand un père de famille de 35 ans s'est noyé en tentant de sauver sa fillette de 4 ans, qui s'est aussi noyée.

Les autres pertes de vie dans la région, sauf une, sont attribuables à des accidents de la route.

Voici la liste des victimes dans les Cantons de l'Est:

● M. Josaphat Dusseault, de Victoriaville, 35 ans, qui s'est noyé hier en tentant de sauver sa fillette Renée, 4 ans, qui s'est aussi noyée;

● Mme Raymond Paul, 44 ans, de Drummondville-Sud, qui a succombé dans la nuit de samedi à dimanche aux blessures qu'elle avait subies vendredi après-midi alors qu'elle circulait à bicyclette;

● Mlle Michèle Roy, 21 ans, de St-Ludger, tuée samedi après-midi quand l'auto dans laquelle elle était passagère a heurté un troupeau de vaches;

● Jocelyn Bouffard, 4 ans, de Stornoway, tué vendredi quand il a été écrasé par une auto;

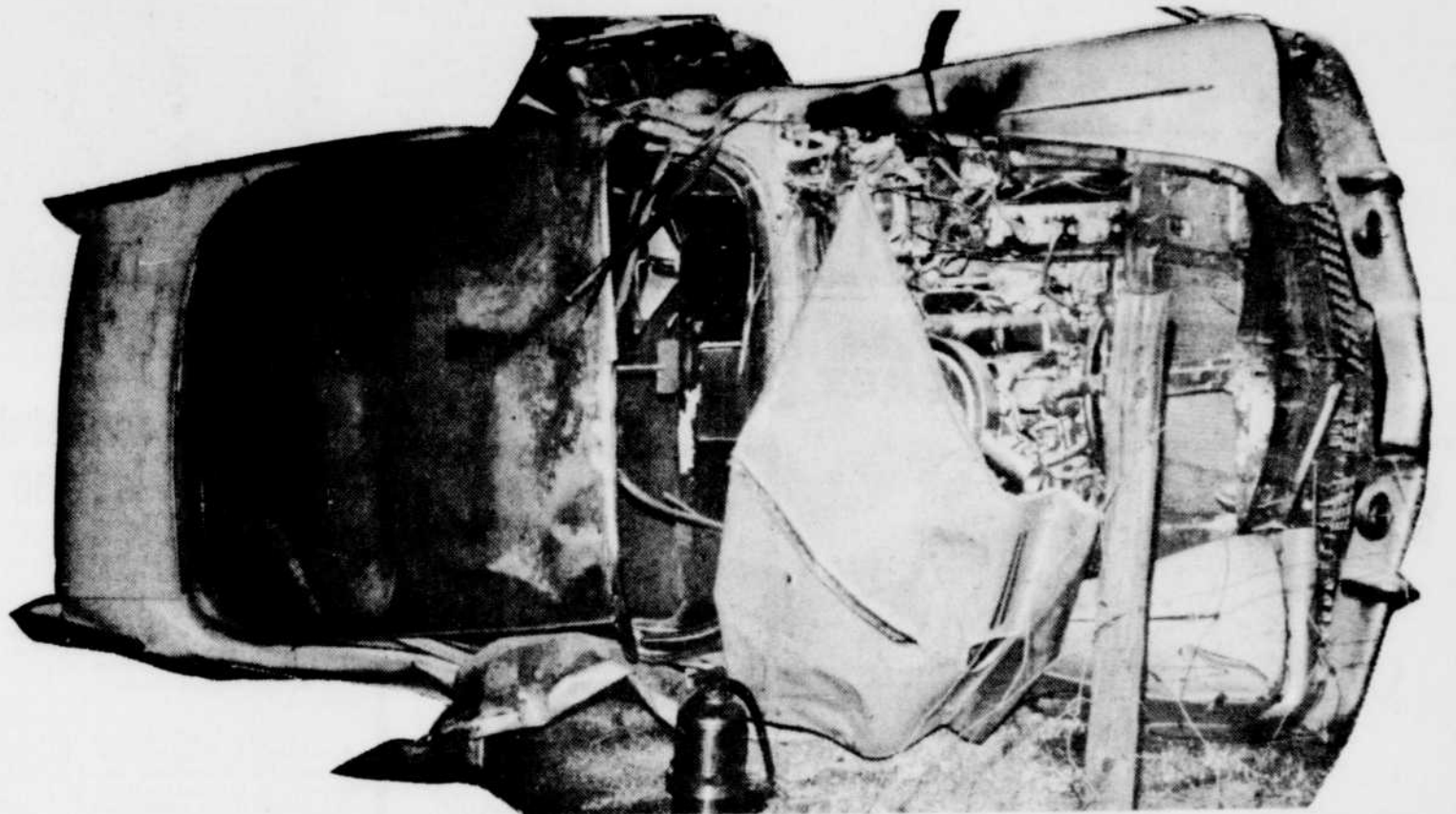
● Mme Henri-Louis Grandin, 34 ans, mère de six enfants, de Thetford-Sud, tuée vendredi après-midi quand son auto a été heurtée par une autre voiture près de chez elle;

● Jean-Claude Fortier, 24 ans, un universitaire de Black Lake, tué tard vendredi soir, quand son auto est entrée en collision de plein front avec une autre voiture en face de chez lui;

● André Thivierge, 20 ans, de Thetford Mines, tué tôt samedi matin quand sa voiture a dérapé dans un champ près de Thetford. Le jeune revenait des lieux de l'accident qui avait coûté la vie à Jean-Claude Fortier;

● Raymond Bélanger, 16 ans, de Magog, qui s'est noyé vendredi soir au lac Crystal.

(Les détails de ces tragédies sont publiés en page 17)



Malgré les appels répétés à la prudence, chaque fin de semaine apporte son bilan de tragédies mortelles. La fin de semaine qui vient de se terminer n'a pas fait exception à la règle, alors que neuf personnes ont perdu la vie dans la région des Cantons de l'Est, dont six dans des accidents de la route. Dans cette voiture qui s'est arrêtée sur le côté dans un champ, André Thivierge, 20 ans, de Thetford Mines, a été tué alors que deux compagnons ont été blessés. Les trois jeunes gens venaient tout juste de quitter la scène d'un autre accident mortel (voir détails en page 17).

(Photo La Tribune, Thetford Mines)

46 morts au pays... dont 29 au Québec

Un relevé effectué tôt ce matin par la Presse Canadienne révèle que 46 personnes ont perdu la vie de façon accidentelle en fin de semaine au Canada, soit 26 victimes de la route, 15 de l'onde, deux par le feu et deux accidents divers.

De ce nombre, le Québec vient loin en tête puisque 29 personnes y ont perdu la vie, soit pratiquement les deux tiers de toutes les victimes au Canada.

L'Ontario compte neuf victimes, soit trois de la route, quatre de l'onde, une personne qui a péri dans un incendie et une autre qui a été broyée par un tracteur.

Le Nouveau-Brunswick déplore deux morts de la route et une noyade, alors que le Manitoba compte un mort de la route et un mort dans un accident de ferme.

La Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ile-du-Prince-Édouard comptent toutes un mort de la route alors que la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve n'ont eu aucun décès accidentel.

Voie maritime: retour au travail des employés

OTTAWA, (PC) — Les travailleurs en grève de la Voie maritime du St-Laurent ont voté à grande majorité pour un retour au travail, avec une augmentation de 19 pour cent répartie sur trois ans.

Les océaniques et les vaisseaux des Grands Lacs immobilisés par la grève devaient recommencer leurs activités quelques heures après le vote syndical.

Alors que la majeure partie des votes étaient déjà dépourvus, les grévistes s'étaient prononcés à 70 pour cent en faveur du retour au travail et de l'acceptation de l'entente conclue samedi après les négociations. Il ne fallait qu'une majorité simple pour ratifier le vote.

Les 1.200 travailleurs en grève depuis le 21 juin ont pris le vote en six lieux de réunion. Les résultats ont été calculés à Ottawa, où avaient lieu les négociations.

L'accord final accordait également aux grévistes une augmentation de quatre pour cent en bénéfices marginaux. Le président de l'administration de la Voie maritime, M. Pierre Camu, avait prédit plus tôt qu'il ne faudrait que quatre heures après la ratification du vote pour remettre la voie en service.

Cette augmentation de 19 pour cent est bien inférieure à celle de 30 pour

cent qui avait été accordée en 1966 après la grève de la Voie maritime.

En 1966, on avait violemment critiqué l'augmentation dans certains milieux, la qualifiant d'inflationniste. De plus, elle donnait aux autres syndicats un élan pour d'importantes revendications salariales.

Le négociateur syndical était M. W. J. Smith, président de la Fraternité canadienne des cheminots, employés de transport et autres ouvriers.

Le contrat expirait le 30 décembre 1970, ce qui donnerait à la Voie maritime deux saisons complètes sans perspective de grève.

Lors de la rupture des négociations, le 30 juin, le syndicat demandait une augmentation de 15 pour cent, alors que l'administration offrait 12 pour cent et un contrat de deux ans.

C'est le ministre fédéral du Travail qui a convoqué les réunions de vendredi et de samedi qui ont abouti à l'entente.

Les 11 représentants syndicaux et les sept représentants de la Voie maritime se sont rencontrés dans une salle du ministre du Travail, sous la présidence de M. William Kelly, directeur fédéral des services d'arbitrage.

Négociations difficiles
Les négociateurs ont discuté pendant

sept heures vendredi et 11 heures samedi. Bien des fois, leurs entretiens ont failli aboutir à une rupture.

Toutefois, les deux parties subissaient des pressions pour en arriver à un accord. Le gouvernement a été envahi de télégrammes hostiles à mesure que la grève se prolongeait.

Dans les bureaux du ministre du Travail, les téléphones sonnaient sans arrêt, alors que les ambassades étrangères appelaient au nom des armateurs alarmés.

A minuit samedi, les négociateurs sont sortis ensemble dans la salle de réunion et M. W. J. Smith, président de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers, a déclaré aux journalistes que "nous avons conclu une entente mutuellement acceptable".

De son côté, M. Camu a refusé de préciser combien la grève avait coûté. "Les autorités, a-t-il ajouté, auront les chiffres en temps voulu".

Toutefois, selon une estimation, la perte serait de \$15.000.000 en comptant les pertes subies par les armateurs, les salaires et l'administration. Environ 70 océaniques et 200 navires des lacs ont été immobilisés par l'arrêt de travail.

AUJOURD'HUI DANS

LA TRIBUNE

Baseball

La situation devient de plus en plus confuse dans la Ligue de baseball provinciale alors qu'on vient de découvrir qu'un joueur non éligible s'alignait avec les Braves de Plessisville. La Ligue rendra sa décision probablement aujourd'hui sur ce cas...

page 11

TV ou théâtre?

La charmante Andrée Aubé affirme qu'elle serait prête à abandonner radio et télévision pour une carrière au théâtre...

page 9

annonces classées	15-16
Comiques	15-16
Décès et funérailles	17
Editorial	6
Féminine	8
Finance	7
Horoscope	17
Mots croisés	16
MOT PERDU	7
Politique provinciale	18
Radio, TV et arts	9
Sherbrooke et région	2-3-4-5-17
Sports	11-12-13-14

Aujourd'hui

Bromptonville	2
East Angus	2
Coaticook	4-17
Drummondville	5
Victoriaville	5
Thetford Mines	5
Lac-Mégantic	17

Nouvelles brèves

Pas d'espace à l'université

MONTREAL, (PC) — Un sondage effectué par les universités de la métropole a démontré que plus de 6.000 étudiants qualifiés seraient peut-être refusés dans ces institutions à l'automne par suite du manque d'espace.

L'université de Montréal et l'université Sir George Williams, à Montréal, ont rapporté qu'elles seraient peut-être forcées de refuser chacune l'inscription d'environ 3.000 étudiants qualifiés.

M. Jean-Guy Côté, directeur du bureau des inscriptions à l'université de Montréal a dit que les demandes avaient augmenté de 30 pour cent cette année par rapport à l'an dernier.

Il a ajouté que cette hausse du nombre des demandes d'inscription était due au nombre plus considérable de diplômés sortant des collèges du Québec.

Recyclage ou assistance?

GASPE, (PC) — Au cours des audiences publiques tenues, hier, à Gaspé par le Conseil supérieur de l'éducation les responsables de l'éducation permanente attachée aux régions de la Baie des Chaleurs et de la Péninsule ont critiqué le fonctionnement du programme de cours, dit le "pre-emploi".

L'un des responsables a dit à propos du programme fédéral-provincial de recyclage de la main-d'œuvre dans cette région: "C'est devenu de l'assistance sociale déguisée".

"Le programme a été complètement détourné de ses objectifs. Ce programme visait à permettre le recyclage de la main-d'œuvre pour permettre aux travailleurs en chômage de s'adapter aux nouvelles exigences du marché du travail. C'est devenu une nouvelle façon de distribuer des chèques d'allocation", a-t-il déclaré.

Ségrégation au Québec...

SEPT-ÎLES, (PC) — "De toutes les provinces, Québec est celle qui se classe au premier rang pour ce qui est de la ségrégation".

C'est ce qu'a affirmé à Sept-Îles, le Chef Huron Maximilien Gros-Louis au cours d'un colloque réunissant plusieurs bandes indiennes établies principalement sur la Côte-Nord.

"Si les Québécois, une minorité au Canada, veulent être respectés, qu'ils commencent donc par respecter les minorités qui vivent près d'eux".

Il a souligné les événements de Fort George où, sous la direction générale du Nouveau-Québec, les Indiens auraient été traités comme des animaux: leurs maisons auraient été haïées jusqu'à la mer en leur absence, leurs chiens enterrés vivants par des béliers mécaniques et leurs terrains investis.

"Les Indiens ont droit de vote aux élections fédérales, mais le Québec nie ce mot droit".

"Refuser le droit de vote aux Indiens du Québec, c'est du racisme", a-t-il dit.

Nuit de violence avant la fête des Français

PARIS, (PC) — Le président Charles de Gaulle a assisté hier au défilé annuel du 14 juillet, fête nationale des Français, alors que les Parisiens se relevaient à peine d'une autre nuit de violence.

Sous une pluie battante, M. de Gaulle, Couve de Murville et d'autres membres du cabinet se tenaient sur l'estrade d'honneur tandis que les réactes déchiraient l'air de la capitale de leur rugissement et que se déplaçaient les nouvelles armées françaises dans les rues.

La violence avait éclaté de nouveau samedi soir à la suite d'une manifestation orchestrée par les étudiants qui soutenaient que le Jour de la Bastille, ne saurait être une "simple affaire gaillarde".

La police observait silencieusement les manifestants jusqu'à ce que des passants et des étrangers aient porté la foule à plus de 1.000 personnes. Ce fut alors l'offensive des casques d'acier, des matraques et des grenades lacrymogènes.

Quelques pavés furent lancés et des étudiants tentèrent de former des barricades. Le travail fut compliqué par la présence de nombreux étrangers.

Quelque 20 personnes ont été blessées dont sept policiers, et 50 autres ont été arrêtées.

A l'occasion du défilé hier, de Gaulle a ignoré la pluie et a ouvert la marche à bord d'une décapotable.

Partout flottait le tricolore. Seuls quelques personnes portaient la rose rouge de la gauche à leur boutonnière.



DE GAULLE dans une décapotable malgré la pluie. (Téléphoto AP)

Après avoir commis un "hit and run", il fonce en auto sur les policiers

SHERBROOKE — La police municipale de Sherbrooke a rapporté un "hit and run", samedi soir, vers 9 heures alors

Alerte à la Bruck Mill... mais plus de fumée que de feu

VOYAGES ETE '68

Atlantic City

(2 voyages)

DURÉE 7 jours — 6 nuits

DATES du 21 au 27 juillet

du 11 au 17 août

Prix: 121.98 (et plus)

Prix comprenant transport par

AUTOBUS MODERNE, chambre

dans motel (sur le bord de la

mer), visites à New York, Washington, avec guide.

LES EXCURSIONS FL Inc.

193, rue King

Tél. 562-6060

1001

ABATTOIR GERARD INC.

Route 2, Berthierville

Tél.: 836-2624

AVIS AUX ELEVEURS DE PORCS

Nous payons les plus hauts prix.

Communiquiez avec nous frais virés.

1001

Pour mieux vous servir...

Laforest

a aménagé un nouveau local

524 est, rue King — Sherbrooke

Choix complet de tapis

Vinyle en tuile et à la verge

1001

ANNONCE

Voici comment empêcher

LES DENTIERES

de bouger

Ne soyez plus gêné ni irrité par

un dentier qui bouge et bécote.

Remplacez-le de FASTERIE, une

prothèse dentaire (non acide) adhé-

sive qui le maintiendra en place

plus solidement et plus confortablement.

Evitez les désagréments d'un

dentier qui bouge, procurez-vous

FASTERIE à tous les comptoirs de

produits pharmaceutiques.

1001

ANNONCE

Voici comment empêcher

LES DENTIERES

de bouger

Ne soyez plus gêné ni irrité par

un dentier qui bouge et bécote.

Remplacez-le de FASTERIE, une

prothèse dentaire (non acide) adhé-

sive qui le maintiendra en place

plus solidement et plus confortablement.

Evitez les désagréments d'un

dentier qui bouge, procurez-vous

FASTERIE à tous les comptoirs de

produits pharmaceutiques.

1001

ANNONCE

Voici comment empêcher

LES DENTIERES

de bouger

Ne soyez plus gêné ni irrité par

un dentier qui bouge et bécote.

Remplacez-le de FASTERIE, une

prothèse dentaire (non acide) adhé-

sive qui le maintiendra en place

plus solidement et plus confortablement.

Evitez les désagréments d'un

dentier qui bouge, procurez-vous

FASTERIE à tous les comptoirs de

produits pharmaceutiques.

1001

ANNONCE

Voici comment empêcher

LES DENTIERES

de bouger

Ne soyez plus gêné ni irrité par

un dentier qui bouge et bécote.

Remplacez-le de FASTERIE, une

prothèse dentaire (non acide) adhé-

sive qui le maintiendra en place

qu'un garçonnnet de 12 ans, Sylvain Baillargeon, du 208 de la 13e Avenue, à Sherbrooke, a été frappé par une voiture que la police recherche depuis. Le jeune Baillargeon n'a cependant reçu que des blessures légères.

Par ailleurs, la police a fait savoir qu'au moment où l'accident s'est produit, deux agents qui exerçaient la sur-

veillance près de l'école Leber ont essayé d'arrêter l'automobiliste en question en lui barrant la route et en l'éclairant de leurs lumières de poche. L'automobiliste, loin de s'arrêter, a accéléré et a foncé sur les agents. Une automobile de la police l'a ensuite pris en chasse.

Actuellement, la police poursuit son enquête.

re que la troisième étape de son opération regroupement va devenir un cheminement critique et écheancier.

Le mot d'ordre est donné: "Le plus grand nombre de regroupements possibles, d'ici notre prochain congrès".

On sait que l'opération regroupement n'a pas fonctionné comme elle aurait dû, dans certaines régions de l'Estrie.

Une date limite

La Fédération des commissions scolaires propose une date limite à ses membres pour le regroupement. Il s'agit du 1er novembre.

Plusieurs échéances ont été fixées pour l'opération: 20 juin, réunion des exécutifs des Associations de commissions scolaires, sous l'égide de la Fédération, au cours de laquelle il y a eu élaboration d'un plan d'opération et tracé d'une feuille de route.

Le 10 juillet, il y a eu soirée d'information pour chaque secteur d'aménagement.

Le 1er août, il doit y avoir résolution de principe et formation d'un comité de secteur pour chaque secteur d'aménagement.

Le 15 août, la première réunion du comité de secteur doit être tenue. Il doit aussi y avoir réunions du comité et la préparation du document 2634 révisé.

Le 10 octobre, le comité de secteur doit faire ses recommandations aux commissions scolaires du secteur et acceptation des commissions scolaires du regroupement au cours d'une réunion spéciale.

Le 1er novembre, il est prévu une résolution officielle et le certificat d'affichage.

Enfin, le congrès de la Fédération doit être tenu du 13 au 16 novembre.

La Commission scolaire de Bromptonville pourra récupérer tout son matériel volé à la suite de cinq arrestations.

(Photo La Tribune, par Studio Breton)

Beau coup de filet du chef à Bromptonville: cinq arrestations

BROMPTONVILLE (Spécial) — Le chef de police de Bromptonville a fait un beau coup de filet en fin de semaine en arrêtant cinq cambrioleurs, dont deux sont des juvéniles. La police a aussi fait main basse sur des objets volés à la Commission scolaire (tourne-disques et magnétophones).

Le vol avait été commis dans la nuit du 10 au 11 juillet. La police avait quelques doutes sur les présumés auteurs et a poursuivi son enquête qui aboutissait dès samedi matin.

Deux des inculpés devront se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.

Deux des inculpés devront

se présenter à la Cour du Bien-être alors que deux autres seront traduits à la Cour des sessions de la paix et qu'un cinquième devra répondre à cette même Cour à l'accusation de complicité après les faits.

Trois des cinq inculpés ont été relâchés alors que deux autres ont été incarcérés à la prison commune de Sherbrooke. Tous les inculpés sont de Bromptonville.

Le chef de police, M. Jacques Arquin, a procédé seul à l'arrestation de ces cambrioleurs.



Quelque 400 enfants ont assisté hier après-midi à la bénédiction de la statue de l'Enfant-Jésus béni par le Père St-Laurent. Le R. P. J.-P. St-Laurent a agi comme officiant. (Photo La Tribune, par Studio Breton)

400 enfants à la bénédiction de la statue de l'Enfant-Jésus

SHERBROOKE — Environ 400 enfants ont participé à la bénédiction de la statue de l'Enfant-Jésus béni par le Père St-Laurent, hier après-midi, à Beauvoir.

A cette occasion, le R. P. J.-P. St-Laurent a déclaré: "Permettez-moi de remercier, sans tarder, tous ceux qui ont gé-

néreusement accepté de donner leur temps, leur talent, leur argent, leurs instruments... pour entrer dans cette fête. J'ajouterais même que certains services m'ont été offerts, avant que j'aie pensé à les demander: "Père, c'est beau ce que vous faites que pouvons-nous faire pour vous aider? Comptez sur nous."

Le Père St-Laurent qui s'en prenait il y a quelques jours aux peurs de l'enfer et à tout le folklore qui entoure cette façon de concevoir l'après-mort, termina son sermon en disant: "Prenez donc garde, vous tous qui m'écoutez, de scandaliser l'un ou l'autre de ces

petits, car vous savez que leurs anges voient sans cesse la face du Père qui est dans les cieux et que leurs anges les vengeront..."

Après la bénédiction, les enfants ont pu recevoir des médailles et assister, à 3 heures, à un spectacle mettant en vedette les artistes de CHLT-TV ainsi qu'un orchestre local.

Les anges

LA TRIBUNE

NUMEROS DE TELEPHONE

Annances commerciales, service du tirage et autres services

569-9201

ANNONCES CLASSEES

569-9501

REDACTION

569-9184

1001

ANNONCE

Voici comment empêcher

LES DENTIERES

de bouger

Ne soyez plus gêné ni irrité par

un dentier qui bouge et bécote.

Remplacez-le de FASTERIE, une

prothèse dentaire (non acide) adhé-

sive qui le maintiendra en place

plus solidement et plus confortablement.

Evitez les désagréments d'un

dentier qui bouge, procurez-vous

FASTERIE à tous les comptoirs de

produits pharmaceutiques.

1001

ANNONCE

Voici comment empêcher

LES DENTIERES

de bouger

Ne soyez plus gêné ni irrité par

un dentier qui bouge et bécote.

Remplacez-le de FASTERIE, une

prothèse dentaire (non acide) adhé-

sive qui le maintiendra en place

plus solidement et plus confortablement.

Evitez les désagréments d'un

dentier qui bouge, procurez-vous

FASTERIE à tous les comptoirs de

produits pharmaceutiques.

1001

ANNONCE

Voici comment empêcher

LES DENTIERES

de bouger

Ne soyez plus gêné ni irrité par

un dentier qui bouge et bécote.

Remplacez-le de FASTERIE, une

prothèse dentaire (non acide) adhé-

SHERBROOKE, LUNDI, 15 JUILLET 1968

OPINIONS

sur le vif

Le conseil de ville devrait-il siéger durant toute la journée le lundi?



M. Jean-Guy Duquette

SHERBROOKE — Devant les nombreux problèmes à discuter, l'échevin Savard a présenté un projet à l'effet que le conseil municipal siège toute la journée du lundi. Afin de connaître l'opinion de la population, la Tribune a mené une enquête à ce sujet.

M. Jean-Guy Duquette, du 2560 Bonin, appartement 1, s'est dit favorable au projet si les échevins ont beaucoup de travail. Il a ajouté: "Quand nous travaillons, nous faisons du temps supplémentaire pour joindre les deux bouts, ils peuvent faire la même chose".

M. André Pinard, du 225 L'Oranger, en soulignant qu'il travaille près de 60 heures, a dit que si les échevins siègent 30 heures, ce ne serait pas ça qui ferait leur malheur. Il a souligné qu'il reçoit un salaire pour ce travail et que le travail d'échevin est un "side line", ayant en plus le salaire qu'ils gagnent en remplissant leur profession en dehors de l'échevinage.

De l'avis de M. Raymond Langlais, du 297 de la 10e Avenue, le travail d'échevin serait assez difficile. "Ce n'est pas n'importe qui qui pourrait le faire, ce n'est pas moi du moins", a-t-il ajouté. Par ailleurs, M. Langlais a stipulé que les édiles ont le temps nécessaire pour exécuter ce travail.

M. Henri Veilleux, du 2760

Les malfaiteurs s'en prennent aux magasins

18 vols dans une seule semaine

SHERBROOKE (Y.R.) — Un vol par effraction assez spectaculaire a été commis dans la nuit de vendredi à samedi au magasin de meubles Bureau et Bureau, de Sherbrooke.

En effet, les malfaiteurs, du type assez agile, ou munis d'une échelle, se sont hissés sur le toit du magasin, qui a

ensuite été perforé. Les voleurs se sont ensuite glissés à l'intérieur de l'immeuble.

Le vol

Les malfaiteurs sont descendus au rez-de-chaussée, où ils se sont emparés de douze téléviseurs portatifs, d'une valeur de plus de \$2.000.

Ayant sans doute beaucoup de temps à leur disposition, les voleurs ont monté les appareils deux étages plus haut, pour ensuite les hisser sur le toit et les redescendre jusqu'au sol, sans doute à l'aide d'une corde.

Pas chancieux

Le magasin Bureau et Bu-

reau, situé au 385, rue Alexandre, à Sherbrooke, n'est pas trop chancieux.

En effet, c'est la troisième fois en un mois que ses propriétaires sont victimes d'un vol par effraction.

En effet, la semaine dernière, les voleurs ont dérobé trois téléviseurs en couleur des entrepôts du magasin et un au-

tre appareil en couleur avait été volé, dans la semaine précédente.

Une épidémie

Sherbrooke semble être la cible des voleurs qui s'en prennent de façon plus particulière aux magasins. En effet, il s'agit de la

18e plainte pour vols dans des magasins, depuis une semaine.

Un vol de sept téléviseurs portatifs a été commis au cours des derniers jours au magasin Arthur Blouin Ltée, 66, rue Meadow.

La police de Sherbrooke enquête.

Le parc Victoria: idéal lors d'une fin de semaine de chaleur

SHERBROOKE (Y.R.) — Où vont donc les gens les jours où il fait grand chaud pendant les fins de semaine?

Le parc Victoria, pour sa part, reçoit un bon groupe de familles, de pique-

niques individuels et de couples, qui vont un peu se prélasser en plein air, par les grandes journées de chaleur.

De tous les genres

On voit de tous les gen-

res de gens, qui cherchent un peu de fraîcheur et de soleil, au parc Victoria, durant les fins de semaine.

Il y a d'abord le couple qui s'y rend avec ses enfants et, souvent, d'autres membres de sa famille,

beau-père, belle-mère, belle-soeur, beau-frère.

Il y a également les enfants qui s'amuse à se balancer dans le carré de sable ou encore dans la barboteuse.

Les amoureux se cher-

chent un petit coin tranquille, où ils se sentent à l'abri de tous les regards indiscrets, même s'ils se trouvent en plein milieu d'un parc fort fréquenté.

Enfin, il y a ceux qui s'y rendent pour y pren-

dre un bon repas sur la grille aux charbons de bois.

En dernier lieu, on y retrouve ceux qui veulent voir un peu les animaux et se retrouver en pleine nature.



La famille est à prendre son souper sur une des nombreuses tables du parc Victoria. (Photo La Tribune, par Studio Breton)



Certains préfèrent préparer sur place leur repas. Cet homme et deux femmes surveillent attentivement la cuisson du repas tant attendu. (Photo La Tribune, par Studio Breton)

Le Québec doit se préparer à faire face à des troubles sociaux comme en France

Le fanatisme politique a prévalu au congrès international du travail

(Raynald Fréchette)

SHERBROOKE — M. Raynald Fréchette, représentant du comité de Sherbrooke à l'Assemblée législative, a déclaré que les résolutions prises au congrès international du travail, à Genève, pourraient être connues sous peu puisque l'exécutif de ce mouvement s'occupe actuellement de les finaliser et de les distribuer.

M. Fréchette, qui était membre de la délégation du Québec à la demande du gouvernement fédéral en compagnie de MM. Donat Quimper, sous-ministre au Travail et Gérard Harvey, député libéral de Jonquière, a souligné que ce congrès lui a démontré qu'il n'y a pas seulement à l'Assemblée législative ou l'on pousse quelques temps sur place à cause des procédures.

M. Fréchette faisait alors allusion à la semaine de préparation des procédures en vue des discussions en comité et de l'assemblée plénière ainsi qu'aux résolutions présentées pour blâmer Cuba ainsi qu'Israël.

Le député de Sherbrooke a fait remarquer qu'à Cuba, la liberté syndicale n'est pas respectée.

Les résolutions

Les résolutions qui seront acceptées seront soumises au gouvernement des pays membres qui en font leur législation. Ainsi, le Canada accepte théoriquement de légiférer dans le sens des résolutions qui sont adoptées au congrès international du travail.

M. Fréchette a terminé en faisant remarquer que les députés du Québec n'étaient qu'observateurs.

SHERBROOKE — M. Raynald Fréchette, député provincial de Sherbrooke, a déclaré au cours d'un interview que le Québec doit se préparer à faire face à des troubles sociaux comme ceux dont la France a été victime ces mois derniers.

M. Fréchette a souligné avoir rencontré des étudiants du Québec en France qui lui ont dit que les Québécois devaient se préparer car ce serait bientôt leur tour. "Nous aussi, nous pouvons lever des barricades", ont-ils ajouté à M. Fréchette.

Le député de Sherbrooke a cependant souligné que la situation française est différente de la nôtre, car dans ce pays, la cause principale de la révolte est la disparité énorme qui existe entre le citoyen moyen et la bourgeoisie. Face à ce problème pour le Québec, M. Fréchette est assez pessimiste.

Le Québec

Par ailleurs, M. Fréchette a fait savoir que bien des jeunes français ont fait la manche sur des trottoirs du 24 juin dernier à Montréal. Se contentant de rapporter les incidents, les nouvelles insistent cependant sur le fait que M. Trudeau avait su faire face à la musique.



Me Raynald Fréchette

déclarait De Gaulle à la veille du vote ont voté quand même en bloc en faveur de lui-ci parce qu'ils ne voulaient pas du communisme.

Seulement 64 pour cent des automobilistes respectent les arrêts devant les parcs

SHERBROOKE — Une enquête menée par La Tribune près des arrêts devant les parcs démontre que 64 pour cent des conducteurs respectent ce règlement de la circulation.

En effet, une évaluation a été faite samedi à deux arrêts de ce genre, l'un situé sur la rue Galt ouest, juste avant d'arriver au chemin de l'Université et l'autre, sur la rue Galt ouest également, mais cette fois en face du cinéma Rex.

Au premier endroit, 105 automobilistes se sont arrêtés de façon réglementaire, ainsi qu'une motocyclette alors que 44 ont passé outre à la loi ainsi qu'une motocyclette et deux bicyclettes.

Par ailleurs, face au cinéma Rex, 144 personnes se sont arrêtées ainsi qu'une motocyclette alors que 42 ont commis une infraction ainsi qu'un conducteur de motocyclette et trois jeunes cyclistes.

Enquête connue

Ce serait probablement une présomption de croire que les enquêtes menées par La Tribune font mieux respecter les règlements de la circulation: mais chose certaine, les gens savent vite de quoi il s'agit.

En effet, quelques secondes après l'arrivée des représentants de La Tribune, un groupe de jeunes criaient aux automobilistes de faire leur arrêt réglementaire. Par ailleurs, deux ou trois automobilistes se sont complètement immobilisés et ont demandé

La procédure

Comme pour les autres règlements de la circulation, tout était noté au "pied de la lettre". Toute automobile ne s'immobilisant pas complètement comptait parmi celles qui avaient enfreint les règlements.

Il serait bon de noter qu'au premier arrêt, un nombre surprenant de femmes ont passé outre à la règle en prétendant que le règlement ne leur permettait pas de s'arrêter.

Les blessés ont été conduits à l'hôpital St-Vincent-de-Paul.

Deux blessés à l'angle de Conseil et de la 7e Avenue

SHERBROOKE — Un accident de la circulation a fait deux blessés samedi soir, à l'intersection des rues Conseil et de la 7e Avenue, à 11 heures et neuf minutes.

Les blessés sont Mmes Huguette Cardinal, 32 ans, de l'Église Bizarre, près de Montréal, et Mme Lucille Claisse, du 1428 de la rue du Rosaire, à Sherbrooke. Les blessés souffrent de blessures légères.

Campagne de sécurité: la police satisfaite

SHERBROOKE — La police municipale de Sherbrooke s'est déclarée très satisfaite des résultats de la campagne menée pour la sécurité routière. Elle a fait savoir que le nombre des accidents a diminué comparativement aux fins de semaine antérieures. Il n'y eut que cinq accidents avec dommages de plus de \$100 et cinq accidents avec des dommages de moins de \$100 en fin de semaine.

Par ailleurs, tout indique que la police continuera elle aussi sa campagne. On sait que le chef de police de Sherbrooke a décidé il y a quelques semaines de faire la chasse aux automobilistes qui circulent trop rapidement dans les rues de Sherbrooke. Les règlements de la circulation sont plus sévères dans leur application depuis ce temps ainsi que les sanctions.

Tout automobiliste arrêté doit maintenant se présenter à la Cour municipale pour répondre de sa conduite. L'automobiliste en plus de payer l'amende, doit ainsi prendre quelques heures de travail, ce qui le punit davantage. La police espère ainsi diminuer le nombre des accidents à Sherbrooke et assurer la population d'une plus grande sécurité.

Des villégiateurs sauvent une fillette de 6 ans et demi d'une noyade certaine



REMERCIEMENTS — Le père de la fillette remercie les sauveteurs près de l'endroit où l'accident est survenu. (Photo La Tribune, par Studio Breton)

SHERBROOKE — Une fillette de 6 ans et demi l'a échappé belle samedi après-midi, au Jardin Tivoli Camping and Caravaning, dans le rang 8, à Rock Forest. Il aurait été impossible de la ramener si elle était demeurée dans l'eau 30 secondes de plus.

En effet, Mlle Louise Bureau, fille de M. et Mme Claude Bureau, du 938 King ouest, à Sherbrooke, a pu être sauvée grâce aux secours qu'elle a reçus de André Verdo, 18 ans, Clément Couture, 17 ans, et MM. Robert Lafrenière et J. Dionne, professeurs à Drummondville et Ste-Foy, en villégiature à cet endroit.

Les faits

Des enfants se sont demandés à un certain moment s'il n'y avait pas un corps humain au fond de l'eau. M. Verdo les entendit. Il ne perdit pas une seconde et se lança dans l'eau à l'endroit où les enfants voyaient quelque chose d'étrange.

Ceux-ci n'avaient pas rêvé puisque quelques secondes plus tard, M. Verdo sortait le corps de la fillette. Il a été aussitôt aidé par un groupe de villégiateurs. Clément Couture, aidé de M. Lafrenière, s'empressèrent de donner la respiration artificielle à la fillette en attendant que l'ambulance arrive.

Une voiture de la maison Monfette a aussitôt transporté la gamine à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

Celle-ci a pu ainsi s'en tirer avec un choc nerveux. Elle a ensuite regagné son foyer avec son père qui l'avait accompagnée à l'hôpital.

Carnet King Wellington

Redigé en collaboration

L'ambassadeur de France à Sherbrooke, Adolphe Besré, et le "consul" de France à Sherbrooke, François Québec-Hdu, ont profité de la journée d'hier pour se rencontrer en compagnie de plusieurs amis des Français... il s'agissait de marquer l'anniversaire du 14 juillet, la prise de la Bastille...

Un agent a pris une course de santé vers deux heures dans la nuit de samedi à dimanche... l'alarme des magasins sur la rue Frontenac faisaient un tapage à réveiller... même les agents en faction...

Sur le chemin de Beauvoir, un chauffeur conduisait très mal... et pour cause sa petite amie était couchée sur la banquette avant... les deux pieds sortis par la portière de l'auto... il ne s'agissait probablement pas de deux jeunes gens qui se rendaient à la bénédiction des enfants...

"Je suis à Londres"... "Le Sacré-Coeur est l'ami des enfants"... "Je voudrais faire du cinéma"... "prions tous ensemble"... "le ciel est gris, l'amour est bleu"... voilà ce que donnait à peu près le spectacle de la bénédiction de la statue de l'Enfant-Jésus à Beauvoir... d'un côté la chorale des Benjamins de Weedon, sous la direction de M. Maurice Côté, de l'autre l'orchestre les Condors qui se préparaient pour le spectacle de trois heures... cependant que l'on soit pour ou contre... il faut admettre que le Père St-Laurent a su trouver un moyen d'intéresser les enfants... et même les adultes...

Si on pouvait faire une enquête sur le nombre de gens qui ne font pas de signaux quand ils tournent nous aurions peut-être la surprise de voir qu'il y a plus de chauffeurs dangereux à cause de ce manque de précaution que d'automobilistes qui ne font pas leur arrêt... surtout quand les automobilistes voient un journaliste faisant une enquête à l'intersection d'une rue...

Nous avons connu la "trudeumanie", mais il semble que nous ne connaîtrons pas bientôt la "savadmanie"... les gens se fichent pas mal de son projet d'assemblée le lundi... ce projet semble intéresser plus les journalistes que la population...

L'Unité mobile pour dépistage de la tuberculose, le cancer, l'hypertrophie cardiaque etc., sera installée cette semaine à la Place Belvédère, à compter de demain jusqu'à vendredi inclusivement... elle ouvrira ses portes de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures p.m...

Les gens de la rue Daniel ont observé que la police patrouille beaucoup plus fréquemment depuis que La Tribune a souligné les courses sur cette rue... les gens sont très satisfaits... dans une de ces tournées des cyclistes qui se promenaient à deux sur chaque bicyclette suivait la police qui roulait à vitesse de tortue... évidemment, il ne pouvait être question de doubler.

Centre de Sécurité Routière
2734, King Ouest, Sherbrooke
Tél. 569-7711 - 569-7712
RAYMOND MATHIEU

Quatre maires de la région en faveur du projet d'aréna pour Coaticook...

COATICOOK — Le projet d'aréna à Coaticook prend une ampleur régionale si l'on en juge par les déclarations des quatre maires des localités avoisinantes qui se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la construction d'une aréna à Coaticook.

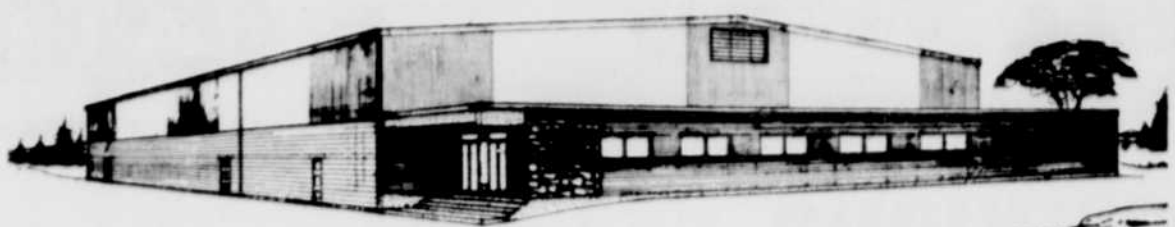
M. Chapdelaine a ajouté que cette aréna pourrait servir pour des expositions agricoles. Il a souligné que cette possibilité est très intéressante, car la plupart des habitants de cette ré-

gion sont des agriculteurs. Pour sa part, M. Fernand Bourgoin, maire de Dixville, a souligné la contribution de Dixville de \$3,000 à ce sujet. Il a ajouté: "Cela empêchera les jeunes d'aller à l'extérieur et permettra à ceux-ci d'avoir des loisirs à portée de la main".

Quant à M. Martien Fontaine, de Ste-Edwidge, il s'est aussi arrêté sur le danger pour les localités de cette région que les jeunes quittent les lieux si les loisirs ne sont pas mieux organisés.

M. Antonio Thibeault, maire de Barnston, est d'a-

vis que la construction d'une aréna à Coaticook fera un nouvel endroit pour les jeunes de Barnston où aller se divertir.



L'aréna de Coaticook

Un projet vieux de 8 ans

COATICOOK — L'histoire du projet de l'aréna de Coaticook remonte déjà à huit ans, et ne cesse pas de faire couler encre et salive.

En effet, en 1960 était formé le premier comité provisoire en vue de la construction d'un aréna à Coaticook. M. Denis Maurais était alors nommé président du comité.

Par ailleurs, le 12 avril 1966, le comité présentait son projet de construction de centre culturel et d'aréna au conseil municipal.

Le projet de centre culturel était de l'ordre de \$80,000, payables par subventions gouvernementales et \$45,000 par la ville pour un total de \$125,000. Par ailleurs, le projet de l'aréna était de l'ordre de \$350,000 (1,500 places). Il devait être financé grâce aux prêts fédéraux aux municipalités dont 25

pour cent étaient non-remboursables, ce qui représentait \$87,500 d'oùtrois, sans compter les possibilités d'oùtrois provinciaux. Le projet global était de l'ordre de \$262,500.

Par ailleurs, le comité permanent était formé au mois de septembre de cette même année, réélisant à la présidence M. Denis Maurais.

Le projet a alors été soumis à la population et a été rejeté. Celui-ci était cependant repris et revu de façon à ce que le coût total soit de l'ordre de \$250,000. Le projet a été présenté le 29 mai à la population et il fut à nouveau rejeté, par sept voix. Les votes furent les suivants: 362 pour, 369 contre et 22 réfrés. Un nouveau référendum a été demandé et celui-ci sera tenu le 17 juillet courant.

L'ex-échevin Gaston Lafleche explique pourquoi il s'oppose au projet d'aréna

COATICOOK — M. Gaston Lafleche, ex-conseiller municipal de la ville de Coaticook, a déclaré au cours d'un interview qu'il n'est pas contre la construction d'un aréna à Coaticook, mais dans un temps opportun.

M. Lafleche a poursuivi en disant qu'actuellement les contribuables ont déjà de la difficulté à payer leurs taxes. Selon lui les chiffres de la souscription volontaire auraient été soufflés et on cachait une partie de la vérité en disant que les taxes ne seraient pas augmentées. M. Lafleche a alors précisé que le \$50.50 sur l'électricité est une taxe indirecte. Selon lui, l'aréna coûterait aussi \$600,000 une fois tout payé.

M. Lafleche a fait remarquer que la dette de la ville de Coaticook est actuellement de \$1,449,436. Ce furent les principaux arguments de M. Lafleche contre la construction d'un aréna.

Virement

Par ailleurs, M. Lafleche a expliqué qu'il travaillait contre le projet d'un aréna à Coaticook parce que notre pays est présentement en crise économique et qu'il faudrait attendre que le tout se replace avant d'entreprendre une telle construction. Il a vivement nié s'opposer au projet simplement dans le but de se venger de sa défaite en politique municipale.

M. Lafleche a expliqué qu'il était opposé à ce projet pour la bonne raison que cette fois-ci le gouvernement n'avait pas donné la garantie de subventions.

Police

Par ailleurs, M. Lafleche s'en est pris vivement à la police l'accusant de maintenir les enquêtes "au ralenti" de façon à ce que les résultats ne

sortent pas avant le référendum et cela à la suite des pressions exercées par certains membres du conseil sur la police.

Il a déclaré que sept personnes avaient été arrêtées au sujet du vandalisme.

M. Lafleche a aussi déclaré que des échevins sont contre le projet, mais qu'ils n'osent pas parler car ils ont un commerce. "Si on pouvait parler plus ouvertement, dit-il, il y aurait bien d'autres choses qui seraient dites, mais il faut des preuves avant de parler. Nous vivons présentement sous un régime de soumission et non de démocratie".

M. Lafleche a souligné qu'un groupe de près de 60 personnes travaillent activement pour l'avortement du projet.

Il a terminé en parlant de la non-rentabilité d'un aréna donnant l'exemple de Magog où le comité d'administration aurait remis sa démission en bloc après avoir subi un dé-

ficit de \$65,000 et que l'aréna ait coûté \$85,000 de plus que prévu.



M. Gaston Lafleche

Des personnes de tout âge interrogées au hasard donnent leur point de vue

COATICOOK — Sur un total de 30 personnes interrogées concernant le projet de construction d'un aréna à Coaticook, quatre personnes ont déclaré être indifférentes au projet et seulement trois se sont prononcées contre celui-ci.

La Tribune a procédé par groupe de dix représentants de trois catégories: les plus âgés, les gens de l'âge moyen et les jeunes adolescents.

M. Felix Gagnon, 197 Principale: Si nous n'avons pas d'amusements les jeunes iront ailleurs. Nous sommes mieux de garder cet argent et faire des jouers de hockey avec nos jeunes.

M. A. Marier, 142 St-Jean-Baptiste: Si nous avions un aréna les jeunes pourraient patiner plus souvent et plus longtemps.

M. Josaphat Dubé, 388 St-Jean-Baptiste: Je suis contre. On donne tout aux jeunes et on abandonne les vieux. Si je dois payer quelque chose, je ne resterais pas ici.

M. R. Galipeau: Nous avons de bons clubs, si nous avions un aréna ça les encouragerait davantage.

Mme Albert Cronin, 83 Child: Si nous leur disons non,

ils la construiront pareil. Si nous avions un aréna les jeunes n'iraient plus à Sherbrooke et resteraient à Coaticook.

Mme Emile Vaillancourt, 155 St-Jacques: Avant d'avoir l'aréna il faudrait avoir un service de facteurs. Nous méritons quelque chose et non seulement les jeunes.

M. Edouard Brunet, 33 Cutting: Nous en avons pas besoin. Qu'ils fassent une compagnie comme ailleurs. Les jeunes ne savent pas quoi faire et cassent les vitres.

M. Henri Lefebvre, 317 Ste-Anne: Pour les jeunes qui travaillent à la manufacture ce sera une bonne chose. Ils ont besoin de loisirs.

M. Harry Cartwright, 99 Johnson: Je n'ai pas d'enfants. Les jeunes n'ont pas besoin d'aréna, c'est une petite ville et ils ont déjà le baseball.

M. André Thibault, 38 Merrill: Indifférent. Je suis le plus jeune de la famille et je suis à la veille de mourir.

M. Napoléon Pelquin, 68 Gendreau: Je ne suis pas assez jeune pour bénéficier de cela.

Chez les moins vieux

M. Jean-Paul Houde, 291 St-

Paul: Ce ne sera pas pire que le stade M. Donald Cloutier, 46 Main: Quelqu'un doit payer si on veut avoir quelque chose.

Mme Louis Martineau, Martineville: Beaucoup de jeunes de Martineville aillent à Coaticook, cela leur fera une place où aller.

M. Rosaire Thibeault, 95 Court: Ici il y a plusieurs "contre" et plusieurs "pour". Je ne comprends pas pourquoi ils peuvent être contre.

Mme Maurice Sage, 508 Vincent: Indifférent. Ça coûtera un peu plus cher, mais j'accepterais de payer pour que les jeunes aient leurs loisirs.

M. Hugues Fautoux, 422 St-Joachim: Nos jeunes resteraient chez nous.

M. Guy Parenteau, 1119 Child: Si l'on ne veut pas que les jeunes se permettent toutes sortes de choses, il faut leur donner des loisirs sains.

M. Denis Maurais, président du comité de l'aréna: Il y aura 3,000 élèves cet automne, il faut qu'ils aient des loisirs.

M. Michel Caron, 91 Main O.: Au lieu d'aller à l'hôtel cela nous fera une autre place.

M. Raoul Pelquin, 46 Main: O.: Ça en prend une, on en veut une, on en aura une.

Chez les adolescents

Guy Lamarre, 52 Kirouac: Nous ne resterions plus à flâner à la maison.

Aline Truchon, 744 Child: L'hiver la glace fond et on ne peut plus jouer au hockey.

Claude Sevigny, 108 Bonin: Ce serait un bon moyen de distraction, l'été comme l'hiver.

André Philibert, 137 Victoria: Comme chanteur des Pyramides, je pense surtout au côté musical. L'aréna pourrait servir pour des spectacles et des danses.

Guy Oumette, 535 Mc-Auley: Si l'on ne veut pas construire d'aréna, il n'y aura pas de hockey à Coaticook.

Michel Lamoureux, 469 St-Paul: Nous n'avons rien à faire c'est "plate".

Mlle Jeanne d'Arc Moreau, 196 Ste-Anne: Il pourrait y avoir des expositions.

Mario Dassylva, 483 Merrill: Il n'y aurait plus de neige à pelleter.

Roger Garceau, 436 Béchard: Sans aréna nous avons l'air d'une "gagne" de jouais.

Mlle Judith Richard, 30 Thomas: Les jeunes ne seront plus dans les rues.

Un record: 50,306,648 ventes en six mois



Il n'y a pas que le savon qui est empaqueté, annoncé et vendu, les idées aussi le sont. Prenez, par exemple, l'Expo 67. Pour la première fois dans l'histoire des expositions mondiales, on a eu l'idée de donner un nom à l'exposition qui serait tenue à Montréal. Cette idée, bien empaquetée et étiquetée "Expo 67, Terre des Hommes" fut vendue au monde entier avec le résultat que vous connaissez: 50,306,648 ventes en six mois. Un record mondial. Mais, Quid! l'a vendue, cette idée? La publicité! Oui, grâce à la publicité, les gens sont accourus par millions, ont dépensé par millions et s'en sont retournés avec l'idée bien arrêtée de revenir au Canada bientôt. Et les effets de l'Expo et de sa publicité se feront sentir pour bien des années à venir... ne constate-t-on pas déjà une recrudescence de notre prospérité touristique? L'Expo a prouvé, une fois de plus, qu'une idée, ingénieusement présentée, peut être la meilleure contribution possible à l'essor économique du Canada. En fait, ce n'est qu'un autre exemple qui illustre que publicité et prospérité vont de pair... que ce soit à l'échelle nationale ou individuelle.

Publicité et prospérité vont de pair

3-4-F

BINGO — BINGO — BINGO — BINGO — BINGO

GRAND BINGO

Organisé par l'Exposition de Drummond

**LUNDI SOIR
22 JUILLET À 8h.30**

**À L'ARENA DE
DRUMMONDVILLE**

**PRIX DE PRÉSENCE
AUTOMOBILE
"CHEVROLET" 1968**

TAXE INCLUSE

**20 TOURS POUR \$2.00
\$100.00**

EN PRIX À CHAQUE TOUR

**PLUSIEURS TOURS SPECIAUX DE
\$1,000.00 et \$500.00**

**CE GRAND BINGO SERA DIRIGE PAR
J.-E. PRUD'HOMME**

**— ATTENTION —
CES BINGOS SONT PERMIS À L'OCCASION
D'EXPOSITIONS AGRICOLES**

BINGO — BINGO — BINGO — BINGO — BINGO

SHERBROOKE, LUNDI, 15 JUILLET 1968

5

Congrès annuel des députés de district des Chevaliers de Colomb à Dr'ville

DRUMMONDVILLE (AR) — Le congrès annuel des députés de district de l'Ordre des Chevaliers de Colomb de la province de Québec, sera tenu à Drummondville au cours de la semaine prochaine, soit plus précisément les 19, 20 et 21 juillet.

Le congrès se réunira à l'hôtel Le Dauphin, quelque 10 membres du Conseil d'Etat ainsi que 65 députés de district de la province, pour une période de trois jours.

Alors que le dernier congrès provincial s'était déroulé sous le thème de la promotion individuelle et sociale du Chevalier, la prochaine réunion des députés de district sera tenue sous le thème de "l'homme, citoyen du monde".

A cette occasion, le thème de la réunion sera étudié sous quatre angles différents alors que des personnalités du conseil d'Etat seront appelées à prononcer des conférences sur ces sujets, lors des différents repas du congrès.



CONGRES — Les députés de district de l'Ordre des Chevaliers de Colomb de la province de Québec tiendront leur congrès annuel à Drummondville, en fin de semaine prochaine. Sur cette photo, les deux grands responsables de l'organisation de ce congrès, M. Roger Laplante, Grand Chevalier du conseil 2174 de Drummondville et M. Jean-Paul Pélissier, du même conseil.

(Photo La Tribune, Drummondville)

C'est ainsi que le juge Alexandre Bastien, député d'Etat, traitera de l'homme et sa vie sociale, tandis que les autres conférenciers seront M. Martin Forest (l'homme et la religion), M. l'abbé Norbert Lacoste (l'homme et la religion) et finalement le juge Maurice Perron, qui traitera de l'homme et sa responsabilité civile.

Programme

Vendredi le 19 juillet, à 13.30 p.m., les congressistes qui seront déjà arrivés participent à un tournoi de golf en attendant la réunion de l'exécutif d'Etat qui se tiendra à 5 heures p.m.

Toujours la même journée, à 5h.30, le conseil d'Etat recevra les journalistes alors que le juge Alexandre Bastien prononcera une conférence à leur intention.

La journée du vendredi se terminera par un dîner de l'exécutif à 7h.30 et une réunion.

Samedi

Le congrès s'ouvrira officiellement samedi le 20 juillet à 10 heures de l'avant-midi, tandis qu'à 10h.30 a.m., les députés recevront les directives générales concernant les finances et l'administration. Les initiatives, la protection juridique, l'assurance, le 4e degré, le Conseil Suprême, le journal le Colombien ainsi que les congrès de district ou régionaux.

A 12h.30, un buffet sera servi et M. Martin Forest y prononcera sa conférence sur l'homme et les affaires. A 2h.30 p.m., une séance spéciale pour les comités provinciaux étudiera les perspectives '69 et le programme en six points, la promotion individuelle et sociale, la journée colombienne et les foyers d'hébergement, ainsi que les Ecuyers colombiens.

Vers la fin de l'après-midi, soit à 6h.30 p.m., le conseil d'Etat recevra les autorités civiles religieuses et colombiennes à une réception tandis que le banquet sera tenu à 7 heures p.m. Le juge Alexandre Bastien prononcera alors sa conférence sur l'homme et la vie sociale.

Dimanche

Le dimanche, dernière journée du congrès il y aura d'abord un déjeuner par chapitre ou région à 9 heures de l'avant-midi et études et discussions des problèmes. Ces études se feront par groupes dirigés par un officier d'Etat assisté d'un maître du 4e degré.

Les études seront suivies à 10h.30 d'une période réservée aux questions et à 11 heures des directives générales du député d'Etat.

La messe qui sera célébrée à 12h.15 sera suivie de l'installation des officiers d'Etat et d'un dîner d'adieu au cours duquel M. l'abbé Norbert Lacoste prononcera sa conférence sur l'homme et la religion.

Premier objectif de Pépin: système d'assurance sur les exportations

DRUMMONDVILLE (AR) — Selon M. Jean-Luc Pélissier, une des premières réalisations du ministère de l'Industrie et du Commerce, dont il vient de se voir confier le portefeuille, sera de poursuivre des études en vue de l'institution d'un système d'assurance sur les exportations.

Deux descentes dans des hôtels

DRUMMONDVILLE (AR) — Plusieurs jeunes de Drummondville et de la région ont été recueillis par les agents de l'escouade des alcools de la Sûreté du Québec, de Drummondville, au cours de deux descentes effectuées à Drummondville samedi soir.

Les policiers ont effectué leurs visites à l'hôtel Normandie où ils ont retrouvé dix jeunes mineurs tandis qu'ils en ont ensuite recueilli une vingtaine à l'hôtel 400, à Drummondville également.

Les jeunes ont été relâchés en attendant leur mise en accusation.

Dimanche

Le dimanche, dernière journée du congrès il y aura d'abord un déjeuner par chapitre ou région à 9 heures de l'avant-midi et études et discussions des problèmes. Ces études se feront par groupes dirigés par un officier d'Etat assisté d'un maître du 4e degré.

Les études seront suivies à 10h.30 d'une période réservée aux questions et à 11 heures des directives générales du député d'Etat.

La messe qui sera célébrée à 12h.15 sera suivie de l'installation des officiers d'Etat et d'un dîner d'adieu au cours duquel M. l'abbé Norbert Lacoste prononcera sa conférence sur l'homme et la religion.

ministère maintenant jumelé de l'Industrie et du Commerce.

M. Pélissier a alors déclaré que le problème des exportations et de la balance commerciale du Canada n'est pas nécessairement un problème facile et

canadien se posent premièrement la question à savoir s'ils seront réellement capables de récupérer leur argent devant les risques du monde de l'exportation.

C'est alors que le ministre Jean-Luc Pélissier a déclaré que des études sont actuellement entreprises en vue de l'institution d'un système d'assurance sur les exportations et des capitaux canadiens, afin d'inciter les industriels à étendre leur champ d'action à d'autres pays tout en pouvant continuer leur action dans une atmosphère de sécurité.

Cette expérience, selon M. Pélissier, pourrait s'orienter en premier vers les pays sous-développés et, si elle est concluante, pourrait ensuite s'étendre aux autres pays du monde.

Parlant du problème industriel, notamment de l'industrie textile, M. Pélissier a confirmé qu'une étude de ce problème a déjà été entreprise par son successeur à ce ministère et que l'enquête se continuera et sera même accélérée afin de trouver une solution valable au problème numéro un de la région des Cantons de l'Est.

Il a terminé en déclarant que si les membres de l'opposition possèdent leurs outils de travail et les aident pour les recherches, cela va améliorer le travail non seulement de l'opposition, qui est un organisme essentiel dans un gouvernement démocratique, mais également du gouvernement lui-même.

Il a ajouté que si l'on prend le problème à sa source actuellement, on découvre que le producteur et l'exportateur

un accident est survenu en face du 311 du boulevard St-Joseph, alors que M. Roger Boisvert, du 4e rang de St-Germain, (boulevard Lemire) a heurté un poteau, sur le boulevard. Le conducteur a été légèrement blessé et fut reconduit à l'hôpital Sainte-Croix où il fut traité pour des contusions multiples. Son passager, M. Roger Mailhot, s'en est cependant tiré indemne.

Parmi les principaux accrochages survenus au cours de la fin de semaine, quatre sont dignes de mention. Ce sont les suivants:

Auto vs poteau
Dimanche matin, à 12h.30,

Bande médiane
Toujours au cours de la même nuit, un automobiliste, M. Edouard Martin, de Drum-

mondville-Sud, qui circulait sur le boulevard St-Joseph, a sauté par-dessus la bande médiane séparant les deux voies de circulation, sur le boulevard à la suite d'une fausse manœuvre. Heureusement, aucune automobile ne circulait en sens inverse au moment de l'accident et personne ne fut blessé. L'automobile a subi des dommages évalués à approximativement \$300 dans l'embarcadere.

Deux autos
Le boulevard St-Joseph a été la scène d'une autre collision

Une calèche
L'un des rares chevaux à survivre à l'ère mécanisée à

alors que deux voitures ont été lourdement avariées à l'intersection du boulevard et de la rue St-Pierre. Les autos étaient conduites par Mme Simone Vadnais, de Wickham, et M. André Dick, de Drummondville. L'automobile de Mme Vadnais a subi des dommages estimés à \$1,500 tandis que les dommages à l'automobile de M. Dick s'élevaient à environ \$700.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph. La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville. La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.

Drummondville a été légèrement blessé dans un accident impliquant une calèche et une automobile survenu en face du 630 du boulevard St-Joseph.

La calèche était conduite par son propriétaire M. Olivier Lemoine, 66 ans, du boulevard Lemire, (4e rang de St-Romain), tandis que l'automobile était conduite par M. Lionel Bessette, de Drummondville.

La calèche a été endommagée pour environ \$100 tandis que l'automobile s'en est tirée avec des dommages évalués à \$75. Sauf le cheval, personne n'a été blessé dans l'accident.</

Editorial

A propos de ces réunions des échevins

Le conseil municipal de Sherbrooke se pose actuellement des questions qui peuvent paraître anodines à prime abord, mais dont les réponses, quand elles seront venues, auront évidemment leur répercussion sur l'administration. Il s'agit en effet, pour les membres du conseil, d'éparpiller le moins possible les heures qu'ils consacrent à l'administration de la cité et à tous ces départements et ici, entendons les comités ou commissions.

On peut dire que depuis toujours, les membres du conseil consacrent un grand nombre d'heures par semaine à leur travail d'échevins. Il nous est arrivé de dire ici déjà, que dans bien des circonstances, les échevins sont obligés de négliger leurs affaires personnelles pour assister à ces assemblées de comités, à des assemblées régulières ou à des assemblées spéciales.

Une suggestion vient d'être faite, de "ramasser" en quelque sorte toutes ces heures pour les réunir en une seule journée, ce qui éviterait la multiplication des assemblées ou du moins, les diminuerait. Et on a suggéré le lundi. Le lundi nous apparaît une journée propice. On a également parlé du samedi. Ce serait peut-être possible pour les conseillers, mais leur travail n'aurait guère, étant donné que les employés de l'hôtel de ville (des chefs de services s'entend), ne seraient pas là pour fournir les renseignements dont nos édiles ont besoin à l'occasion.

Par ailleurs, les membres du conseil tiennent bien à leurs fins de semaine comme tous les autres. Ainsi que quelqu'un nous le faisait remarquer, nous ne vivons plus au temps de la première grande guerre. Nous avons évolué dans le domaine du travail, de même les ouvriers et les conventions collectives.

Toujours au sujet du lundi, on avait proposé la journée entière, mais il semble bien que l'on se contentera de l'après-midi, pour le cas où le conseil accepterait ce changement dans la structure des assemblées. Cela ne changerait toutefois à la loi qui oblige les membres du conseil municipal à tenir deux assemblées dites "régulières", par mois, mais celles-ci en seraient d'autant soulagées et allégées par la somme de travail que l'on pourrait abattre dans les deux ou trois autres, selon qu'il y a quatre ou cinq lundis dans un mois.

Il y a peut-être un petit détail qui ne paraît pas avoir été exploité suffisamment et c'est le cas de l'échevin qui est son propre patron ou qui a un poste de commande dans une entreprise désignée, et d'autres qui se trouveraient sujets aux conventions collectives. Dans certaines conventions collectives, celles-ci permettent à un homme public de s'absenter pour remplir ses devoirs d'homme public. Peut-être existe-t-il des conventions collectives qui ne mentionnent pas le cas. Ici, nous plaçons ignorance.

Un exemple nous vient à la mémoire: le cas de M. J. C. Cayer, alors qu'il était échevin. Son travail, que nous sachions, ne l'a jamais empêché de siéger avec ses confrères à l'hôtel de ville. Aujourd'hui, M. Cayer est rendu dans le domaine scolaire et il ne paraît pas avoir plus de difficultés là qu'il en avait au municipal.

On a dit que ce correctif à apporter dans les réunions du conseil municipal éliminerait une perte de temps, apporterait plus d'efficacité dans l'administration et les décisions plus expéditives aussi.

Nous endossons donc, pour le moment du moins, le changement de structures auquel on pense pour les assemblées du conseil. Si ce changement s'avérait boiteux pour des raisons qui ne sont pas tellement évidentes à l'heure actuelle, rien n'empêche le conseil municipal de revenir à la formule d'hier.

Louis-C. O'Neil

BEEP-BEEP



Bloc-Notes

Chauffeurs d'autobus vs enfants mal élevés!

La Commission scolaire de Sherbrooke a adopté un règlement concernant les écoliers dans les voitures qui les transportent. Défense de se promener dans le centre de la voiture! Défense de fumer! Défense de cracher! Défense de jeter des déchets sur le parquette! Défense de crier! Défense d'utiliser des transistors! Défense de sacrer! Défense de blasphémer! Fallait-il un règlement pour obtenir tout cela?

Evidemment, en 1968, certains enfants sont tellement mal élevés que la Commission scolaire a sans doute de bonnes raisons de dicter pareil règlement. Les plus à plaindre, dans tout cela, ce sont les chauffeurs d'autobus scolaires qui sont insultés pendant le trajet et qui ont peur de contrôler la situation, probablement à cause de leurs employeurs ou de la réaction des parents. Il nous est arrivé d'être témoin des scènes du genre dans des voitures ordinaires qui ne transportaient pas que des écoliers. On s'imagine que cela peut être quand tout la bande perd la carte!

Pour que la Commission

La Commission scolaire de Sherbrooke a adopté un règlement concernant les écoliers dans les voitures qui les transportent. Défense de se promener dans le centre de la voiture! Défense de fumer! Défense de cracher! Défense de jeter des déchets sur le parquette! Défense de crier! Défense d'utiliser des transistors! Défense de sacrer! Défense de blasphémer! Fallait-il un règlement pour obtenir tout cela?

Evidemment, en 1968, certains enfants sont tellement mal élevés que la Commission scolaire a sans doute de bonnes raisons de dicter pareil règlement. Les plus à plaindre, dans tout cela, ce sont les chauffeurs d'autobus scolaires qui sont insultés pendant le trajet et qui ont peur de contrôler la situation, probablement à cause de leurs employeurs ou de la réaction des parents. Il nous est arrivé d'être témoin des scènes du genre dans des voitures ordinaires qui ne transportaient pas que des écoliers. On s'imagine que cela peut être quand tout la bande perd la carte!

Evidemment, en 1968, certains enfants sont tellement mal élevés que la Commission scolaire a sans doute de bonnes raisons de dicter pareil règlement. Les plus à plaindre, dans tout cela, ce sont les chauffeurs d'autobus scolaires qui sont insultés pendant le trajet et qui ont peur de contrôler la situation, probablement à cause de leurs employeurs ou de la réaction des parents. Il nous est arrivé d'être témoin des scènes du genre dans des voitures ordinaires qui ne transportaient pas que des écoliers. On s'imagine que cela peut être quand tout la bande perd la carte!

Evidemment, en 1968, certains enfants sont tellement mal élevés que la Commission scolaire a sans doute de bonnes raisons de dicter pareil règlement. Les plus à plaindre, dans tout cela, ce sont les chauffeurs d'autobus scolaires qui sont insultés pendant le trajet et qui ont peur de contrôler la situation, probablement à cause de leurs employeurs ou de la réaction des parents. Il nous est arrivé d'être témoin des scènes du genre dans des voitures ordinaires qui ne transportaient pas que des écoliers. On s'imagine que cela peut être quand tout la bande perd la carte!

Evidemment, en 1968, certains enfants sont tellement mal élevés que la Commission scolaire a sans doute de bonnes raisons de dicter pareil règlement. Les plus à plaindre, dans tout cela, ce sont les chauffeurs d'autobus scolaires qui sont insultés pendant le trajet et qui ont peur de contrôler la situation, probablement à cause de leurs employeurs ou de la réaction des parents. Il nous est arrivé d'être témoin des scènes du genre dans des voitures ordinaires qui ne transportaient pas que des écoliers. On s'imagine que cela peut être quand tout la bande perd la carte!

l'opinion

DES AUTRES JOURNAUX

Baisse du taux d'escompte

La confiance dans le dollar s'est maintenue depuis deux mois et la conjoncture s'est améliorée au Canada. L'élection d'un gouvernement majoritaire, promis à la stabilité, n'est peut-être pas étrangère à ce bon comportement du dollar canadien. En tout cas, la cure du dollar, amorcée vers le début de mai, continue de prévaloir. C'est ce qu'indique l'annonce récente de la baisse du taux d'escompte par la Banque du Canada.

En effet, en raison du raffermissement de la monnaie canadienne, et de l'amélioration du statut des réserves, la Banque centrale a ramené le taux d'escompte de 7,5 à 7,0 pour cent, le jour de la fête du Canada, le 1er juillet. On se souvient qu'en raison de la crise du dollar au début de 1968, tout comme du fléchissement dans le niveau des investissements vers la fin de 1967, le taux d'intérêt avait été haussé; il avait été porté de 5 à 6

Le rôle prépondérant du quotidien

Le journal quotidien joue maintenant un rôle prépondérant dans l'enseignement aux États-Unis et dans les provinces canadiennes anglophones. Dans nombre d'institutions, le quotidien fait régulièrement le sujet d'études ou de discussions et certains grands journaux publient même des éditions spéciales destinées aux écoles.

Au fond, à bien y penser, le journal est une forme d'éducation de première force. Celui qui lit attentivement un journal chaque jour acquiert, à bon marché, un formidable bagage de connaissances variées. Une institutrice du Kansas, aux États-Unis, disait même un jour à des professeurs de l'Ontario que les journaux étaient supérieurs à plusieurs des manuels utilisés régulièrement dans les écoles.

Il faut bien reconnaître que la seule lecture du journal aiguise généralement, chez l'élève, le goût de savoir et d'apprendre, le goût de l'étude. Mais, en outre, on peut utiliser le journal pour l'enseignement de l'histoire, de la grammaire, du style, des langues, etc.

Nous constatons que cette tendance de l'emploi du journal pour l'enseignement se répand également chez plusieurs maîtres de langue française.

Nous avons pu voir, par exemple, certains travaux exigés des élèves et nécessitant des coupures de journaux. Et nul doute que l'enseignement du français aux anglophones au moyen de journaux français (Montréal-Matin à l'honneur de servir à cette fin dans certaines institutions) ne peut être qu'efficace.

En dépit de la concurrence de la radio et de la télévision, le journal imprimé reste l'in-

formation par excellence. On ne peut conserver une émission de radio, ni une émission de télévision; on ne peut les déposer dans sa poche; il faut les entendre ou les voir au moment même où elles sont diffusées, que l'heure nous convienne ou non. Le journal, lui, peut être lu au moment qui nous plaît, il peut être conservé, il peut être consulté, lu, étudié à volonté.

Et notre directeur de la publicité serait sûrement tenté d'ajouter, non sans raison, que l'annonce commerciale dans le journal imprimé DEMEURE. On peut l'examiner à loisir, on peut la découper, alors qu'à la radio et à la TV, elle PASSE. Il n'en reste qu'un souvenir, si à ce moment-là on se trouvait très attentif devant l'appareil.

Joseph BOURDON (Montréal-Matin)

Expériences en cours à Drummondville

Pour combattre les insectes nuisibles aux arbres, on songe à utiliser des fourmis...

Drummondville, (Adéodat Ross) — Les biologistes pourront-ils un jour se servir des fourmis pour combattre les insectes prédateurs dans les forêts et les plantations d'arbres?

C'est à ce projet que travaille actuellement une équipe du ministère fédéral des Forêts et du développement sous la direction de M. Raymond Joseph Finnigan, de Québec.

Ces études se poursuivent depuis déjà trois ans en laboratoire et actuellement des fourmières de contrôle ont été aménagées près de Drummondville afin de pouvoir poursuivre ces études dans l'habitat naturel des fourmis. De semblables études se poursuivent également dans la région de Mégantic.

M. Raymond Joseph Finnigan est biologiste, entomologiste, ingénieur forestier et docteur en sciences forestières. Il a commencé ses études sur les différentes espèces de fourmis depuis 1965 et a même amené, pour faciliter les études, des fourmières expérimentales fabriquées de main d'homme utilisées en laboratoire et à conçu un équipement permettant de contrôler les allées et venues, les mœurs et les insectes dont se nourrissent les fourmis afin d'en arriver à des résultats plus concluants.

Le contrôle biologique des insectes que

des fourmis pendant deux minutes à chaque

heure. Cette capture des fourmis dans des récipients spéciaux permet aux biologistes de déterminer la voracité des fourmis, la densité de leur travail ainsi que la sorte de proie dont se nourrit principalement cette espèce de fourmis.

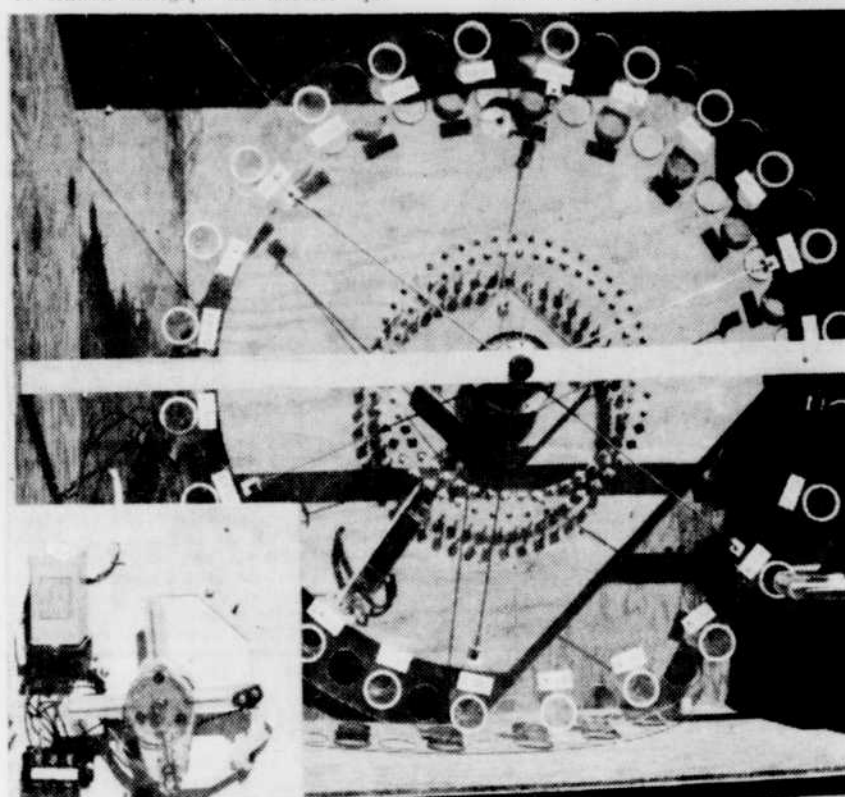
Les études poussées à Drummondville ont permis de déterminer que les fourmis en particulier ont un goût particulier pour les larves de mouches à soie, insectes qui causent de graves ravages dans nos boisés, principalement en défoliant complètement les jeunes arbres.

Les plantations

Si les études du Dr Finnigan lui permettent d'utiliser une sorte de fourmis en particulier pour contrôler certaines sortes d'insectes, la science aura fait un pas de géant dans la défense des jeunes plantations.

En effet les plantations d'arbres sont généralement établies dans des terrains vagues, ne possédant pas nécessairement les moyens naturels et ne fournissant pas nécessairement aux arbres les méthodes contre les insectes, moyens que l'on retrouve plus facilement dans les vieux boisés.

C'est ainsi que le Dr Finnigan entend dé-



SENS UNIQUE — Afin de permettre une étude poussée sur la nourriture des différentes espèces de fourmis, les biologistes doivent contrôler leurs entrées dans le nid, lorsqu'elles rapportent leurs proies. Ce mécanisme sert de porte à sens unique et permet la réalisation de cette étude par les biologistes.

(Photo La Tribune, Drummondville)

tente de réussir le Dr Finnigan serait supérieur au contrôle chimique actuellement pratiqué.

A Drummondville

Dans un terrain de reboisement situé à une dizaine de miles de Drummondville, le Dr Finnigan a réussi à trouver un nid à fourmis qui se prête à ses expériences.

Ce nid a été sélectionné à cause de la sorte de fourmis qui l'habitent, soit actuellement les fourmis noires communes, ou "formica fusca", qui sont un peu plus grosses que les petites fourmis brunes que nous sommes habitués à voir dans nos villes, sur les trottoirs ou ailleurs.

Le nid sélectionné a été entouré d'une palissade s'élevant à trois pieds dans les airs et dont la base est enfoncée à deux pieds sous le sol.

La disposition de la palissade permet aux fourmis d'en sortir en gravissant les côtes, mais pour y entrer et retourner à leur nid avec leurs proies; les fourmis doivent nécessairement passer par des boyaux d'arrivée qui servent de souterrains d'entrée.

Contrôle

Ceci oblige les fourmis à passer par un mécanisme conçu par les biologistes et permettant grâce à un mouvement d'horlogerie, de capturer, dans des bocaux spéciaux,

couvrir la manière de contrôler les fourmis pour pouvoir un jour installé au gré des nécessités, des fourmières dans les boisés pour permettre aux arbres, durant les premières années de leur croissance, de trouver un allié dans sa lutte pour la survie et contre les insectes prédateurs.

Nids artificiels

Partant du principe que si l'on a des ruches pour les abeilles on peut aussi facilement avoir des nids pour les fourmis, le Dr Finnigan a réussi à monter en laboratoire, à Québec, des nids artificiels sur lesquels il poursuit des études depuis déjà trois ans.

Ces nids, dont certains sont composés de pièces de matériaux synthétiques divers, ont obtenu des succès en laboratoire et semblent être adoptés facilement par les fourmis.

Si les expériences actuellement poursuivies deviennent concluantes, il serait alors possible d'installer de ces nids artificiels dans des terrains boisés ne comportant pas les éléments nécessaires pour permettre à certaines espèces de fourmis de fabriquer leur nid.

Il faut donc dire que si la science fait à chaque jour des pas de géant, il ne se passe pas une période de transition scientifique sans que les biologistes ne doivent avoir recours à la nature elle-même pour contrôler les forces de la nature.



NID DE CONTRÔLE — Pour pouvoir mieux étudier le comportement biologique des fourmis, leurs habitudes et leur nourriture, on a amené ce nid de manière à contrôler leurs allées et venues. Sur cette photo, M. R. J. Finnigan, biologiste en compagnie de son assistant M. Irénée Nadeau, technicien forestier sont à installer les mécanismes de contrôle dans le nid que nous voyons entouré d'une palissade.

(Photo La Tribune, Drummondville)

LA TRIBUNE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN DE LA RIVE SUD — FONDE EN 1910

Imprimé par LA TRIBUNE (1968) L.T.E.E., 221, rue Dufferin, Sherbrooke, Tél.: 567-9201

Autorisé comme envoi de deuxième classe par le ministère des Postes, Ottawa

ABONNEMENT : au Canada par la poste, sans droits de service par camélette; un an \$ 15.00; 6 mois \$ 8.00; 3 mois \$ 4.75; 1 mois \$ 1.75. Aux États-Unis avec Supplément Perspectives et Comiques illustrés: Un an \$ 25.00; 6 mois \$ 14.00; 3 mois \$ 8.00; 1 mois \$ 3.00.

Aux autres pays, outre mer, etc.: Un an \$ 30.00

La Tribune est affiliée à la Presse Canadienne, l'Association des quotidiens de langue française, le membre de l'Association des quotidiens du Canada, de la Fédération canadienne des éditeurs de journaux et périodiques catholiques, affiliée à l'Union nationale de la presse catholique, et à l'Union internationale de la presse catholique.

YVON DUBÉ, président et directeur général.

JACQUES G. FRANCOEUR, vice-président et éditeur.

Nouvelles compagnies

A Sherbrooke, pour exploiter des motels, hôtels, tavernes, auberges et restaurants, sous le nom de "Auberge Royale (Sherbrooke) Ltée", avec un capital total de \$40,000.

A Drummondville, pour faire le commerce de produits alimentaires, épicerie, viandes, volailles et vivres d'élevage de toutes sortes, sous le nom de "Boucherie Le Boeuf Inc.", avec un capital total de \$40,000.

A Victoriaville, pour établir et exploiter un club social de services pour traiter l'optimisme comme une philosophie de vie, sous le nom de "Club Optimiste de Victoriaville Inc.". Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de \$50,000.

A Sherbrooke, pour établir et exploiter un centre de loisirs, sous le nom de "Comité des Loisirs St-Sacrement (Sherbrooke) Inc.". Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de \$50,000.

A Nicolet, pour faire affaires comme constructeurs et entrepreneurs généraux en construction, sous le nom de "D'Youville construction Ltée", avec un capital total de \$40,000.

A Farnham, pour exploiter une piste pour les courses d'automobiles sans exception, sous le nom de "Farnham Speedway Inc.", avec un capital total de \$40,000.

A St-Georges-Est, pour faire affaires comme compagnie d'immeuble et de construction sous le nom de "Les Immeubles Paul Pépin Inc.", avec un capital total de \$40,000.

A Granby, pour agir comme courtiers en immeubles, sous le nom de "Immeubles M. C. Inc.", avec un capital total de \$40,000.

A Sherbrooke, pour faire affaires comme compagnie d'immeubles, de construction, de placement et de portefeuille (holding), sous le nom de "Liberal Inc.", avec un capital total de \$40,000.

A Irland-Sud, près de Thetford Mines, pour promouvoir les intérêts culturels et sociaux des membres, sous le nom de "La Ligue des Citoyens d'Irland-Sud Inc.". Le montant auquel sont limités les revenus annuels provenant des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder la corporation, est de \$50,000.

A Magog, pour faire le commerce de métaux de toutes sortes, leurs produits et sous-produits, sous le nom de "Magog Metal Co. Inc.", avec un capital total de \$40,000.

A Marsboro, près de Lac-Mégantic, pour entretenir et administrer un cimetière, sous le nom de "Marsboro Mills Cemetery Inc.". Le montant auquel est limitée la valeur de la propriété immobilière que la corporation peut acquérir et posséder, est de \$10,000.

A Granby, pour exercer

l'industrie, le commerce et les opérations d'entrepreneurs et constructeurs en général, sous le nom de "Gilles Massé construction Ltée", avec un capital total de \$75,000.

A Sherbrooke, pour faire affaires comme imprimeurs, éditeurs, relieurs, libraires et agents de publicité, sous le nom de "Mirmac Litho Inc.", avec un capital total de \$40,000.

A Sherbrooke, pour faire affaires comme constructeur et entrepreneurs généraux en construction, sous le nom de "Félicien Poulin construction Inc.", avec un capital total de \$40,000.

A St-Georges-Est, comté de Beauce pour faire affaires comme garagistes et faire le commerce d'automobiles, moteurs, machines et tous leurs accessoires et parties, sous le nom de "Roy & Quirion Ltée", avec un capital de \$40,000.

A Drummondville, pour fournir des bureaux et locaux au personnel requis pour la bonne administration du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Drummondville et aux organismes qui lui sont affiliés, sous le nom de "Le Secrétariat des Syndicats Nationaux de Drummondville Inc.". Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de \$150,000.

A Durham-Sud, pour faire affaires comme compagnie de placement, sous le nom de "Le Syndicat industriel de South-Durham Inc.", avec un capital total de \$40,000.

A Disraeli, pour faire le commerce de meubles et nouveautés de toutes sortes, ainsi que de tous articles fabriqués totalement ou en partie de métaux ou de bois, sous le nom de "Janiel Toupin Inc.", avec un capital total de \$40,000.

A St-Joseph-de-Beauce, pour la réhabilitation et l'entraide aux alcooliques sous toutes ses formes, sous le nom de "Unité de Réadaptation pour Alcooliques, Accueil Domrémy St-Joseph Inc.". Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder la corporation, est de \$50,000.

A Sherbrooke, pour promouvoir les intérêts physiques, sociaux, intellectuels et spirituels des membres jeunes et âgés de la communauté, sous le nom de "Young Men's Young Women's Christian Association of Sherbrooke". Le montant auquel est limitée la valeur de la propriété immobilière que la corporation peut acquérir et posséder, est de \$15,000.

A St-Joseph de Beauce, pour faire le commerce de meubles et nouveautés de toutes sortes, sous le nom de "La Maison du Peuple de Montréal Inc.", avec un capital total de \$40,000.

A Thetford Mines, pour exploiter des hôtels, tavernes, auberges, restaurants et maisons de chambres, sous le nom de "Villa Gagnon Inc.", avec un capital total de \$40,000.

Les informations économiques

L'industrie automobile française en difficulté

PARIS (AFP) — L'industrie automobile française est durement frappée par la crise de mai-juin et ses suites.

La société Citroën, qui vient de décider le licenciement de 925 salariés, est certes la plus touchée par les événements, parce qu'elle en a subi le choc alors qu'elle traversait une période de faiblesse, sa production étant en légère baisse depuis le début de l'année, tandis que les autres constructeurs augmentaient la leur de plus de 10 pour cent en moyenne.

Mais pour l'ensemble de ce secteur, le sombre tableau de la situation et des perspectives prochaines, brosse mercredi

par le président de la Chambre syndicale de l'automobile, M. Eric d'Ornhelm, apparaît d'autant plus préoccupant aux économistes qu'il s'agit d'une industrie-pilote, jouant un rôle important d'entraînement pour l'économie du pays.

La construction automobile française emploie en effet directement 190.000 salariés et en fait vivre 550.000 autres chez ses fournisseurs et ses sous-traitants et plus d'un million chez les réparateurs, les garagistes, etc.

Elle absorbe le quart de la production d'acier, plus du cinquième de celle d'aluminium, les deux tiers environ de celles

de caoutchouc et de verre plat. C'est d'autre part un secteur n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la part des ventes étrangères sur le total des ventes en France soit passée à 2,5 pour cent pendant la première semaine de juillet, ce qui justifie amplement les mesures temporaires de contingentement des importations prises par le gouvernement.

En ce qui concerne l'avenir, les professionnels estiment qu'une progression de 30 pour cent des achats d'automobiles en France, d'ici la fin de l'année, serait nécessaire pour permettre aux constructeurs de faire face à leurs charges nouvelles.

Une telle progression leur paraît exclue, d'autant plus que les automobilistes vont payer 15 pour cent des impôts nouveaux, soit près de 400 millions de francs, par suite du doublement de la vignette, et que les majorations de l'impôt sur le revenu pour quelque 650.000 contribuables — les plus aisés — contribueront également à freiner la demande sur le marché de l'automobile.

ELU ADMINISTRATEUR DE STEINBERG LIMITEE



Me André Charron

M. Sam Steinberg, président de Steinberg Limitée, annonce l'élection de Me André Charron, c.r., au conseil d'administration de la compagnie. Me Charron est vice-président exécutif et administrateur de J.L. Lévesque et L.G. Beaubien Ltée. Il est aussi vice-président et administrateur de la Banque Canadienne Nationale, de la Compagnie du Trust National Ltée, des Ciments Lafarge Québec Ltée, de la Corporation de Valeurs Trans-Canada et de plusieurs autres sociétés.

NOMINATION



M. Jean E. Pineault, détenant le permis 11.132 de la Commission des valeurs immobilières du Québec, est maintenant à l'emploi du bureau de courtage J. Maurice Cambron, au 220 ouest, rue King. Vous pouvez le consulter en toute confiance pour vos transactions immobilières, en appelant: 562-1044 ou 567-3306.

Les ports ontariens manipulent moins de cargaisons qu'avant la construction de la voie maritime

TORONTO (PC) — La voie maritime du St-Laurent est ouverte depuis neuf saisons et les 43 ports d'Ontario manipulent proportionnellement moins de tonnes de cargaisons canadiennes qu'avant la construction du canal de 800 milles en 1959.

Les expéditions de céréales depuis les grands ports ontariens ont totalisé l'an dernier près de 15 millions de tonnes au regard de 11,700,000 tonnes en 1958. Les livraisons de char-

bon d'environ 12 millions de tonnes ont marqué une augmentation du triple depuis 1958 et près de sept millions de tonnes de minerai de fer ont été déchargées sur les quais ontariens, comparativement à quatre millions de tonnes il y a neuf ans.

L'an dernier, les ports d'Ontario ont manipulé 63 millions de tonnes de cargaisons, soit une hausse de 20 pour cent depuis 1958, mais ce n'était la

que 27 pour cent du tonnage total manipulé au Canada, alors qu'en 1958 les ports ontariens manipulaient 35 pour cent du total. D'autre part, le nombre de navires empruntant le canal Welland, qui relie le lac Érié et le lac Ontario, a totalisé 7,437 la saison dernière, soit 1,300 de moins qu'en 1958.

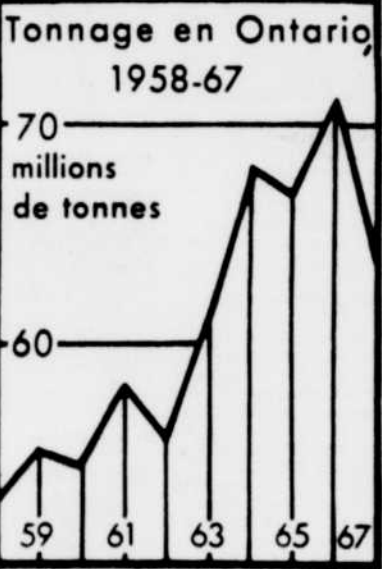
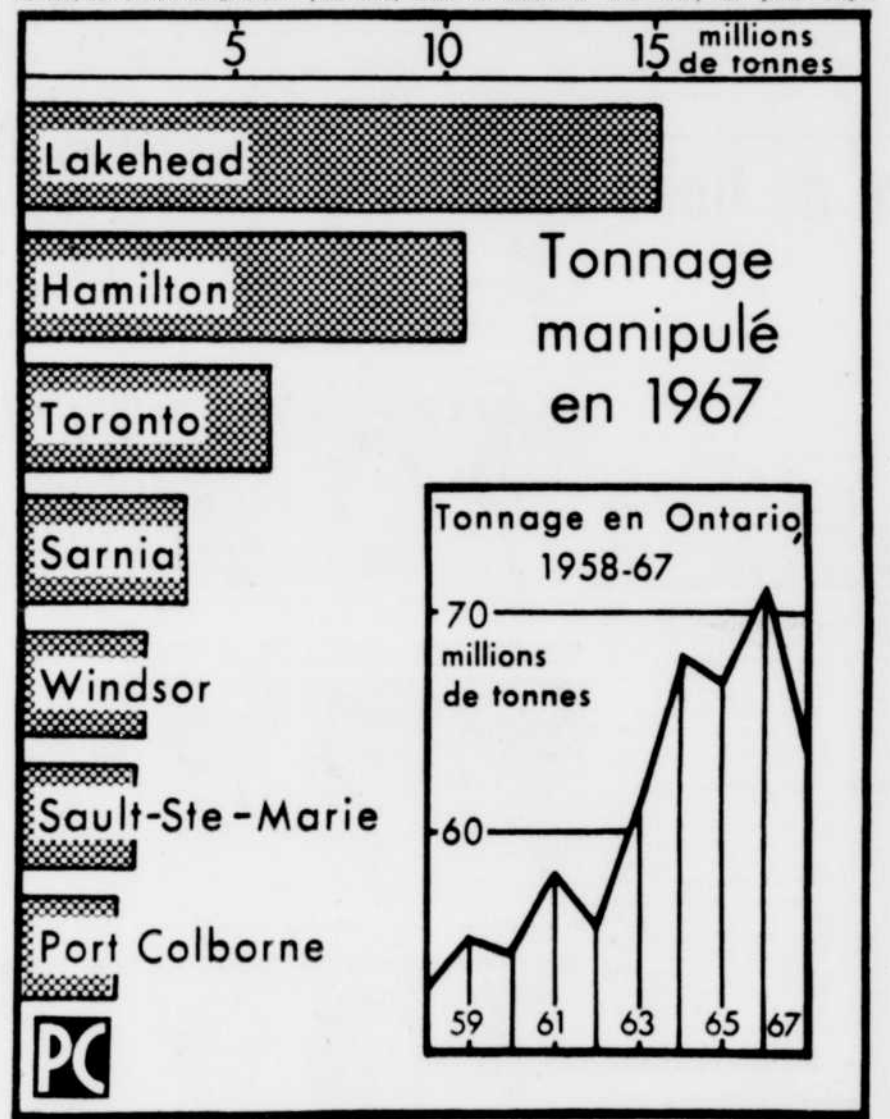
Durant les deux premiers mois de la saison de navigation 1968, les ports impor-

tant de Hamilton et Toronto ont connu des reculs: à Hamilton, le tonnage total manipulé était de 2,563,000 tonnes au 1er juin, soit six pour cent de moins que durant la même période de 1967; à Toronto, les expéditions outre-mer ont marqué une diminution de 295,000 à 241,000 tonnes pour la même période.

Les conflits ouvriers survenus l'an dernier à Montréal ont également affecté les ports ontariens, selon les autorités du port de Toronto. Le tonnage enregistré en Ontario en 1966 était de 35 pour cent plus élevé qu'en 1958, mais moins de la moitié de la croissance de toutes les cargaisons canadiennes, qui sont passées de 148,5 millions à 258,3 millions de tonnes durant la même période.

Les autorités portuaires des Grands Lacs rejettent le blâme sur le manque d'une politique intégrée: cinq ports sont administrés par des commissions indépendantes; il s'agit de Windsor, Oshawa, Lakehead

(Port Arthur - Fort William), Hamilton et Toronto. Le ministère fédéral des Transports



Bon mouvement dans les exportations canadiennes

OTTAWA (PC) — Les exportations canadiennes pour le mois de juin se sont élevées à \$1,119,800,000, portant ainsi à \$6,511,900,000 le total des exportations pour le premier semestre 1968, et selon le Bureau fédéral de la statistique.

Ce total semestriel dépasse nettement la moitié de l'objectif des exportations pour toute l'année 1968, fixé en son temps par M. Robert Winters, ancien ministre du Commerce, à \$12,300 millions.

Les exportations vers les USA qui se sont chiffrées à \$782,800,000 pour le mois de juin, sont en augmentation de 20,7 p.c. par rapport à la même période de l'année dernière, et de 25,4 p.c. pour les six premiers mois de 1968.

Les exportations vers le Royaume-Uni, les pays du Commonwealth et autres pays auxquels le Canada accorde un tarif préférentiel, sont en baisse.

M. Pépin, ministre du Commerce a déclaré vendredi que la reprise économique aux États-Unis a été le principal facteur extérieur de l'augmentation de nos exportations, et que cette augmentation exceptionnelle des exportations a été, à son tour, un facteur important dans la récente reprise de l'économie canadienne.

Mais, estime M. Pépin, ces facteurs qui ont influencé favorablement nos exportations au cours du premier semestre "pourraient ne plus jouer avec autant d'efficacité dans les mois à venir". Il a recommandé un effort généralisé afin de préserver l'élan actuel.

Le ministre a ajouté que le Canada a besoin d'une plus grande spécialisation internationale et d'une pénétration plus poussée sur de nouveaux marchés avec des produits canadiens compétitifs.

Dividendes

Canadian Western Natural Gas Co. Ltd., 23-3-4 cents l'action ordinaire, le 29 août; inscription le 15 août; 20 cents l'action privilégiée à 4 pour cent et 28 cents l'action privilégiée à 5 1/2 pour cent, les deux payables le 3 septembre; inscriptions le 15 août.

Crown Cork and Seal Co. Ltd., 75 cents l'action, le 15 août; inscription le 15 juillet.

Economic Investment Trust Ltd., 62-1-2 cents l'action privilégiée, le 30 août; inscription le 16 août.

Western Pacific Products et Crude Oil Pipeline Ltd., 6-1-4 cents l'action ordinaire, le 16 août; inscription le 26 juillet.

Hollinger Consolidated Gold Mines Ltd., 30 cents l'action, le 30 août; inscription le 2 août.

Labrador Mining and Exploration Co. Ltd., 40 cents l'action, le 26 août; inscription le 2 août.

Northern and Central Gas Corp. Ltd., 67-1-2 cents la première action privilégiée de la seconde série, le 15 septembre; inscription le 30 août; 26-1-2 cents la seconde action privilégiée de la série A, le 1er août; inscription le 18 juillet; 37-1-2 cents la seconde action privilégiée de la série B, le 15 août; inscription le 2 août; 12-1-2 cents l'action ordinaire et 65 cents la première action privilégiée à \$2.60, les deux payables le 1er septembre; inscription le 16 août.

Rapports financiers

Canadian Vickers Ltd., pour le semestre terminé le 31 mai 1968: \$183,398, soit l'équivalent de 34 cents l'action; on ne dispose d'aucun chiffre de comparaison avec 1967.

East Sullivan Mines Ltd., pour les neuf mois ayant pris fin le 31 mai 1968: \$2,639,593, soit l'équivalent de 63 cents l'action, au regard de \$2,776,927, ou 63 cents l'action, en 1967.

Hastings Mining and Development Co. Ltd., pour les neuf mois ayant pris fin le 31 mai 1968: \$1,096,033, soit l'équivalent de 22 cents l'action, au regard de \$340,201, ou 7 cents l'action, en 1967.

Pickie Crow Gold Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1967: \$19,346, au regard d'une perte de \$55,505 en 1966.

Quebec Lithium Corp., pour les neuf mois ayant pris fin le 31 mai 1968: \$373,831, soit l'équivalent de 15 cents l'action, au regard de \$124,417, ou 5 cents l'action, en 1967.

Sullivan Consolidated Mines Ltd., pour les neuf mois ayant pris fin le 31 mai 1968: \$1,915,781, soit l'équivalent de 48 cents l'action, au regard de \$1,844,008, ou 46 cents l'action, en 1967.

TAS

UNE RÉPONSE À CHAQUE APPEL COMMERCIAL OU RÉSIDUEL SERVICE D'APPELS TÉLÉPHONIQUE 569-6366

COMPTABLES AGRÉÉS

DE LA REGION DES CANTONS DE L'EST

Membres de l'Institut des Comptables Agrés de Québec

C.D. MELLOR, C.A. Directeur administratif 630 ouest, rue Loguechétierie Montréal.

SHERBROOKE

Bélanger, Saint-Jacques Sirois, Comtois & Cie Comptables agréés 234, avenue Dufferin, Suite 108 Sherbrooke, Qué. Tél.: 563-7591 11, rue Thibodeau, Lac-Mégantic, Qué. Tél.: 583-0411

LEO DOYON Comptable agréé 36 nord, rue Wellington Sherbrooke, Tél.: 569-9176

HEBERT, ROY, BEAUDOIN CROTEAU et ASSOCIÉS, Comptables agréés Sherbrooke, Tél.: 569-7436 27, BROOKS, Sherbrooke, Tél.: 569-9779

LAROCHELLE, SAVARD GOSSELIN & GOSSELIN Comptables agréés 108 nord, rue Wellington Suite 100 Sherbrooke, Tél.: 567-5259

LAVALLEE, BEDARD, LYONNAIS GASCON, CROCKETT & ASSOCIÉS Comptables agréés David J. Crockett, C.A. 8010, rue Saint-Jacques, Suite 301 Sherbrooke, Tél.: 569-5553 Montréal - Trois-Rivières

SHERBROOKE

Maheu, Noël & Cie Comptables agréés 1552 ouest, rue King Sherbrooke, Tél.: 569-5141

MCDONALD, CURRIE & CO COOPERS & LYBRAND Comptables agréés 297, rue Dufferin, Sherbrooke, Tél.: 569-6301 Bureaux à travers le Canada

Simoneau, Charpentier & Cie Comptables agréés Nestor Simoneau, C.A. André P. Charpentier, C.A. 47 ouest, rue King, Sherbrooke, Tél.: 563-1579

ANDRE TROTTIER & CIE Comptables agréés 1576 ouest, rue King, Sherbrooke, Tél.: 569-2548 Asbestos, 215 Chassé, Tél.: 879-4919

COATICOOK

GILLES LANDRY comptable agréé Rue Court, Tél.: 849-4545

THETFORD MINES

Théberge & Daigle Comptables agréés Edifice Caisse Populaire 81 sud, rue Notre-Dame, Tél.: 335-7593

"J'AIMERAIS QUE MON FILS PASSE LA TRIBUNE"

Si vous désirez une clientèle d'abonnés du journal, pour votre garçon, communiquez avec le gérant du tirage de La Tribune.

A SHERBROOKE SIGNEZ: 569-9201

LA TRIBUNE

Les responsabilités personnelles stimulent les enfants. Ce père ne le sait que trop. Il n'aime pas "pousser" dans le dos de ses garçons... mais il veut bien qu'ils prennent plus de responsabilités. Il désire aussi qu'ils apprennent à se dégourdir et de voir leurs efforts se couronner d'un profit.

Ce père réalise parfaitement qu'un garçon qui a une clientèle d'abonnés d'un journal est par le fait un homme d'affaires travaillant à son propre compte. Ce garçon apprend à budgétiser son temps, à tenir des chiffres et renseignements précis; il devient plus confiant à la suite de ses responsabilités accrues. De plus son profit lui assure un bon départ en vue d'études plus avancées. Si votre garçon vient à exprimer le désir de posséder un parcours de journaux, ne passez pas outre à ses désirs. Il fait montre d'initiative. N'est-ce pas là la façon de forger un caractère fort?

A L'EXTERIEUR DE SHERBROOKE, composez les numéros suivants:

Acton Vale 546-2136	Deauville 864-4188	Richmond 826-2136
Arthabaska 357-2359	Darcel 449-2181	Scotstown 657-4697
Arthabaska 879-2457	Drumville 478-1328	Thetford 335-9952
Black Lake 423-5371	East Angus 832-3450	Victoriaville 758-8777
Brompton 846-2388	Granby 378-8114	Warwick 358-2985
Coaticook 849-3742	L. Mégantic 583-0746	Waterloo 539-0264
Coleraine 423-4907	Lambton 486-2682	Waterloo 837-2442
Cookshire 875-3218	Magog 843-5144	Weedon 61
Cowansville 263-0244	Plessisville 362-2065	Windsor 845-4275
Danville 839-2445	Princeville 364-5628	Valcourt 150

La fille du chef de police de Salvador, au Brésil, la nouvelle Miss Univers

MIAMI, Floride (AFP).—Miss les autres. Au fil des minutes, la salle se remplissait. La fille du chef de police de Salvador, au Brésil, la nouvelle Miss Univers, Martha Vasconcellos, a été désignée reine de beauté. Son nom, ou tout simplement son nom de famille, a été annoncé à la télévision le dimanche soir à Miami. Miss Univers 1968 était scandeuse vers 1968 parmi 65 candidates sur l'air des lampes et il ne de cette soirée, de fixer leur choix sur la plus jolie fille du monde. Déjà, pour choisir les 15 demi-finalistes, ce choix avait été ardu. Pour désigner les cinq reines de beauté les plus jolies parmi ces 15 jeunes filles, cela avait été encore plus difficile, mais Miss Brésil avait toutes les chances de gagner. Son charme, sa beauté, sa grâce et aussi son émotion, la désignaient, semble-t-il, aux juges impartiaux.



La nouvelle Miss Univers, Martha Vasconcellos, du Brésil...

Elle a remporté la couronne et le titre qui lui a remis Miss Univers 1967, qui était l'an dernier Miss États-Unis. "Je ne peux parler" sont les seuls mots qu'elle a réussi à prononcer face à Bob Barke, le présentateur qui lui demandait ce qu'elle pensait de son nouveau titre.

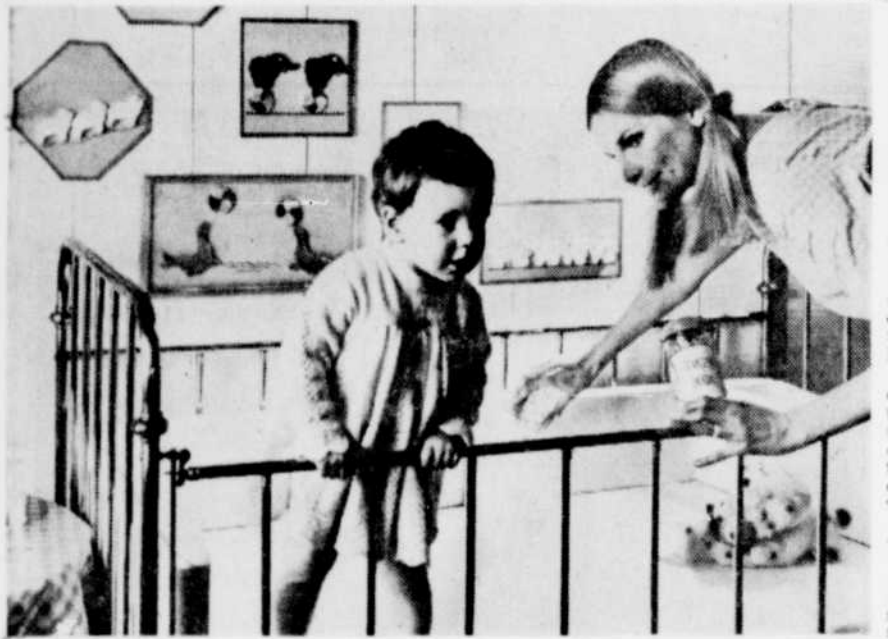
Tout au long des dix jours qu'elle a passés à Miami, Martha Vasconcellos, a reçu un télégramme de son fiancé, M. Reynaldo Lou Reiro, un ingénieur de Salvador.

Parmi les 15 demi-finalistes se trouvaient Miss Norvège, Miss Venezuela, Miss Yougoslavie, Miss Chili, Miss France, Miss Grande-Bretagne, Miss Thaïlande, Miss Suède, Miss Canada, Miss Israël et Miss Grèce. Les 65 candidates s'étaient d'abord présentées en costume national, puis en maillot de bain, et enfin en robe du soir.

Quatre anciennes Miss Univers, celles de 1960, 1964, 1966 et 1967 évidemment, ont salué Martha Vasconcellos, la reine de beauté de l'année.

Comment conserver la chambre de bébé aussi propre que la cuisine...

La chambre d'enfants doit-elle pas à lutter contre la graisse et muler dans un coin de la chambre. Valiser de propreté avec la cuisine. Les tenaces odeurs de cuisson, libre un bassin contenant une solution de bicarbonate de soude. Heureusement, il est plus facile d'y parvenir dans la chambre de bébé car l'on n'a de cette pièce est de dissimuler la salle de bains.



chaque fois que vous devez remédier à un accident. Vous aurez tout de suite le nécessaire sous la main pour nettoyer instantanément le plancher, les vêtements ou du meuble, ou des aliments ou du lait régurgités laissent vite des taches et une odeur désagréable. Employez également cette solution pour nettoyer les marques de doigts sur les boiserie. Un autre avantage du bicarbonate de soude, c'est qu'il est un pur produit alimentaire, et que vous pouvez l'employer en toute sécurité pour essuyer les barreaux du lit et du parc, la chaise haute, la matière plastique qui recouvre le matelas du lit ou du landau, le pare-chocs du berceau ou tout article à la portée de bébé. Vous pouvez même utiliser cette solution pour laver les jouets, chaque jour.

Si vous voulez faire durer les culottes de plastique plus longtemps et leur éviter de prendre une odeur de caoutchouc, rincez-les régulièrement dans cette solution: elles seront propres et fraîches comme si elles avaient séché au grand air. Les couches souillées demandent certes des soins particuliers, mais si vous ajoutez une généreuse poignée de bicarbonate à l'eau du seau, vous ne serez incommodés par aucune mauvaise odeur.

Les finissantes de l'hôpital St-Vincent

SHERBROOKE — Un total de 57 finissantes ont été promues comme infirmières et infirmiers à l'hôpital St-Vincent de Paul de Sherbrooke. Il y avait 34 jeunes filles et trois garçons.



Suggestion culinaire

SAUCE À LA CRÈME SURE

1 tasse de crème sure commerciale.
1 c. à thé de sucre.
1 c. à thé de sel.
Pinçée de poivre.
1 à 2 c. à table de vinaigre.
1 c. à table de ciboulette hachée fin.
Mélanger les ingrédients et réfrigérer jusqu'au moment de servir.

— Et si vous voulez épater vos convives, les économistes ménagers de la Section des consommateurs du ministère de l'Agriculture du Canada vous suggèrent le centre de table suivant qui sait être aussi agréable à l'œil qu'à la dent.

BOUQUET D'ÉTÉ

1 laitue Iceberg.
1 tasse (4 onces) de fromage à la crème conditionné de piment.
1 tasse (4 onces) de fromage à la crème nature.
1 tasse de noix hachées.
1 tasse de tomates.
1 tasse de concombre tranché.
1 tasse de piment vert.

Parer la laitue. Déposer, cœur en bas, dans une assiette de service. Tailler jusqu'aux trois quarts en 6 quartiers, étaler à la façon de pétales de fleurs. Faire passer le fromage en mini-boules d'un pouce de diamètre (enrouler les mini-boules de fromage nature de noix hachées), déposer au centre des "pétales" et garnir des légumes.

TROUVEZ LE MOT-PERDU

GRILLE NO. 63 8 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	M	T	X	T	N	T	D	E	E	R	P	S	A	T	
2	S	N	N	I	J	I	N	L	R	E	G	E	A	N	R
3	E	E	O	E	A	E	A	E	M	U	U	R	E	R	A
4	R	S	S	R	M	R	V	R	T	Q	O	M	U	T	I
5	I	S	J	E	M	E	A	R	I	N	E	L	O	P	I
6	A	A	E	T	A	S	G	O	U	A	T	M	N	E	
7	I	T	S	R	P	T	L	U	Q	M	I	L	O	N	N
8	T	N	N	O	E	A	E	I	E	S	T	S	U	P	N
9	N	E	D	E	T	I	N	N	S	I	S	S	O	O	
10	E	E	N	S	I	O	T	U	N	A	R	N	D	E	R
11	T	E	O	A	C	A	A	L	R	O	T	O	N	L	T
12	I	N	L	A	B	L	R	L	A	G	S	I	R	E	S
13	N	N	L	L	O	L	A	I	E	I	E	R	O	A	A
14	E	O	E	E	A	M	E	T	T	P	I	C	N	N	L
15	P	S	S	E	E	M	N	E	E	E	S	O	R	P	

Aussitôt altères Armer assés alors	Laborieusement lacrimeusement lamentables leur lame larmes	plastronner peine poble prose pari
Criens	Mous merveux malle	Rejoindre raison rôle
Etiraient entassent étal éponge exila	Normalisation nostalgiques nécessité nullité nier	Savant sonnettes sonnée sans
Garait	Penitentiaires panurge	Tenable traître
Irail		

Une jeune Canadienne qui reçoit les gens célèbres, princes et autres dans un hôtel

Par CAROL KENNEDY

LONDRES (PC) — La Canadienne Prudence Emery est depuis peu secrétaire de presse de l'hôtel Savoy de Londres, où Arnold Bennett a situé son roman Imperial Palace.

Jean Nicol, qui avait occupé ce poste de 1938 à 1948, collectionna assez de matériel pour une autobiographie de potins, et assez d'autographes de clients célèbres de l'hôtel pour tapisser son chalet en Cornouailles.

L'établissement, vieux de 79 ans, est une mine de anecdotes sur les millionnaires, maharajas et autres gens célèbres qui marquèrent de leurs fresques leur passage au vieil hôtel rappelant l'opulence du règne d'Édouard VII.

La clientèle d'aujourd'hui a moins d'éclat, mais la secrétaire de presse doit encore déployer ses qualités de diplomate, d'agent de publicité et de directeur de théâtre. Prudence Emery, 31 ans, native de Victoria, s'en tire élégamment.

Mlle Emery, qui était chargée de promouvoir les personnalités importantes à l'Expo 67, l'an dernier, fut invitée par le directeur du Savoy, Hugh Womner, à succéder à Lewis Moskin, qui prenait sa retraite.

Un emploi de prestige. Avant l'Expo, Prudence tâta du journalisme, se promena en Europe, étudia les arts à Londres et fut "barmaid" au French Club de la place St. James.

Le Savoy, érigé sur l'emplacement d'un palais médiéval où la légende veut que Caucer ait écrit ses Contes de Canterbury, secrétaire de presse, il y a 30 ans. Les prédécesseurs de Prudence eurent une vie mouvementée.

Le Savoy, érigé sur l'emplacement d'un palais médiéval où la légende veut que Caucer ait écrit ses Contes de Canterbury, fit l'émerveillement de l'Europe lorsque Richard D'Oyly Carte, imprésario de Gilbert et Sullivan, l'inaugura en 1889. C'était le premier hôtel de Londres éclairé à l'électricité et muni d'ascenseurs.

D'Oyly Carte, dont la petite-fille Bridget voit aujourd'hui aux destinées du Savoy, engagea Cesar Ritz comme gérant. George-Auguste Escoffier, comme premier cuisinier, Johann Strauss pour diriger l'orchestre et Anna Pavlova pour danser dans le spectacle.

L'hôtel ressemble encore plutôt à un manoir qu'à une auberge, avec ses secrétaires Louis XVI et ses tentures tissées en Thaïlande. Chaque client dispose de trois serviettes. Le vétérinaire des 1.500 employés est le dégustateur de vins, âgé de 91 ans qui vient encore chaque matin faire son travail dans les caves qui s'étendent sous le lit de la Tamise.

Un chat noir. La superstition impose à l'hôtel un client permanent, un chat de bois noir nommé Kasper, qui occupe le 14e fauteuil avec une serviette autour du cou s'il arrive que les dîneurs soient 13 à table.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

La coutume superstitieuse, scrupuleusement observée par Winston Churchill entre autres, commença à l'occasion d'un dîner offert par le millionnaire sud-africain Woolf Joel, en 1898. Joel avait manifesté ses doutes à propos de la légende qui veut que le premier à quitter une table de 13 convives soit le premier à mourir. Il quitta la table. Quelques semaines plus tard, il était assassiné dans son bureau de Johannesburg.

VOYAGES ÉTÉ '68

Atlantic City

(2 voyages)

Durée: 7 jours — 6 nuits

DATES: du 21 au 27 juillet

du 11 au 17 août

Prix: 121.98 (et plus)

Prix comprenant transport par

AUTOBUS MODERNE, chambre

dans motel (sur le bord de la

mer), visites à New York, Washington, avec guide.

LES EXCLUSIF FL Inc.

193 ouest, rue King

Tél.: 562-6060

Pour vous, madame...

Annances CLASSÉES

EXCLUSIVEMENT

D'INTERET FEMININ

CLINIQUE D'ELECTROLYSE

POILS SUPPLÉMENTAIRES ENLEVÉS DE

PENITIVEMENT chez Madame Far-

rency, 421, St-Jean-Baptiste, Sher-

brooke. Tél.: 567-5604. 100-25

Encouragez nos annonceurs

ESCOMPTE

20% sur

produits Revlon

Rouge à lèvres — crayons pour

les yeux — colorant à che-

veux — poudre — parfum —

etc.

Pharmacie Belmont

610, King est - 569-9231

POUR LA MARIEE

"Exclusive — Élegante" Location —

Jarretière gratuite. Jacqueline Kér-

venne, robe pour mariées, corage,

178, Wellington Nord, 560-907, 112-36

TAPIS

ENJOUIVET VOTRE MAISON — Des

perses, couvre-lits, ensemble de

de bain, nappes, pataugas, etc.

400, St-Jean-Baptiste, 567-5604

Encouragez nos annonceurs

AVIS

A TOUS NOS CLIENTS
NOS ATELIERS SERONT
FERMES DU 20 AU 27 JUILLET

BELMONT DRY CLEANING ENR.

16 sud, 9e Avenue — 569-1686

LA TRIBUNE

CE SOIR ET DEMAIN A LA TELEVISION

LUNDI

SOIRÉE

- 1.00-1.15: Jeunesse oblige
1.15-1.30: My three sons
1.30-1.45: Jeunesse oblige
1.45-2.00: Monday 8 o'clock movie
2.00-2.15: Télé-mémo
2.15-2.30: The Pierre Burton show
2.30-2.45: Jeunesse oblige
2.45-3.00: Sports-mag
3.00-3.15: Make room for daddy
3.15-3.30: Truth or consequences
3.30-3.45: Something summer
3.45-4.00: Jeunesse oblige
4.00-4.15: Dernière heure
4.15-4.30: The Flutemans
4.30-4.45: Télé-mémo se poursuit
4.45-5.00: Jimmy
5.00-5.15: Guaranika
5.15-5.30: The Monkees
5.30-5.45: The Baron
5.45-6.00: Time for americans
6.00-6.15: L'homme à la robe
6.15-6.30: The Lucy show
6.30-6.45: Max la menace
6.45-7.00: The champions
7.00-7.15: Jeunesse oblige
7.15-7.30: La Lucy show
7.30-7.45: The Beverly Hillbillies
7.45-8.00: Rat Patrol
8.00-8.15: Ma sorcière bien-aimée
8.15-8.30: Family affair
8.30-8.45: Chapeau melon, bottes de cuir
8.45-9.00: The Andy Griffith show
9.00-9.15: NBC comedy playhouse
9.15-9.30: The good company
9.30-9.45: The Felony Squad
9.45-10.00: La belle époque
10.00-10.15: Country music hall
10.15-10.30: Family affair
10.30-10.45: Dernière heure
10.45-11.00: Formi... formidable
11.00-11.15: I spy
11.15-11.30: Dernière heure
11.30-11.45: La cité sans voile
11.45-12.00: Bowling
12.00-12.15: Les 3 cloches
12.15-12.30: Who cares
12.30-12.45: A l'italienne
12.45-1.00: Canada: 101
1.00-1.15: Dernière heure et météo
1.15-1.30: Télé-mémo
1.30-1.45: La ronde des sports
1.45-2.00: Night report
2.00-2.15: Cinéma
2.15-2.30: The Merv Griffin show
2.30-2.45: Cinéma 7
2.45-3.00: The Joe Bishop show
3.00-3.15: Science fiction theatre
3.15-3.30: All-star wrestling
3.30-3.45: Téléjournal

MARDI

MATIN

- 7.00-7.15: News
7.15-7.30: Today
7.30-7.45: Your breakfast serial
7.45-8.00: Capitain Kangaroo
8.00-8.15: Métro-matin
8.15-8.30: Prem. édition, édition sportive
8.30-8.45: Popeye
8.45-9.00: The dating game
9.00-9.15: News of women
9.15-9.30: Cinéma du matin
9.30-9.45: Cartoon cartoon
9.45-10.00: Toast et café
10.00-10.15: The newsworld game
10.15-10.30: General Hospital
10.30-10.45: Candid camera
10.45-11.00: Snap judgment
11.00-11.15: The baby game
11.15-11.30: L'école du bonheur
11.30-11.45: The Beverly Hillbillies
11.45-12.00: Concentration
12.00-12.15: Friendly giant
12.15-12.30: The Dick Cavett show
12.30-12.45: Les antennes de l'air
12.45-1.00: Cinéma
1.00-1.15: Andy of Mayberry
1.15-1.30: Personality
1.30-1.45: Mr. Dressup
1.45-2.00: Le cirque à Tonton
2.00-2.15: Sir Lancelot
2.15-2.30: The Dick Van Dyke show
2.30-2.45: The Hollywood squares
2.45-3.00: Aventures

APRÈS-MIDI

- 12.00-12.15: Love of Life
12.15-12.30: Jeopardy
12.30-12.45: Jeunesse oblige
12.45-1.00: Lunch date
1.00-1.15: Girl talk
1.15-1.30: Dernière édition
1.30-1.45: Cinéma
1.45-2.00: Newsroom 12
2.00-2.15: Ulysse et Ocar
2.15-2.30: Search for tomorrow
2.30-2.45: Eye quest
2.45-3.00: Treasure Isle

CHLT - RADIO - FM

MARDI 14 JUILLET

- 9.00 - LE CHOIX DU MAESTRO
Grieg: Concerto en la mineur pour piano et orchestre - Julius Katchen, pianiste; orch. Philharmonique d'Israël; dir. Istvan Kertész.
Chopin: Polonaise - Prélude en mi mineur - Valse minute - Étude en mi mineur - Op. 10, n° 3 - Op. 10, n° 4 - Op. 10, n° 5 - Op. 10, n° 6 - Op. 10, n° 7 - Op. 10, n° 8 - Op. 10, n° 9 - Op. 10, n° 10 - Op. 10, n° 11 - Op. 10, n° 12 - Op. 10, n° 13 - Op. 10, n° 14 - Op. 10, n° 15 - Op. 10, n° 16 - Op. 10, n° 17 - Op. 10, n° 18 - Op. 10, n° 19 - Op. 10, n° 20 - Op. 10, n° 21 - Op. 10, n° 22 - Op. 10, n° 23 - Op. 10, n° 24 - Op. 10, n° 25 - Op. 10, n° 26 - Op. 10, n° 27 - Op. 10, n° 28 - Op. 10, n° 29 - Op. 10, n° 30 - Op. 10, n° 31 - Op. 10, n° 32 - Op. 10, n° 33 - Op. 10, n° 34 - Op. 10, n° 35 - Op. 10, n° 36 - Op. 10, n° 37 - Op. 10, n° 38 - Op. 10, n° 39 - Op. 10, n° 40 - Op. 10, n° 41 - Op. 10, n° 42 - Op. 10, n° 43 - Op. 10, n° 44 - Op. 10, n° 45 - Op. 10, n° 46 - Op. 10, n° 47 - Op. 10, n° 48 - Op. 10, n° 49 - Op. 10, n° 50 - Op. 10, n° 51 - Op. 10, n° 52 - Op. 10, n° 53 - Op. 10, n° 54 - Op. 10, n° 55 - Op. 10, n° 56 - Op. 10, n° 57 - Op. 10, n° 58 - Op. 10, n° 59 - Op. 10, n° 60 - Op. 10, n° 61 - Op. 10, n° 62 - Op. 10, n° 63 - Op. 10, n° 64 - Op. 10, n° 65 - Op. 10, n° 66 - Op. 10, n° 67 - Op. 10, n° 68 - Op. 10, n° 69 - Op. 10, n° 70 - Op. 10, n° 71 - Op. 10, n° 72 - Op. 10, n° 73 - Op. 10, n° 74 - Op. 10, n° 75 - Op. 10, n° 76 - Op. 10, n° 77 - Op. 10, n° 78 - Op. 10, n° 79 - Op. 10, n° 80 - Op. 10, n° 81 - Op. 10, n° 82 - Op. 10, n° 83 - Op. 10, n° 84 - Op. 10, n° 85 - Op. 10, n° 86 - Op. 10, n° 87 - Op. 10, n° 88 - Op. 10, n° 89 - Op. 10, n° 90 - Op. 10, n° 91 - Op. 10, n° 92 - Op. 10, n° 93 - Op. 10, n° 94 - Op. 10, n° 95 - Op. 10, n° 96 - Op. 10, n° 97 - Op. 10, n° 98 - Op. 10, n° 99 - Op. 10, n° 100 - Op. 10, n° 101 - Op. 10, n° 102 - Op. 10, n° 103 - Op. 10, n° 104 - Op. 10, n° 105 - Op. 10, n° 106 - Op. 10, n° 107 - Op. 10, n° 108 - Op. 10, n° 109 - Op. 10, n° 110 - Op. 10, n° 111 - Op. 10, n° 112 - Op. 10, n° 113 - Op. 10, n° 114 - Op. 10, n° 115 - Op. 10, n° 116 - Op. 10, n° 117 - Op. 10, n° 118 - Op. 10, n° 119 - Op. 10, n° 120 - Op. 10, n° 121 - Op. 10, n° 122 - Op. 10, n° 123 - Op. 10, n° 124 - Op. 10, n° 125 - Op. 10, n° 126 - Op. 10, n° 127 - Op. 10, n° 128 - Op. 10, n° 129 - Op. 10, n° 130 - Op. 10, n° 131 - Op. 10, n° 132 - Op. 10, n° 133 - Op. 10, n° 134 - Op. 10, n° 135 - Op. 10, n° 136 - Op. 10, n° 137 - Op. 10, n° 138 - Op. 10, n° 139 - Op. 10, n° 140 - Op. 10, n° 141 - Op. 10, n° 142 - Op. 10, n° 143 - Op. 10, n° 144 - Op. 10, n° 145 - Op. 10, n° 146 - Op. 10, n° 147 - Op. 10, n° 148 - Op. 10, n° 149 - Op. 10, n° 150 - Op. 10, n° 151 - Op. 10, n° 152 - Op. 10, n° 153 - Op. 10, n° 154 - Op. 10, n° 155 - Op. 10, n° 156 - Op. 10, n° 157 - Op. 10, n° 158 - Op. 10, n° 159 - Op. 10, n° 160 - Op. 10, n° 161 - Op. 10, n° 162 - Op. 10, n° 163 - Op. 10, n° 164 - Op. 10, n° 165 - Op. 10, n° 166 - Op. 10, n° 167 - Op. 10, n° 168 - Op. 10, n° 169 - Op. 10, n° 170 - Op. 10, n° 171 - Op. 10, n° 172 - Op. 10, n° 173 - Op. 10, n° 174 - Op. 10, n° 175 - Op. 10, n° 176 - Op. 10, n° 177 - Op. 10, n° 178 - Op. 10, n° 179 - Op. 10, n° 180 - Op. 10, n° 181 - Op. 10, n° 182 - Op. 10, n° 183 - Op. 10, n° 184 - Op. 10, n° 185 - Op. 10, n° 186 - Op. 10, n° 187 - Op. 10, n° 188 - Op. 10, n° 189 - Op. 10, n° 190 - Op. 10, n° 191 - Op. 10, n° 192 - Op. 10, n° 193 - Op. 10, n° 194 - Op. 10, n° 195 - Op. 10, n° 196 - Op. 10, n° 197 - Op. 10, n° 198 - Op. 10, n° 199 - Op. 10, n° 200 - Op. 10, n° 201 - Op. 10, n° 202 - Op. 10, n° 203 - Op. 10, n° 204 - Op. 10, n° 205 - Op. 10, n° 206 - Op. 10, n° 207 - Op. 10, n° 208 - Op. 10, n° 209 - Op. 10, n° 210 - Op. 10, n° 211 - Op. 10, n° 212 - Op. 10, n° 213 - Op. 10, n° 214 - Op. 10, n° 215 - Op. 10, n° 216 - Op. 10, n° 217 - Op. 10, n° 218 - Op. 10, n° 219 - Op. 10, n° 220 - Op. 10, n° 221 - Op. 10, n° 222 - Op. 10, n° 223 - Op. 10, n° 224 - Op. 10, n° 225 - Op. 10, n° 226 - Op. 10, n° 227 - Op. 10, n° 228 - Op. 10, n° 229 - Op. 10, n° 230 - Op. 10, n° 231 - Op. 10, n° 232 - Op. 10, n° 233 - Op. 10, n° 234 - Op. 10, n° 235 - Op. 10, n° 236 - Op. 10, n° 237 - Op. 10, n° 238 - Op. 10, n° 239 - Op. 10, n° 240 - Op. 10, n° 241 - Op. 10, n° 242 - Op. 10, n° 243 - Op. 10, n° 244 - Op. 10, n° 245 - Op. 10, n° 246 - Op. 10, n° 247 - Op. 10, n° 248 - Op. 10, n° 249 - Op. 10, n° 250 - Op. 10, n° 251 - Op. 10, n° 252 - Op. 10, n° 253 - Op. 10, n° 254 - Op. 10, n° 255 - Op. 10, n° 256 - Op. 10, n° 257 - Op. 10, n° 258 - Op. 10, n° 259 - Op. 10, n° 260 - Op. 10, n° 261 - Op. 10, n° 262 - Op. 10, n° 263 - Op. 10, n° 264 - Op. 10, n° 265 - Op. 10, n° 266 - Op. 10, n° 267 - Op. 10, n° 268 - Op. 10, n° 269 - Op. 10, n° 270 - Op. 10, n° 271 - Op. 10, n° 272 - Op. 10, n° 273 - Op. 10, n° 274 - Op. 10, n° 275 - Op. 10, n° 276 - Op. 10, n° 277 - Op. 10, n° 278 - Op. 10, n° 279 - Op. 10, n° 280 - Op. 10, n° 281 - Op. 10, n° 282 - Op. 10, n° 283 - Op. 10, n° 284 - Op. 10, n° 285 - Op. 10, n° 286 - Op. 10, n° 287 - Op. 10, n° 288 - Op. 10, n° 289 - Op. 10, n° 290 - Op. 10, n° 291 - Op. 10, n° 292 - Op. 10, n° 293 - Op. 10, n° 294 - Op. 10, n° 295 - Op. 10, n° 296 - Op. 10, n° 297 - Op. 10, n° 298 - Op. 10, n° 299 - Op. 10, n° 300 - Op. 10, n° 301 - Op. 10, n° 302 - Op. 10, n° 303 - Op. 10, n° 304 - Op. 10, n° 305 - Op. 10, n° 306 - Op. 10, n° 307 - Op. 10, n° 308 - Op. 10, n° 309 - Op. 10, n° 310 - Op. 10, n° 311 - Op. 10, n° 312 - Op. 10, n° 313 - Op. 10, n° 314 - Op. 10, n° 315 - Op. 10, n° 316 - Op. 10, n° 317 - Op. 10, n° 318 - Op. 10, n° 319 - Op. 10, n° 320 - Op. 10, n° 321 - Op. 10, n° 322 - Op. 10, n° 323 - Op. 10, n° 324 - Op. 10, n° 325 - Op. 10, n° 326 - Op. 10, n° 327 - Op. 10, n° 328 - Op. 10, n° 329 - Op. 10, n° 330 - Op. 10, n° 331 - Op. 10, n° 332 - Op. 10, n° 333 - Op. 10, n° 334 - Op. 10, n° 335 - Op. 10, n° 336 - Op. 10, n° 337 - Op. 10, n° 338 - Op. 10, n° 339 - Op. 10, n° 340 - Op. 10, n° 341 - Op. 10, n° 342 - Op. 10, n° 343 - Op. 10, n° 344 - Op. 10, n° 345 - Op. 10, n° 346 - Op. 10, n° 347 - Op. 10, n° 348 - Op. 10, n° 349 - Op. 10, n° 350 - Op. 10, n° 351 - Op. 10, n° 352 - Op. 10, n° 353 - Op. 10, n° 354 - Op. 10, n° 355 - Op. 10, n° 356 - Op. 10, n° 357 - Op. 10, n° 358 - Op. 10, n° 359 - Op. 10, n° 360 - Op. 10, n° 361 - Op. 10, n° 362 - Op. 10, n° 363 - Op. 10, n° 364 - Op. 10, n° 365 - Op. 10, n° 366 - Op. 10, n° 367 - Op. 10, n° 368 - Op. 10, n° 369 - Op. 10, n° 370 - Op. 10, n° 371 - Op. 10, n° 372 - Op. 10, n° 373 - Op. 10, n° 374 - Op. 10, n° 375 - Op. 10, n° 376 - Op. 10, n° 377 - Op. 10, n° 378 - Op. 10, n° 379 - Op. 10, n° 380 - Op. 10, n° 381 - Op. 10, n° 382 - Op. 10, n° 383 - Op. 10, n° 384 - Op. 10, n° 385 - Op. 10, n° 386 - Op. 10, n° 387 - Op. 10, n° 388 - Op. 10, n° 389 - Op. 10, n° 390 - Op. 10, n° 391 - Op. 10, n° 392 - Op. 10, n° 393 - Op. 10, n° 394 - Op. 10, n° 395 - Op. 10, n° 396 - Op. 10, n° 397 - Op. 10, n° 398 - Op. 10, n° 399 - Op. 10, n° 400 - Op. 10, n° 401 - Op. 10, n° 402 - Op. 10, n° 403 - Op. 10, n° 404 - Op. 10, n° 405 - Op. 10, n° 406 - Op. 10, n° 407 - Op. 10, n° 408 - Op. 10, n° 409 - Op. 10, n° 410 - Op. 10, n° 411 - Op. 10, n° 412 - Op. 10, n° 413 - Op. 10, n° 414 - Op. 10, n° 415 - Op. 10, n° 416 - Op. 10, n° 417 - Op. 10, n° 418 - Op. 10, n° 419 - Op. 10, n° 420 - Op. 10, n° 421 - Op. 10, n° 422 - Op. 10, n° 423 - Op. 10, n° 424 - Op. 10, n° 425 - Op. 10, n° 426 - Op. 10, n° 427 - Op. 10, n° 428 - Op. 10, n° 429 - Op. 10, n° 430 - Op. 10, n° 431 - Op. 10, n° 432 - Op. 10, n° 433 - Op. 10, n° 434 - Op. 10, n° 435 - Op. 10, n° 436 - Op. 10, n° 437 - Op. 10, n° 438 - Op. 10, n° 439 - Op. 10, n° 440 - Op. 10, n° 441 - Op. 10, n° 442 - Op. 10, n° 443 - Op. 10, n° 444 - Op. 10, n° 445 - Op. 10, n° 446 - Op. 10, n° 447 - Op. 10, n° 448 - Op. 10, n° 449 - Op. 10, n° 450 - Op. 10, n° 451 - Op. 10, n° 452 - Op. 10, n° 453 - Op. 10, n° 454 - Op. 10, n° 455 - Op. 10, n° 456 - Op. 10, n° 457 - Op. 10, n° 458 - Op. 10, n° 459 - Op. 10, n° 460 - Op. 10, n° 461 - Op. 10, n° 462 - Op. 10, n° 463 - Op. 10, n° 464 - Op. 10, n° 465 - Op. 10, n° 466 - Op. 10, n° 467 - Op. 10, n° 468 - Op. 10, n° 469 - Op. 10, n° 470 - Op. 10, n° 471 - Op. 10, n° 472 - Op. 10, n° 473 - Op. 10, n° 474 - Op. 10, n° 475 - Op. 10, n° 476 - Op. 10, n° 477 - Op. 10, n° 478 - Op. 10, n° 479 - Op. 10, n° 480 - Op. 10, n° 481 - Op. 10, n° 482 - Op. 10, n° 483 - Op. 10, n° 484 - Op. 10, n° 485 - Op. 10, n° 486 - Op. 10, n° 487 - Op. 10, n° 488 - Op. 10, n° 489 - Op. 10, n° 490 - Op. 10, n° 491 - Op. 10, n° 492 - Op. 10, n° 493 - Op. 10, n° 494 - Op. 10, n° 495 - Op. 10, n° 496 - Op. 10, n° 497 - Op. 10, n° 498 - Op. 10, n° 499 - Op. 10, n° 500 - Op. 10, n° 501 - Op. 10, n° 502 - Op. 10, n° 503 - Op. 10, n° 504 - Op. 10, n° 505 - Op. 10, n° 506 - Op. 10, n° 507 - Op. 10, n° 508 - Op. 10, n° 509 - Op. 10, n° 510 - Op. 10, n° 511 - Op. 10, n° 512 - Op. 10, n° 513 - Op. 10, n° 514 - Op. 10, n° 515 - Op. 10, n° 516 - Op. 10, n° 517 - Op. 10, n° 518 - Op. 10, n° 519 - Op. 10, n° 520 - Op. 10, n° 521 - Op. 10, n° 522 - Op. 10, n° 523 - Op. 10, n° 524 - Op. 10, n° 525 - Op. 10, n° 526 - Op. 10, n° 527 - Op. 10, n° 528 - Op. 10, n° 529 - Op. 10, n° 530 - Op. 10, n° 531 - Op. 10, n° 532 - Op. 10, n° 533 - Op. 10, n° 534 - Op. 10, n° 535 - Op. 10, n° 536 - Op. 10, n° 537 - Op. 10, n° 538 - Op. 10, n° 539 - Op. 10, n° 540 - Op. 10, n° 541 - Op. 10, n° 542 - Op. 10, n° 543 - Op. 10, n° 544 - Op. 10, n° 545 - Op. 10, n° 546 - Op. 10, n° 547 - Op. 10, n° 548 - Op. 10, n° 549 - Op. 10, n° 550 - Op. 10, n° 551 - Op. 10, n° 552 - Op. 10, n° 553 - Op. 10, n° 554 - Op. 10, n° 555 - Op. 10, n° 556 - Op. 10, n° 557 - Op. 10, n° 558 - Op. 10, n° 559 - Op. 10, n° 560 - Op. 10, n° 561 - Op. 10, n° 562 - Op. 10, n° 563 - Op. 10, n° 564 - Op. 10, n° 565 - Op. 10, n° 566 - Op. 10, n° 567 - Op. 10, n° 568 - Op. 10, n° 569 - Op. 10, n° 570 - Op. 10, n° 571 - Op. 10, n° 572 - Op. 10, n° 573 - Op. 10, n° 574 - Op. 10, n° 575 - Op. 10, n° 576 - Op. 10, n° 577 - Op. 10, n° 578 - Op. 10, n° 579 - Op. 10, n° 580 - Op. 10, n° 581 - Op. 10, n° 582 - Op. 10, n° 583 - Op. 10, n° 584 - Op. 10, n° 585 - Op. 10, n° 586 - Op. 10, n° 587 - Op. 10, n° 588 - Op. 10, n° 589 - Op. 10, n° 590 - Op. 10, n° 591 - Op. 10, n° 592 - Op. 10, n° 593 - Op. 10, n° 594 - Op. 10, n° 595 - Op. 10, n° 596 - Op. 10, n° 597 - Op. 10, n° 598 - Op. 10, n° 599 - Op. 10, n° 600 - Op. 10, n° 601 - Op. 10, n° 602 - Op. 10, n° 603 - Op. 10, n° 604 - Op. 10, n° 605 - Op. 10, n° 606 - Op. 10, n° 607 - Op. 10, n° 608 - Op. 10, n° 609 - Op. 10, n° 610 - Op. 10, n° 611 - Op. 10, n° 612 - Op. 10, n° 613 - Op. 10, n° 614 - Op. 10, n° 615 - Op. 10, n° 616 - Op. 10, n° 617 - Op. 10, n° 618 - Op. 10, n° 619 - Op. 10, n° 620 - Op. 10, n° 621 - Op. 10, n° 622 - Op. 10, n° 623 - Op. 10, n° 624 - Op. 10, n° 625 - Op. 10, n° 626 - Op. 10, n° 627 - Op. 10, n° 628 - Op. 10, n° 629 - Op. 10, n° 630 - Op. 10, n° 631 - Op. 10, n° 632 - Op. 10, n° 633 - Op. 10, n° 634 - Op. 10, n° 635 - Op. 10, n° 636 - Op. 10, n° 637 - Op. 10, n° 638 - Op. 10, n° 639 - Op. 10, n° 640 - Op. 10, n° 641 - Op. 10, n° 642 - Op. 10, n° 643 - Op. 10, n° 644 - Op. 10, n° 645 - Op. 10, n° 646 - Op. 10, n° 647 - Op. 10, n° 648 - Op. 10, n° 649 - Op. 10, n° 650 - Op. 10, n° 651 - Op. 10, n° 652 - Op. 10, n° 653 - Op. 10, n° 654 - Op. 10, n° 655 - Op. 10, n° 656 - Op. 10, n° 657 - Op. 10, n° 658 - Op. 10, n° 659 - Op. 10, n° 660 - Op. 10, n° 661 - Op. 10, n° 662 - Op. 10, n° 663 - Op. 10, n° 664 - Op. 10, n° 665 - Op. 10, n° 666 - Op. 10, n° 667 - Op. 10, n° 668 - Op. 10, n° 669 - Op. 10, n° 670 - Op. 10, n° 671 - Op. 10, n° 672 - Op. 10, n° 673 - Op. 10, n° 674 - Op. 10, n° 675 - Op. 10, n° 676 - Op. 10, n° 677 - Op. 10, n° 678 - Op. 10, n° 679 - Op. 10, n° 680 - Op. 10, n° 681 - Op. 10, n° 682 - Op. 10, n° 683 - Op. 10, n° 684 - Op. 10, n° 685 - Op. 10, n° 686 - Op. 10, n° 687 - Op. 10, n° 688 - Op. 10, n° 689 - Op. 10, n° 690 - Op. 10, n° 691 - Op. 10, n° 692 - Op. 10, n° 693 - Op. 10, n° 694 - Op. 10, n° 695 - Op. 10, n° 696 - Op. 10, n° 697 - Op. 10, n° 698 - Op. 10, n° 699 - Op. 10, n° 700 - Op. 10, n° 701 - Op. 10, n° 702 - Op. 10, n° 703 - Op. 10, n° 704 - Op. 10, n° 705 - Op. 10, n° 706 - Op. 10, n° 707 - Op. 10, n° 708 - Op. 10, n° 709 - Op. 10, n° 710 - Op. 10, n° 711 - Op. 10, n° 712 - Op. 10, n° 713 - Op. 10, n° 714 - Op. 10, n° 715 - Op. 10, n° 716 - Op. 10, n° 717 - Op. 10, n° 718 - Op. 10, n° 719 - Op. 10, n° 720 - Op. 10, n° 721 - Op. 10, n° 722 - Op. 10, n° 723 - Op. 10, n° 724 - Op. 10, n° 725 - Op. 10, n° 726 - Op. 10, n° 727 - Op. 10, n° 728 - Op. 10, n° 729 - Op. 10, n° 730 - Op. 10, n° 731 - Op. 10, n° 732 - Op. 10, n° 733 - Op. 10, n° 734 - Op. 10, n° 735 - Op. 10, n° 736 - Op. 10, n° 737 - Op. 10, n° 738 - Op. 10, n° 739 - Op. 10, n° 740 - Op. 10, n° 741 - Op. 10, n° 742 - Op. 10, n° 743 - Op. 10, n° 744 - Op. 10, n° 745 - Op. 10, n° 746 - Op. 10, n° 747 - Op. 10, n° 748 - Op. 10, n° 749 - Op. 10, n° 750 - Op. 10, n° 751 - Op. 10, n° 752 - Op. 10, n° 753 - Op. 10, n° 754 - Op. 10, n° 755 - Op. 10, n° 756 - Op. 10, n° 757 - Op. 10, n° 758 - Op. 10, n° 759 - Op. 10, n° 760 - Op. 10, n° 761 - Op. 10, n° 762 - Op. 10, n° 763 - Op. 10, n° 764 - Op. 10, n° 765 - Op. 10, n° 766 - Op. 10, n° 767 - Op. 10, n° 768 - Op. 10, n° 769 - Op. 10, n° 770 - Op. 10, n° 771 - Op. 10, n° 772 - Op. 10, n° 773 - Op. 10, n° 774 - Op. 10, n° 775 - Op. 10, n° 776 - Op. 10, n° 777 - Op. 10, n° 778 - Op. 10, n° 779 - Op. 10, n° 780 - Op. 10, n° 781 - Op. 10, n° 782 - Op. 10, n° 783 - Op. 10, n° 784 - Op. 10, n° 785 - Op. 10, n° 786 - Op. 10, n° 787 - Op. 10,

Woolco

FILM
GRATUITCouleur
ou
Noir
et BlancVOUS N'AUREZ PLUS À VOUS
ACHETER UNE BOBINE DE FILMFaites développer votre film en noir et blanc ou
Kodachrome chez Woolco, on vous remettra une autre
bobine GRATUITEMENT.

- Développement de qualité
- Les plus bas prix

Vous payez seulement pour le développement du film
et le nombre d'images que vous recevez. Pas de
coupon, pas d'imprimés minimum requis.

Film : 120, 620, 127, 126, 135 mm

Un plan en quatre points
de Rockefeller pour mettre
fin à la guerre du Vietnam

NEW YORK (AFP)—M. Nelson Rockefeller, gouverneur de New York et candidat à l'investiture républicaine à la présidence des États-Unis, a proposé samedi un plan de règlement du conflit vietnamien en quatre étapes.

1. Retrait mutuel et progressif des forces militaires en présence, celles du Nord-Vietnam vers le 17e parallèle, celles des États-Unis vers les régions populaires du Sud, tandis qu'une force neutre internationale, constituée principalement de membres de nations asiatiques, pénétrerait au Vietnam pour y suivre l'opération-retrait.

2. Retrait total des forces nord-vietnamiennes d'infiltration accompagnées d'un retrait de la majeure partie des forces américaines dont seul un petit nombre resterait au Sud-Vietnam, confiné dans des bases. La force neutre internationale s'attacherait alors à arranger des cessez-le-feu locaux. Le Vietcong serait d'autre part assuré de pouvoir participer à la vie politique du pays et s'engagerait à renoncer à la force.

3. Les États-Unis retireraient le reste de leurs troupes pendant que des élections libres seraient organisées au Sud-Vietnam sous le contrôle et la supervision de la force internationale.

Pour placer une
**ANNONCE
CLASSÉE**
DANS
LA TRIBUNE
TÉLÉPHONEZ
569-9501

4. Au cours de l'étape finale, le Nord et le Sud-Vietnam entameraient des négociations directes et décideraient eux-mêmes s'ils doivent opérer une réunification ou rester deux entités séparées. La force internationale se retirerait alors ayant terminé sa mission.

Application du plan

M. Rockefeller, qui a fait cette proposition au cours d'une conférence de presse tenue à New York, a ajouté qu'il mettrait ce plan en action immédiatement s'il était élu président. Il a fait remarquer qu'il était en accord avec les aspirations à l'autodétermination du peuple vietnamien et a enfin déclaré que si Hanoi refusait de participer à cette opération, il était encore possible aux États-Unis de prendre des mesures pouvant améliorer sa position à la table de négociations et épargner des vies: déployer leurs forces pour protéger les régions peuplées du Sud-Vietnam tandis qu'ils mettraient un terme aux opérations de poursuite et de destruction, ré-équiper de façon moderne et appropriée l'armée sud-vietnamienne en plein développement et enfin retirer leurs troupes au rythme de 10.000 par mois pendant une période d'un an.

M. Rockefeller a par ailleurs déclaré que l'impassé des négociations de Paris était dû au fait que les Nord-Vietnamiens espéraient qu'après les élections présidentielles américaines de novembre, leur position à la table de conférence serait améliorée et qu'enfin aucune des deux parties en présence n'avait confiance en l'autre. Il a affirmé que ces obstacles pourraient être levés si les États-Unis proposaient dès maintenant un plan concret de règlement du conflit tel que celui qu'il venait d'exposer.

NOUVEAU
UNE SEULE
OPÉRATION!LA QUALITÉ NIKON
INSURPASSABLE

NIKKORMAT FTN

La Boutique de Caméras
SKINNER & NADEAU INC.82 NORD,
RUE WELLINGTON
Tél.: 562-4795

Vous offre la meilleure marchandise et l'aide expérimentée qui vous permettront de prendre de meilleures photos avec plus de facilité.

9229

Votre photo favorite
peut vous conduire
en Amérique du Sud!

PARTICIPEZ AU 30e CONCOURS DE PHOTOS D'AMATEURS présenté dans tout le Canada et les États-Unis et organisé à Sherbrooke et dans la région par l'intermédiaire de

LA TRIBUNE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN DE LA RIVE SUD

FABULEUX PRIX REPARTIS COMME SUIT:

(Un grand prix pour chacune des catégories, couleurs et noir et blanc)

- 2 PREMIERS PRIX:** Voyage de 30 jours en hémisphère occidentale pour deux personnes. — Chacun \$6.000 plus \$1.000 en argent de poche \$7.000
(ou un total de \$5.000 chacun en argent)
- 2 DEUXIÈMES PRIX:** Voyage de 21 jours en Amérique du Sud, pour deux personnes. Chacun \$4.500 plus \$500 en argent de poche \$5.000
(ou un total de \$4.000 chacun en argent)
- 2 TROISIÈMES PRIX:** Voyage de 14 jours au Mexique, pour deux personnes. — Chacun \$2.700 plus \$250 en argent de poche \$2.950
(ou un total de \$2.500 chacun en argent)
- 2 QUATRIÈMES PRIX:** Voyage de 7 jours à Hawaï pour deux personnes. — Chacun \$900 plus \$100 en argent de poche \$1.000
(ou un total de \$800 chacun en argent)
- 2 CINQUIÈMES PRIX:** Voyage de 7 jours aux Antilles, pour deux personnes. — Chacun \$900 plus \$100 en argent de poche \$1.000
(ou un total de \$800 chacun en argent)
- PLUS:** 100 prix spéciaux de mérite de \$100. chacun (catégorie noir et blanc) \$10.000, 10 prix spéciaux de mérite de \$100. chacun (catégorie couleur) \$1.000.

PRIX CANADIENS:

- 7 PRIX SPÉCIAUX** de mérite de \$100. chacun. Catégorie noir et blanc \$700,
7 PRIX SPÉCIAUX de mérite de \$100. chacun. Catégorie couleur \$700,
1 PRIX DE \$200 pour "la meilleure photo canadienne". Catégorie noir et blanc \$200,
1 PRIX DE \$200 pour "la meilleure photo canadienne". Catégorie couleur \$200.

Ces prix seront attribués seulement à des photographes soumis par des journaux canadiens, et qui n'auront remporté aucun des dix grands prix offerts au jugement américain.

PRIX LOCAUX:

Catégorie couleur et noir et blanc — 1er prix: \$25. - 2e prix: \$15. - 3e prix: \$10.

LE RÈGLEMENT EST LE SUIVANT:

- a) Ce concours est strictement réservé aux photographes amateurs. Tous sont éligibles, sauf les employés de La Tribune (1966) Ltee, leur famille, et les individus qui s'occupent personnellement de la fabrication, de la vente, de la finition commerciale ou qui utilisent des articles photographiques à des fins professionnelles.
- b) Seules les photos prises après le 1er juillet 1967 sont acceptées. Les photos en noir et blanc et en couleurs peuvent être prises avec une caméra et des films de n'importe quelle marque, pourvu qu'on puisse fournir le négatif original (noir et blanc ou couleur) ou une diapositive (couleurs seulement). Il n'est pas nécessaire que le concurrent développe lui-même ses photos. Les négatifs et diapositives ne doivent pas être retouchés et aucun dessin ne doit être fait sur les négatifs, diapositives ou épreuves. Aucune photo composée, surimpression ni montage ne seront acceptés.
- c) Aucun participant ne peut remporter plus d'un prix national.
- d) Toutes les photos soumises seront jugées selon leur intérêt général et leur originalité. Les qualités techniques, bien qu'importantes, ne constitueront pas un facteur décisif. Afin de pouvoir soumettre au jugement national les photos gagnantes du concours, le négatif original ou la diapositive, accompagné, si la photo présente un ou des sujets reconnaissables, du consentement écrit de cette ou ces personnes à ce que la dite photo serve à des fins de publications, d'illustration ou de publicité, quelle qu'en soit la forme. Le participant doit de plus signer une déclaration attestant que la dite photo, ou une autre presque identique, illustre le même sujet ou la même situation, n'a pas été et ne sera pas soumise à aucun concours de photographie, à aucune exposition ou salon ou des prix sont à l'enjeu, autre que celui commandité par ce journal, que la dite photo n'a pas été et ne sera pas offerte pour publication, quelle qu'en soit la nature, qu'il ou qu'elle n'a pas soumis et ne soumettra pas une ou plusieurs photos à un autre journal participant au Trentième Concours annuel (1968) de photographie amateur.
- e) N'envoyez pas de négatifs, ils seront demandés aux gagnants seulement à la fin du concours local, pour être soumis au jugement national.
- f) Aucune photo ne sera retournée, à moins que vous joignez une enveloppe affranchie et portant vos noms et adresse.
- g) Il y aura pendant la durée du concours, soit du 8 juin au 17 août, une élimination progressive parmi les photos soumises. À la fin de ce concours, le choix de TROIS photos gagnantes (dans la catégorie noir et blanc et dans la catégorie couleurs) sera effectué par un jury, composé d'experts en photographie, dont la décision sera finale.

CONCOURS DE PHOTOS LA TRIBUNE (1966) LTEE

221, rue Dufferin

Sherbrooke

LUCIE
EST-ELLE
TROP PÂLE ou
TROP FONCÉE?

Quand vos photos en noir et blanc reviennent développées de chez le finisseur, avez-vous la mauvaise surprise de voir les photos de Lucie trop pâles ou trop foncées? VOS PHOTOS EN NOIR ET BLANC MANQUENT-ELLES DE CONTRASTE... DE VIE? Photo Poste ne vous promet pas d'escomptes extravagants. Mais, si vous êtes un photographe moyen, PHOTO POSTE vous promet un travail de qualité valant son pesant d'or! La prochaine fois que vous photographierez Lucie, confiez vos photos à des finisseurs SOUCIEUX DE LA QUALITÉ. PHOTO POSTE compte 150 techniciens expérimentés. ET N'OUBLIEZ PAS! Photo Poste possède l'équipement le plus perfectionné au Canada pour le développement des films EN COULEURS.

KODACHROME	8 poses	\$3.00
	12 poses	\$4.00
BLANC ET NOIR	12 poses	\$0.84
	20 poses	\$1.40
EKTACHROME en diapositives		\$1.15

Vous devez ajouter 10¢ (minimum) pour les frais de poste et 8% pour la taxe de vente.

Satisfaction garantie ou argent remis sans discussion.

PHOTO POSTE INC.

CASE POSTALE 1153, QUÉBEC 2, P.Q.



Joute sans point ni coup sûr pour Martinez — Huit points en trois joutes pour Self — Les Royaux en 13 manches

Granby menace les Alouettes au premier rang du circuit

SHERBROOKE. ((Bernard Turgeon)) — Après avoir remporté une éclatante victoire de 21-0 sur les infortunés Mets de Lachine, samedi après-midi au stade de la rue Parc, les Alouettes ont encaissé deux revers hier alors que les Cardinaux de Granby ont récolté trois gains en autant de joutes pour réduire l'avance de l'équipe du premier rang de la Ligue Provinciale de baseball à seulement une demi-partie.

Les Indiens de Québec ont également connu une excellente fin de semaine avec deux victoires en autant de joutes pour se rapprocher à seulement deux parties et demie des Alouettes de Sherbrooke qui se signala samedi après-midi en lançant une partie sans point ni coup sûr contre les Mets de Lachine. En effet, Geraldo Martinez a fait face à seulement trente frappeurs, accordant trois buts sur balles et retirant cinq hommes au bâton. Hier après-midi, le joueur d'arrêt-court des Royaux de Drummondville, Chuck Hughes, donnait un gain de 4-3 aux siens sur Sherbrooke en claquant un circuit à la treizième manche. Finalement, les canons ont retenti sur les différents terrains de la Ligue alors que 14 coups de circuit ont été réussis dont deux par John Self et Dick Wiecezak.

Partie sans point ni coup sûr

Le lanceur de couleur Geraldo Martinez, aide de quelques atouts, a réussi la première joute sans point ni coup sûr au profit des Alouettes de Sherbrooke contre les Mets de Lachine. La performance de ce droitier a rehaussé le spectacle, puisque les hommes de Nick Testa se sont moqués de quatre lanceurs avec une offensive de 24 coups sûrs. Dick Wiecezak a avec deux circuits et un simple a dirigé l'attaque des vain-

queurs, tandis que Jim Ridley y allait lui aussi d'un coup de quatre buts. Willie Madison, Sonny Pace et Nick Testa ont récolté quatre coups sûrs chacun, tandis que Erasmo Felipe réussissait deux doubles et un simple.

Trois en trois pour Granby

Les Cardinaux de Granby ont connu une fin de semaine parfaite en défaisant tour à tour les Mineurs de Thetford Mines 8-2, les Braves de Plessisville 8-3 et les Alouettes de Sherbrooke 6-0. Les lanceurs Al Pietrewicz, Correa et John Elias se méritèrent des victoires, tandis que John Self se signalait à l'offensive avec deux circuits, deux doubles et quatre simples pour huit points produits en trois rencontres. Gervais, Charles Middlebrooks et Enrique Chaviano ont tour à tour essuyé des revers devant la puissante machine des Cardinaux.

Les Indiens menaçants

Les Indiens de Québec, grâce à leurs deux victoires contre les Braves de Plessisville, ont devancé ces derniers au troisième rang et du même coup se sont rapprochés à seulement deux parties et demie de la première position.

Samedi soir, Luis DeLeon a bien espacé neuf coups sûrs, tandis que les siens en ont réussi 12 pour l'emporter 6-3. George Sackey a été débité de la défaite. Harvey Yancey a été le meilleur des vainqueurs avec trois coups sûrs, tandis que Victor Nazario en récoltait deux. Steve Oleschuk a été le meilleur des perdants avec trois coups sûrs.

Dans la deuxième rencontre, hier soir, Bob Kohler et Coal ont uni leurs efforts pour permettre aux Indiens de l'emporter 7-3 en allouant huit coups sûrs, tandis que leurs coéquipiers en récoltaient 12 contre les lanceurs Casserey et L. Reyes. Hopke, Robinson, Marshall, Bueden et Kohler ont réussi deux coups sûrs chacun pour les vainqueurs, tandis que Martin Beltram cognait un circuit pour les perdants.

Deux échecs des Mets

Les Mineurs de Thetford Mines ont récolté les honneurs d'un programme double hier, aux dépens des Mets de Lachine.

Billy Bates, venu en relève à Kenyon, a remporté sa septième victoire de la saison, même s'il a eu besoin des services de Roman à la septième manche. Ray Jusoni, obtenu la veille des Alouettes de Sherbrooke, a été débité de la défaite. John McKee avec un circuit et un simple et Paul Giroux avec trois simples ont été les étoiles des vainqueurs, tandis que Pascual Ramirez récoltait deux doubles pour les Mets. Dans la seconde partie, George Shoemaker a récolté sa huitième victoire de la saison alors qu'il a permis aux Mineurs de l'emporter 10-6 avec une performance de 12 coups sûrs. Il a aidé sa cause avec trois simples. Jesus Frias s'est également signalé avec un triple et un simple. Turner a réussi un circuit et un simple pour les perdants, tandis que Chuck Esté y est allé de deux simples et d'un double.

Drummondville en 13 manches

Un coup de circuit de l'arrêt-court Chuck Hughes à la 13e manche a permis aux Royaux de Drummondville de vaincre Sherbrooke 4-3, hier après-midi. Hector Solo avait permis aux siens de demeurer dans la lutte avec un circuit à la neuvième pour niveler le compte. Rick Williams et Andy Occhionero ont alloué 11 coups sûrs aux Royaux, tandis que Angelini et Nauman en accordaient dix aux hommes de Nick Testa. Juan Sabater et Sonny Pace ont été les meilleurs des Alouettes avec un circuit chacun.

Samedi soir, les Mets de Lachine ont réussi dix coups sûrs contre sept pour les Royaux et Jacques Monette y est allé d'un circuit et de deux doubles, mais ce ne fut pas suffisant pour permettre aux Mets de l'emporter.

Les Royaux ont croisé le marbre trois fois en troisième manche et deux fois en sixième.

Trois autres clubs

Dame Rumeur a continué de plus belle hier soir et a laissé entendre que trois autres équipes seraient également fautive. Il s'agirait de Québec, Granby et Sherbrooke.

On ignore cependant le nom des joueurs qui seraient impliqués.

Le gérant d'affaires des Indiens de Québec, Claude Bedard, aurait l'intention de proposer que le règlement soit modifié cette fois si trop d'équipes sont prises en défaut.

Il a été impossible de rejoindre le président Ellyson hier pour confirmer ces rumeurs.

me pour l'emporter 5-4. Jensen s'est mérité la victoire après être venu en relève à Caviglia, tandis que A-



Geraldo Martinez



Dick Wiecezak

Les sommaires de samedi et dimanche dans la Provinciale

SAMEDI

Lachine 6, Sherbrooke 21

Lachine: 000 000 000-0 0 4
Sherbrooke: 102 270 63x-21 24 2
Miller (1.6.), Plouffe (3), Bessette (5), Alcorn (7) et Ramirez; Martinez (1.g.) et Testa. Cir: Sher. Wiecezak (2), Ridley.

Thetford 2, Granby 8

Thetford: 000 020 000-2 9 2
Granby: 200 013 20x-8 6 4
Gervais, Bates (6) et Don Sommerstead; Pietrewicz et Cobos; Cir: Granby, Self.

Drummondville 5, Lachine 4

Drummondville: 003 002 000-5 7 1
Lachine: 100 120 00x-4 12 1
Caviglia, Jensen (5), Nauman (8) et Clark; Amyotte, Peterson (9) et Ramirez; Cir: Lach. Monette. Drum. Gmelch.

Plessisville 3, Québec 6

Plessisville: 010 000 002-3 9 1
Québec: 100 004 10x-6 12 1
Sackey, Witowski (6) et Sano Guerrero; L. DeLeon et D. Manning.

DIMANCHE

Sherbrooke 3, Drummondville 4

Sherbrooke: 010 011 000-0-3 10 1
Drummondville: 002 000 001-1-4 11 2
Williams, Occhionero (8) L.p. et Testa; Angelini, Nauman (9) L.g. et Clark. Cir: Sher. Sabater, Pace; Drum: Solo et Hughes.

Granby 6, Sherbrooke 0

Granby: 103 010 001-6 13 0
Sherbrooke: 000 000 000-0 5 3
Elias et Cobos; Chaviano (1.g.), Occhionero (9) et Testa.

Lachine 4, Thetford 9

Lachine: 001 003 000-4 12 3
Thetford: 001 214 01x-9 13 1
Jusino, L.p., Bessette (8) et Ramirez; Kenyon, L.g. (4), Roman (7) et Don Summerstead; Cir: Teth. McKee.

Lachine 6, Thetford 10

Lachine: 002 031 000-6 12 4
Thetford: 420 020 20x-10 13 2
Butts (1.p.), Alcorn (1), Peterson (7) et Ramirez; Shoemaker L.g. (8-1) et Don Summerstead; Cir: Lach. Turner.

Plessisville 3, Québec 7

Plessisville: 020 000 010-3 8 2
Québec: 000 340 00x-7 12 1
Casserey, Reyes (6) et Guerrero; Kohler, Coal (6) et Pools.

Granby 8, Plessisville 3

Granby: 020 021 210-8 16 2
Plessisville: 000 001 011-3 8 5
Middlebrooks, Reyes (6), Witowski (8) et Guerrero; Correa et Searra. Cir: Granby, Self.



ARRÊTEZ!

Firestone offre une révision des freins avec garantie de 40,000 milles.

Ce prix comprend la pose de garnitures de qualité supérieure à celle des garnitures d'origine, plus la rectification des 4 tambours selon les normes du fabricant. En outre, nous regarnissons les roulements de roues avant et vérifions soigneusement le système de freinage de votre voiture, comme suit:

- Examen des 4 cylindres de freins
- Purge, rinçage et remplissage du circuit hydraulique
- Réglage des freins et du jeu de la pédale
- Vérification du maître-cylindre, du servomécanisme, des tuyaux souples, des roulements et joints avant
- Vérification sur route de l'efficacité du freinage.

\$36.68

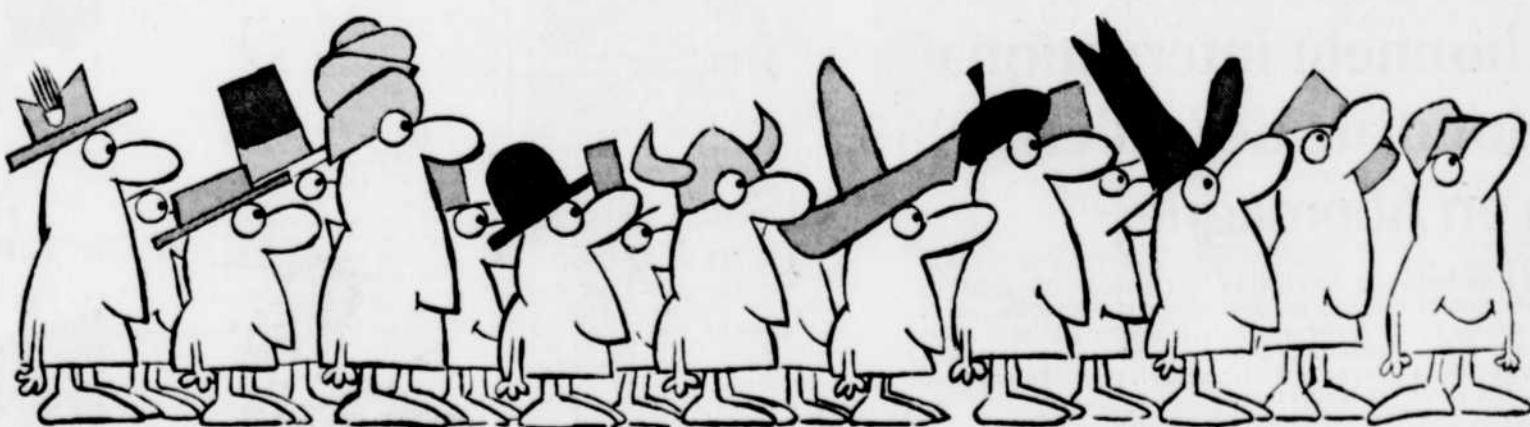
Prenez rendez-vous aujourd'hui même

MAGASIN Firestone

GASTON GODBOUT, gérant

374 sud, rue Wellington — 569-5136 — Sherbrooke

HEURES D'AFFAIRES: Du lundi au jeudi: 8.00 a.m. à 6.00 p.m.
Le vendredi: 8.00 a.m. à 9.00 p.m.
Le samedi: 8.00 a.m. à midi.



UNE COUTUME BIEN QUÉBÉCOISE DANS PLUS DE 60 PAYS.
La bière internationale qui se vend le plus dans le monde entier. Essayez-la. Vous aussi, vous l'aimerez.

Plessisville subirait le même sort que Thetford

SHERBROOKE — La joute annuelle des Étoiles perdrait tout probablement de son éclat au jourd'hui alors que les dirigeants de la Ligue Provinciale devront se réunir d'urgence à 2 heures à Québec afin de régler le cas d'un ou plusieurs autres joueurs qui seraient inéligibles à évoluer dans le circuit Ellyson.

En effet, quatre autres équipes dont une très sérieusement, les Braves de Plessisville, seraient impliquées dans une affaire du genre de celle de Thetford Mines et il semble de plus en plus probable que les partisans des Mineurs auront des sympathisants de Plessisville.

Victor Davis

Le receveur Victor Davis qui n'était pas sur l'alignement des Braves en fin de semaine ne

Chicoutimi, ville étape du Tour de la Nouvelle-France

MONTREAL — C'est un secret de polichinelle maintenant que la cinquième étape du Tour Cycliste de la Nouvelle-France, soit une course individuelle de 35 milles contre la montre d'Alma à Chicoutimi, se terminera dans cette dernière ville à la fin de l'après-midi du dimanche 28 juillet sur la rue Racine en face de l'hôtel de ville. Mais la grande ville sportive est Chicoutimi, ne s'endormira pas pour autant. En effet, après le coup de 6 h. 30 p.m. aura lieu une grande course en circuit fermée de 25 milles, soit 25 tours. Le parcours de ce critérium sera le suivant: rues Price, Bégin, St-Joseph, St-Sacrement. Ce circuit est une commande de la brasserie Dow du Québec Limitée.

La soirée se terminera par une grande danse populaire à 8 h. p.m. au Centre Georges Vézina et les autorités du Tour promettent à tous ceux présents une surprise qui devrait leur plaire. "Nous ne pouvons divulguer dans le moment quelle sera cette surprise" de dire le président fondateur du Tour, M. Claude Mouton. "Mais nous sommes convaincus que les jeunes, surtout comme les moines, sauront goûter énormément cette grande surprise." M. Mouton invite ainsi toute la population de Chicoutimi à se rendre à cette grande danse populaire.

Isola Abe gagne l'Amble Claude Ruel en 2:04.3

SHERBROOKE — Isola Abe, une jument brune sous l'habile conduite de Florent St-Denis et la propriété de Florent Brochu, a fait le mille en un temps record de 2:04.3 hier pour se mériter les honneurs de l'Amble Invitation Claude Ruel à la piste du Club de Courses de Sherbrooke Inc.

Plus de 1328 personnes ont assisté au programme spécial d'hier pour des paris de l'ordre de \$50,000. Le Sherbrooke et nouveau pilote des Canadiens de Montréal, Claude Ruel, présidait cette soirée de courses en compagnie de son épouse et son père, Maurice Ruel. Jean-Claude Tremblay et Serge Savard, des Canadiens, ont assisté au programme de 19 courses.

La victoire d'Isola Abe en 2:04.3 a permis au Club de Courses de Sherbrooke Inc. d'établir un nouveau record pour la saison. On sait que le temps le plus rapide à la piste locale appartient à Golden Blend en 2:03, dans le Circuit Juvenile.

Isola Abe occupait la quatrième position au demi-mille avec Drummond Time en tête pour un temps de 1:03. Drummond Time a d'ailleurs été un des responsables de ce temps record de 2:04.3 car du début à la fin il a forcé la course.

Isola Abe a fait le dernier quart de mille en 30.2 secondes après sa sortie avec le poteau du trois quart de mille.

Duke Crain, un des favoris de cette course, a dû se contenter d'une sixième position. Le second rang allait à Martyn G. Herbert qui a fait lui aussi une belle course. Martyn G. Herbert avait fait une visite dans le cercle des vainqueurs au cours de ses cinq derniers départs.

Lucy Spencer et Queen's Pardon ont formé le pari double (3-1) pour un montant de \$48.20 en retour d'un "petit deux". Une nouvelle marque pour Lucy Spencer avec un temps de 2:10.3. Queen's Pardon a abaissé lui aussi sa marque d'un cinquième de seconde avec sa troisième victoire de la saison en 2:10.1.

Miss Meadow Rose a décroché hier sa seconde victoire de la jeune saison avec un temps de 2:13 pour une nouvelle marque à vie.

Justa Pickup a fait sa première visite dans le cercle des vainqueurs hier en un temps de 2:12 pour former la première quinielle (4-5) avec Lord Spencer. Le tout a rapporté la somme intéressante de \$65.70.

La seconde quinielle devait réunir Northwood Dora et Flying Easy pour un montant de \$45.90 pour deux. Northwood Dora devait elle aussi inscrire une nouvelle marque à vie. Davies Dream avec une victoire en 2:11.1

pour un nouveau record à vie et Linda Bel ont formé l'exacta 1-6 pour la somme de \$29.90

Carla Gallon gagne en 2:09.1

Carla Gallon, sous le coup de guide de son propriétaire et entraîneur Stanley Kidd, a nettement eu le meilleur dans la course principale de samedi à la piste locale avec une victoire en 2:09.1. Carla Gallon améliorait du même coup sa marque à vie par près de trois secondes et visitait le cercle des vainqueurs pour la quatrième fois cette saison à la piste locale.

Carla Gallon a défait au fil d'arrivée Adios Caretaker et Clever Adios pour causer nettement une surprise ne figurant pas sur la liste des favoris de cette course.

La huitième épreuve de la soirée devait aussi retenir l'attention des amateurs, et il s'agissait d'un trot pour une bourse de \$300. Eddie's Mike a déjoué une fois de plus les calculs de l'handicapeur du programme pour ravir la victoire en un temps de 2:10.1. Dans ce cas aussi, il s'agit d'un nouveau record à vie, son meilleur temps était de 2:11.1.

Eddie's Mike en était à sa seconde visite dans le cercle des vainqueurs en 11 départs cette saison. Eddie's Mike a vaincu au fil Go Hanover et G.M.W.C.

Mister Sunset et Helen Ifaf ont formé le pari double pour un montant de \$51.20 en retour d'un \$2. Mister Sunset a amélioré son record à vie de trois secondes en gagnant en 2:10.1 et il en était de même pour la trotteuse Helen Ifaf avec sa victoire en 2:10.1.

Gy Gy Pero a fait une première visite dans le cercle des vainqueurs avec un temps de 2:16.4. Gilles Jutra était dans le sulky de ce jeune ambieur de trois ans.

Claire Express et Miss Corvair ont lutté dans la quatrième course et ceci devait en résulter de la victoire de Claire Express en un temps de 2:12.4 pour un nouveau record à vie.

Debbie's Boy et Jet Wings ont formé la quinielle (3-6) pour une somme de \$14.50. La seconde quinielle (8-3) pour un montant de \$40.40. Helen Goose et Adios Sierra ont terminé dans l'ordre au fil.

Charming Bay a décroché sa première victoire de la saison samedi pour aider à la formation de l'exacta 2-1 pour le montant de \$26.70. Le temps de 2:12.1 lui accorde aussi une première marque à vie dans les courses sous harnais.

Un total de 1,080 personnes ont assisté au programme de samedi pour des paris de l'ordre de \$39,534.



LE SHERBROOKOIS et nouvel instructeur des Canadiens de Montréal, Claude Ruel, félicite Florent Brochu, propriétaire de Isola Abe qui se méritait hier la victoire dans l'Amble Invitation Claude Ruel. Bob Goudreau, président du Club de Courses de Sherbrooke Inc., assiste à la présentation. (Photo La Tribune, par Studio Breton)

Au Stade des Indiens de Québec ce soir

Plessisville aura fort à faire contre les Etoiles

SHERBROOKE — La joute annuelle des Etoiles de la ligue provinciale de baseball a lieu ce soir au stade des Indiens de Québec à compter de 8 h., alors que les Braves de Plessisville, champions du calendrier régulier 1967, seront opposés aux Etoiles du circuit.

Cette rencontre annuelle présentée pour une deuxième année d'affilée retient l'attention des amateurs de baseball des sept villes du circuit, et il faut s'attendre à une foule record ce soir à Québec en prévision de la joute annuelle.

Les Etoiles

En plus de piloter le club, Billy Bates a été choisi comme lanceur par Marcel Guilbault et Bob Koehler, un gaucher.

Au champ intérieur, les joueurs choisis sont les suivants: Marco Cobos, Erasmo Felipe, Jim Beckman, Chico Heron, Harvey Yancey. Les autres seront Fred Hopke, Jerry Marshall, Don Manning, Jerry Frias, John McKee, Juan Sabathier, Chuck Hughes et Renold Garcia.

Les débutants au champ extérieur sont Al Summerstead, Jim Reidley et Reggie Grenald. Les autres votes sont allés à Russ Ayoub, Walter James, Hector Soto, Juan Tejada et Gilles St-Onge.

Les autres artilleurs qui se sont sur les lieux ce soir pour les Etoiles sont Enrique Chaviano, Pedro Sierra, Pedro Roman, Luis DeLeon, Fred Vaciglia et Wayne Amyotte.

En raison de la tenue de cet après-midi, la seconde joute annuelle des Etoiles, il n'y aura aucune autre partie dans le circuit Ellybault et Nick Testa pour piloter les Etoiles. On sait que la direction du circuit a arrêté

Football: joueurs et propriétaires de la ligue Nationale en viennent à une entente

NEW YORK (PA) — Les joueurs et les propriétaires de la ligue Nationale de football en sont venus à une entente hier au sujet du programme de retraite.

L'entente, qui met fin à une menace de grève, a été révélée lors d'une conférence de presse présidée conjointement par Art Modell, président de la NFL, et John Gory, président de l'Association des joueurs.

Selon l'entente, les joueurs vont contribuer une somme de \$2,000,000 pour les années 1968

et 1969 pour le programme de retraite, les coûts d'administration et le coût d'une étude conjointe en vue de la fusion des ligues Nationale et Américaine en 1970.

On prévoit que les coûts d'administration s'élèveront à \$144,000 et ceux de l'étude conjointe à \$40,000. On n'a rien spécifié au sujet du programme de retraite à partir de 1970.

Enfin cette entente permettra l'ouverture immédiate des camps d'entraînement.

Cratère Marcel Roy à Lac-Mégantic

MONTREAL — Il existe une charmante petite ville dans le comté de Frontenac, près de la frontière du Maine. Son nom n'apparaît pas tous les jours dans les pages sportives de nos quotidiens et hebdomadaires ou sur les ondes, quoiqu'elle se passionne pour le hockey et que ses équipes fassent belles figures. Son nom: Lac-Mégantic.

Mais la très charmante ville de Lac-Mégantic se passionne pour un sport en particulier: le cyclisme. Le chouchou de l'endroit: Marcel Roy, gagnant d'une médaille d'or aux Jeux Pan-Américains 1967 à Winnipeg.

"Lac-Mégantic figurait depuis longtemps sur nos projets de parcours", d'affirmer le président et organisateur du Tour, Claude Mouton. "J'ai visité Lac-Mégantic dernièrement et je suis convaincu que nos démarches auront porté fruits".

Le responsable de la ville-étape est M. Léonard Boulanger, de la rue Laval. M. Boulanger est une figure avantageusement connue dans le domaine de l'organisation à Lac-Mégantic et les organisateurs peuvent se compter chanceux d'avoir pu dénicher un tel atout.

Le mardi 30 juillet, les coureurs arriveront de St-Romuald dans l'après-midi, au terme d'un long voyage de 117 milles qui les aura menés au travers de la Beauce, en passant par Ste-Marie, St-Joseph, Beauceville, St-Georges, St-Gédéon, St-Ludger et Audet. Le soir, immédiatement après souper, aura lieu le critérium Marcel Roy, une course en circuit fermé de 25 milles sur un parcours de 1.4

mille. Les coureurs emprunteront les rues Dillard, Lemieux, Champlain, La Salle, Papineau, Laviolette, Laurier, Du Québec Central. La ligne d'arrivée sera située à l'angle des rues Dillard et Cousineau. Nul doute que la population de Lac-Mégantic se massera le long du parcours afin de participer à ce grand événement.

De plus, on présentera les demi-finales masculines et une demi-finale mixte.

Voici le calendrier des matches de ce soir:

6h. C. Rivard et M. Rivard vs C. Métras et R. Royer.
7h. F. Lamoureux vs M.A. Soucy.
7h. Diane Ainslie vs Lise Royer.
8h. P. Henri et A. Lord vs R. Lamoureux et M.A. Soucy.
9h. M. Rivard et H. Rivard vs R. Lamoureux et F. Coderé.

les courses A SHERBROOKE

Samedi, 13 juillet

Première course (Amble \$250)

1-Mister Sunset 22.00 6.30 4.40
(Oscar Morin)

2-Jean Clap H 7.80 5.00 4.00
(Florent St-Denis)

3-Mighty Cousin 8.60 2.10 1.50
(Robert Jutra)

Le temps: 2:10.1. Piste rapide.

Ont aussi couru: Doctor Joe, Baby Brother, Audrey Boy, Ayers Don, Zee Jell's Star.

Deuxième course (Trot \$225)

5-Helen Ifaf 4.70 2.50 2.00
(F. Deschênes)

8-Van Dean 2.80 2.70 2.00
(Robert Jutra)

4-Adios Caretaker 4.30
(Gilles Jutra)

Le temps: 2:10.1. Piste rapide.

Ont aussi couru: Firewater, Lynn Ifaf, Mighty Meid, Serenade.

Troisième course (Amble \$150)

5-Gy Gy Pero 12.20 4.80 2.70
(Gilles Jutra)

2-Blue Valley Boy 2.70 2.40
(Wendle Musher)

8-Cuddle Abe 2.90
(Laurent P. Belhumeur)

Le temps: 2:16.4. Piste rapide.

Ont aussi couru: Girl Pero, H. P. Scott, Kiti, Dwan Cash.

Quatrième course (Amble \$200)

6-Claire Express 4.30 3.00 2.10
(Roch Ducloux)

2-Miss Corvair 3.60 2.20
(Claire Grenier)

3-Miss Suprême 2.10
(Normand Laugel)

Le temps: 2:12.4. Piste rapide.

Ont aussi couru: Sep Elkington, Robin Early, Lure.

Cinquième course (Trot \$175)

3-Debbie's Boy 6.00 3.80 4.10
(Noël Paquet)

6-Jet Wings 3.70 3.00
(P. Demis)

1-Armstrong 2.80
(C. Chabot)

La quinielle (3-6) \$14.50

Le temps: 2:14.3. Piste rapide.

Ont aussi couru: Son Express, Ardent Jet, Yonder Way, Cloyd Hanover.

Sixième course (Amble \$150)

3-Ruth Dear 5.00 2.80 2.30
(Wendle Musher)

3-Albertine Chipe 3.30 2.90
(J. P. Normandin)

7-Im Jolly 2.70
(Ralph Babbitt)

Le temps: 2:15.1. Piste rapide.

Ont aussi couru: Dixie Elegant, Miss Pern.

Septième course (Amble \$175)

8-Helen Goose 19.80 7.90 3.50
(Normand Laugel)

3-Adios Sierra 6.90 3.70
(Stanley Kidd)

5-Prince Silhouette 2.70
(Roch Ducloux)

Le temps: 2:11. Piste rapide.

La quinielle (3-8) \$40.40

Ont aussi couru: Emil Jay, Nono 25-Kingston, Miss Thunderclap, Adèle Manno, Paddy Tanno.

Huitième course (Amble \$100)

1-Eddie's Mike 6.60 2.40 2.80
(Claire Grenier)

4-Go Hanover 3.90 2.70
(Ralph Babbitt)

7-G.M.W.C. 2.90
(Lawrence Huchins)

Le temps: 2:10.1. Piste rapide.

Ont aussi couru: Forgetful, Arrow Ifaf, Debutante Bri, Dominique Good.

Nouvième course (Amble \$150)

2-Carla Gallon 44.30 7.90 4.50
(Stanley Kidd)

6-Adios Caretaker 3.50 3.20
(A. Ayotte)

4-Clever Adios 3.70
(B. Bélanger)

Le temps: 2:09.1. Piste rapide.

Ont aussi couru: Jon Scott, Shawnee Wann, Sep Will, The Great Spencer.

Dixième course (Amble \$175)

2-Charming Bay 5.50 3.30 2.40
(H. Lamare)

1-Morvin Hat 7.10 3.90
(J. P. Lavallée)

4-Dickory 7.30
(R. Perreault)

Le temps: 2:12.1. Piste rapide.

Ont aussi couru: Dandyworthy, Sena-Joy Spencer, Norman's Dream, Happy Gal, Express Beauty.

Exacta (2-1) \$26.70

Assistance: 1,080. Mutuel: \$39,534.

Dimanche, 14 juillet

Première course (Amble \$275)

3-Larry Spencer 5.20 2.60 3.30
(F. Deschênes)

4-The Great Chief 5.00 3.50
(Robert Perreault)

2-Big Andy 6.10
(Claude Grenier)

Le temps: 2:10.3. Piste rapide.

Ont aussi couru: Taron White Way, Pine Ridge Adios, Strong Pick, Rebel Land, Mike, Jube 2.

Deuxième course (Amble \$250)

1-Queen's Pardon 12.20 5.40 4.30
(Wendle Musher)

2-Jimmie Ford 2.30 2.00
(Robert Jutra)

4-Komo 4.90
(F. Deschênes)

Le double (3-1) \$48.30

Le temps: 2:10.1. Piste rapide.

Ont aussi couru: Abe Alain, Dudley's Dream, Dazzle Dean, Addie Star, Mrs. Blyne.

Troisième course (Amble \$175)

4-Julia Pickup 4.60 3.20 3.30
(William Lancaster)

5-Lord Spencer 24.10 7.90
(Réal Lévesque)

6-Northwood Dora 30.30 27.30
(André Rouleau)

2-Sketch 1.90
(Gilles Jutra)

Le temps: 2:13. Piste rapide.

Ont aussi couru: Robbi Herbert, Monney Bage, Deamond Son, Northwood Battle, Punny Boy.

Quatrième course (Trot \$300)

1-Sterle 21.20 6.90 2.90
(Gilles Jutra)

6-Pine Acres Scott 6.80 3.60
(Jerry Robinson)

6-Toy Band 2.50
(Gilles Pelletier)

Le temps: 2:11.1. Piste rapide.

Ont aussi couru: Bel River, Baron Jamie, Avon Annie.

Cinquième course (Trot \$150)

1-Segun's Boy 5.90 3.60
(René Normandin)

8-Robbie Joe Volo 4.00
(Normand Fortin)

Le temps: 2:11.2. Piste rapide.

Ont aussi couru: Trusty Lass, Priory Abbey, Kevin's Pride, Virginia Way, Ginny.

Sixième course (Amble \$250)

4-Northwood Dora 9.80 3.70 3.60
(Adèle Manno)

2-Flying Easy 17.40 4.10
(Henri LePage)

1-Ozard Pictorial 2.90
(Lawrence Huchins)

La quinielle (4-2) \$20

Le temps: 2:11.3. Piste rapide.

Ont aussi couru: Queen's Lawyer, Drummond Elaine, Coora, Blue Walter, Guido.

Huitième course (Trot \$350)

4-Hero Pick 14.60 6.40 4.00
(Henri LePage)

3-Kory 8.00 4.00
(Robert Jutra)

5-Donover 4.00
(Gilles Jutra)

Le temps: 2:10.2. Piste rapide.

Ont aussi couru: 37, 1.06.1, 1.38.1, 2.10, Charmante Windy.

Nouvième course (Amble \$300)

4-Julia Abe 12.70 6.90 6.30
(Florent St-Denis)

6-Martin G. Herbert 11.40 7.90
(Marcel Leroux)

3-Drummond Time 4.90
(Gilles Jutra)

Le temps: 2:04.3. 1.03, 1.34.1, 2:04.3.

Piste rapide.

Ont aussi couru: Beale Mir, Tom Luck, Isaac, CRAIN, Baby Sandwith, Jersey Express.

Dixième course (Amble \$175)

1-Davies Dream 6.40 3.50 2.00
(Guy Jutra)

7-Guy Up 12.90 3.60
(Roch Ducloux)

Le temps: 2:12.1. Piste rapide.

Ont aussi couru: Dandyworthy, Sena-Joy Spencer, Norman's Dream, Happy Gal, Express Beauty.

Exacta (1-4) \$29.90

Le temps: 31, 1.03.4, 1.37.1, 2:11.1.

Piste rapide

Assistance: 1,328. Mutuel: \$50,568.

Michel Charland prend la vedette lors des championnats d'athlétisme québécois

MONTREAL (PC) — Michel Charland a pris la vedette en fin de semaine lors des championnats québécois d'athlétisme.

En plus d'établir un record québécois pour les 100 mètres en 10.5 secondes, il a conservé son titre avec un saut de 23'11" en longueur et s'est classé deuxième dans les 200 mètres en 21.9, soit seulement 1-1-E de seconde derrière le vainqueur Tony Powell, de Toronto.

Robert Lacy, de St-Lambert, a établi un autre record québécois hier avec un lancer du marteau de 133'3" et Joan Tremblay, de Laval, a couru les 800 mètres en 2:29.9.

Charland, détenteur du record canadien de saut en longueur, a établi un record réservé aux Québécois avec un temps de 10.5 secondes pour les 100 mètres.

Bill Pell, du Club Francs Amis de Montréal, a couru les 1,500 mètres en 3:57 minutes tandis que Joan Hendry, de Laval, l'emportait dans les 100 mètres.

Robert Lacy, de St-Lambert, a établi un autre record québécois hier avec un lancer du marteau de 133'3" et Joan Tremblay, de Laval, a couru les 800 mètres en 2:29.9.

Charland, détenteur du record canadien de saut en longueur, a établi un record réservé aux Québécois avec un temps de 10.5 secondes pour les 100 mètres.

Sherbrooke perd 9-6 à Sorel

Les Braves de Valleyfield surprennent Drummondville

DRUMMONDVILLE, (GT) — Leur défense et portait le Les Braves de Valleyfield ont joué l'une de leur meilleure performance à l'offensive au Centre Civique de Drummondville, hier soir, pour vaincre les meneurs du circuit, les Athlétiques, au compte de 18-11. Il faut cependant dire que les Athlétiques étaient sans la présence sur le terrain de six de leurs piliers tenus à l'écart par les blessures.

Valleyfield n'y a pas été de main morte pour déclasser totalement les A's en première période avec huit buts contre aucun pour les hommes de Blouin, qui ne disposait que de deux défenseurs réguliers, Raymond et Jacques Houle.

En deuxième, durant les dix premières minutes de jeu, les Braves resserraient quelque peu Claude-Francis Leveillé, Allen

Harrington et Gilles Goulet se faisait sentir au plus haut point. Cependant, les Athlétiques, qui ne voulaient pas subir une défaite trop humiliante, se sont résolument mis à l'oeuvre pour produire cinq points en moins de quatre minutes et porter le compte à 18-11.

Les compteurs

La machine offensive des Braves a pris pour pilier Jean Cusson et le nouveau venu Dave Sunday qui ont chacun un tour du chapeau à leur actif. Yves Thomas, Frank Benedict, Yvan Ménard, Lawrence Martin et Robert Cusson ont chacun une paire de buts à leur actif tandis que Mike Landry et Yves Paquette complétaient le pointage.

Par contre, Yvan Blanchard des Athlétiques y allait de qua-



LOU POLIQUIN: "Je n'ai pas de compte à rendre à l'Association canadienne de Crosse!"

Wilson égale le record de 18 retraits au bâton

Par la PRESSE ASSOCIEE — Le rapide lanceur droitier Don Wilson, des Astros de Houston, a égalé le record moderne de 18 retraits au bâton dans un match de neuf manches ainsi que celui de huit retraits d'affilée en triomphant des Reds de Cincinnati 6-1 hier.

Les Astros avaient également triomphé 5-4 dans le premier match grâce à un double de Hank Aaron, des Braves d'Atlanta, est devenu le 8e joueur dans les majeures à cogner 500 circuits en conduisant les siens à un gain de 4-2 sur les Giants de San Francisco grâce à son exploit de trois points dans la 3e reprise.

Richie Allen a bouclé le circuit dans chaque match et a produit six points en conduisant les Phillies de Philadelphie à des victoires de 5-3 et 9-2 aux dépens des Mets de New York. Johnny Briggs y est allé de deux circuits au profit des vainqueurs dans la 2e partie.

Billy Williams a comblé un circuit de quatre points alors que les Cubs de Chicago ont infligé un 9e échec d'affilée aux Pirates de Pittsburgh au compte de 6-2.

Larry Jaster a limité les Dodgers de Los Angeles à cinq coups sûrs et les Cards de St-Louis l'ont emporté 5-1 avec les deux points produits par Mike Shannon grâce à un circuit et un ballon-sacrifice.

Luis Tiant a remporté son 15e triomphe de la saison même s'il a alloué un circuit de deux points à John Roseboro, alors que les Indiens de Cleveland ont vaincu les Twins de Minnesota 6-3.

Rick Reichardt et Bobby Knoop ont produit deux points chacun en procurant un gain de 7-4 aux Angels de la Californie.

WARD AMELIORE LE RECORD CANADIEN

MONTREAL (PC) — Clift Ward, de Hudson, Qué., a amélioré le record canadien avec un saut de 109,2 pieds samedi, lors des compétitions de ski aquatique présentées sur le lac des Régates à Terre des Hommes.

Ward, instructeur de l'équipe nationale de ski aquatique, a été suivi de près par Bob Bockock, du lac L'Acadian, avec un saut de 107,7 pieds. Bill Davis, de Montréal, a pris le 3e rang avec un bond de 75,2.

Linda Bockock a triomphé chez les Dames avec un saut de 84,8 pieds, suivie de Lise Cloutier, de Sherbrooke, avec 79 et Vailla Hogan, de Brandon, Manitoba, avec 72,2 pieds.

Luis Simard, de Montréal, Gaston Godin, de Trois-Rivières, et Jacques Sicotte, du lac L'Acadian, ont pris les trois premiers rangs dans le slalom premiers tandis que Hélène Grégoire, de Hull, l'emportait chez les Dames.

Jean Guay, de Hull, a triomphé chez les juniors avec un saut de 94,9 pieds et Mlle Grégoire, chez les jeunes filles avec un bond de 73,4 pieds.

Ward a finalement remporté le championnat senior des sauts avec un total de 221,1 points, suivi de Bockock avec 218,8 et Joe Davis, de Montréal, avec 137,8.

Jean Perrault, de Sherbrooke, Pierre Plouffe, de St-Jérôme, et Claude Trahan, de Cap-de-la-Madeleine ont pris les trois premiers rangs dans les sauts masculins, tandis que Plouffe triomphait dans le combiné saut slalom, suivi de Sicotte et Trahan.

CONCOURS PHOTO-MYSTERE

Vous reconnaîtrez-vous?



Denis Dagenais

arbitres. Les deux "chevaliers du sifflet" en question seraient Louis Primeau et Ray Garrett.

Les Athlétiques de Drummondville n'avaient pas nécessairement besoin de la présence de Dick Stethen sur leur alignement mais ce dernier leur aidera sûrement. Stethen a toujours été un redoutable attaquant et les Athlétiques en seront que plus puissants.



Résultats	Classement
Sherbrooke 6, Sorel 1	1
Valleyfield 18, Drummondville 11	2
Drummondville 14, 4 0 153 147 28	3
Valleyfield 19 9 10 0 303 204 18	4
Sorel 19 8 11 0 149 177 16	5
Sherbrooke 17 7 10 0 156 146 14	6
Caughnawaga 15 9 10 0 130 142 10	7

les sommaires du... BASEBALL (Samedi)

LIGUE AMERICAINE

Washing. 000 010-3 4 0
Baltim. 020 100-3 9 1
Hannan 3-2 Humphreys 7 et Grench. Phoebeus 9-8 et Etchebarren.

New York 201 000 100-4 7 1
Chicago 000 011 000-2 13 0
Stottlemeyer 12-5 Hamilton 7 et Gibbs. Horlen 5-8 Locker 6 Wilhelm 8 et Josephson. Cir: NY-Tresh 6 Peptonne 9.

Detroit 200 001 110 000 01-6 11 1
Minnesota 200 000 030 000 02-7 14 4
Sparma, Dobson 7 Hiller Lasher 8 Ribant (2-2) 13 Wyatt 14 et Freehan. Boswell, Perranoski 8 Miller 8 et Worthington 9 Chance 11 Roland (2-0) 14 et Roseboro. Cir: Det-Stanley 8 Horton 22; Minn-Oliva 14.

Boston 002 301 100-7 4 1
Californie 000 010 140-6 6 1
Culp 6-4 Lyle 8 Waslewski 8 Landis 8 Stange 9 et Gibson. McGlothlin 6-7 Messersmith 4 Rojas 7 Lock 9 et Rodgers. Cir: Bos-Andrew 3; Cali-Mincher 11.

Cleveland 201 000 000-3 9 1
Oakland 010 100 200-4 8 0
Hargan, Romo (1-1) 3 Paul 7 et Azcue. Sims 8; Krausse 6-7 Aker 8 et Duncan.

LIGUE NATIONALE
Chic. 000 100 000 01-2 6 0
N.Y. 000 010 000 00-1 6 0
Ross, Regan (7-1) 8 et Hundley. Seaver, Koonce 0-4 et Grote. Cir: Chi-Santo 14.

Philadelphie 110 000 000 000 000 1-3 14 0
Pittsburgh 000 001 000 000 0-2 15 3
Fryman, Hall 7 Booner 9 Wagner 10 Short (9-8) 14 et Ryan. Dalrymple 10; Blass, Kline 8 et Haller. Cir: SF-Hart 19 McCovey 22; Cin-Jones 4.

Los Ang. 010 000 000-1 7 2
Atlanta 000 004 010-5 10 0
Singer 6-9 Grant 6 Aguirre 7 et Haller. Harvis 9-6 Raymond 7 Kelley 7 et Torre.

Houston 000 000 040-4 6 0
St-Louis 100 010 210-5 12 2
Blasingame, Buchardt 7 Coombs (0-1) 8 Ray 8 et Bateman. Carlton 9-4 Willis 9 Hoerner 9 et McCarver. Cir: Houston 1 Waynn 12.

San Fran. 000 130 013-8 11 0
Cincinnati 000 000 001-1 5 1
Marichal 16-4 et Hiatt. Culver 6-9 Lee 6 Carroll 7 Ritchie 9 et Haller. Cir: SF-Hart 19 McCovey 22; Cin-Jones 4.

Los Ang. 010 000 000-1 7 2
Atlanta 000 004 010-5 10 0
Singer 6-9 Grant 6 Aguirre 7 et Haller. Harvis 9-6 Raymond 7 Kelley 7 et Torre.

Houston 000 000 040-4 6 0
St-Louis 100 010 210-5 12 2
Blasingame, Buchardt 7 Coombs (0-1) 8 Ray 8 et Bateman. Carlton 9-4 Willis 9 Hoerner 9 et McCarver. Cir: Houston 1 Waynn 12.

San Fran. 000 130 013-8 11 0
Cincinnati 000 000 001-1 5 1
Marichal 16-4 et Hiatt. Culver 6-9 Lee 6 Carroll 7 Ritchie 9 et Haller. Cir: SF-Hart 19 McCovey 22; Cin-Jones 4.

gers. Cir: Det-Cash 13 Wert 9. Cal-Davallio 3 Reichardt 10.

Cleveland 003 101 001-6 13 0
Minnesota 000 021 000-3 6 2
Tiant 12-5 Williams 7 et Azcue. Merritt 5-10 Miller 4 Peranoski 7 Worthington 9 et Roseboro. Cir: Minn-Roseboro 2.

Boston 100 000 040-5 8 1
Oakland 100 101 000-3 9 2
Pizarro 2-0 Waslewski 8 et Gibson. Odom 7-6 Lindblad 8 Aker 8 Sprague 9 et Duncan. Cir: Oak-Duncan 3.

New York 000 001 021-4 9 2
Baltim. 030 001 200-6 13 1
Bahnen 7-6 McDaniel 7 et Gibbs. Leonard 5-3 Richert 8 Watt 9 et Etchebarren. Cir: NY-White 9 Bal-Powell 14.

Première joute:
Washing. 110 000 000-2 3 0
Chicago 240 000 010-7 11 0
Ortega 4-8 Bosman 2 Higgins 7 et French. Fisher 3-5 et Josephson. McNertney 3. Cir: Washington 26.

Deuxième joute:
Washing. 100 110 200 0-5 12 1
Chicago 000 110 300 1-6 13 0
Howard, Moore 7, Humphreys 10 et Bryan. Priddy, McMahon 5, Wood 6, Wilhelm 8, Locker 10 et McNertney. G-Locker 4-4. P-Humphreys 2-2. Cir: Wash-Mullen 11. Chi-Ward 11.

LIGUE NATIONALE
San Fran. 000 000 011-2 10 2
Atlanta 003 100 000-4 12 0
McCormick (6-12) Bolin 3 Herbel 3 Gibson 7 et Hiatt. Reed 9-4 Upshaw 9 et Torre. Cir: Atl-H. Aaron 19.

Los Ang. 000 000 001-1 5 0
St-Louis 300 200 000-5 7 0
Kekich 1-3 Sutton 6 Billingham 8 et Torborg. Jaster 7-4 Granger 9 Hoerner 9 et McCarver. Cir: StL-Shannon 12.

Chicago 010 000 500-6 11 1
Pittsburgh 000 001 010-2 6 0
Niekro 8-6 et Hundley. McBean 7-8 Kline 7 Henry 9 et May, Kolb 8. Cir: Chi-Williams 9.

Première joute:
Philadelphie 013 000 100-5 9 0
New York 010 002 000-3 7 0
Wise 6-5 et Dalrymple. Jackson 2-4 Taylor 7 Short 9 et Martin. Cir: Phil-Allen 17. NY-Kra-nepool 1.

Deuxième joute:
Philadelphie 210 002 400-9 13 0
New York 101 000 000-2 6 1
G. Jackson 1-2 et Dalrymple. Frisella 2-4 Cardwell 7 Short 9 et Grote. Cir: Phil-Allen 18 Briggs 4.

Première joute:
Houston 120 100 000 1-5 8 1
Cincinnati 000 040 000 0-4 10 2
Giusti, Dukes 5 Coombs 5 Buzhardt 5 House 9 Shea 9 (1-0) et Brand. Cloninger, Lee 4 A-bernathy 6 Carroll 10 (3-4) et Bench. Cir: Hou-Menke 3.

Deuxième joute:
Houston 001 020 012-6 9 1
Cincinnati 000 100 000-1 5 2
Wilson 6-11 et Bateman. Ar-rigan 4-5 Ritchie 5 Lee 8 et Corrales. Bench 8. Cir: Houston 1 Simpson 5.



Jean Cusson

tre buts, Dick Stethen et Phil Ribeau deux chacun, André Lagueux, Pierre Hénare et Jacques Houle un chacun.

A Sorel

Les Titans de Sorel ont joué un vilain tour aux Olympiques de Sherbrooke en les battant 9-6 hier soir au Colisée Cardin de Sorel.

Grâce à cette victoire, les Titans se sont hissés au troisième rang du circuit Poliquin deux points en avant des Olympiques. Sherbrooke a cependant deux parties en moins sur Sorel et Valleyfield.

Keith Bowen a été le meilleur des Titans avec trois buts tandis que Robillard et Wooley en



André Lagueux

obtenaient deux chacun. Cou-dell a complété le total.

Hein, Despard, Fleury, Hansen, Dagenais et Thompson ont marqué les filets des Olympiques.

NOTES

Les défenseurs Raymond Fortin et Gilles Goulet des Athlétiques de Drummondville sont au rancart pour une période indéterminée à cause d'une infection à une jambe. Par contre André Lagueux est de retour en uniforme.

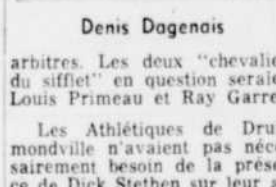
Le confrère Richard Camirand rapporte que la Ligue de Crosse du Québec a trouvé une combinaison gagnante chez les



Denis Dagenais

arbitres. Les deux "chevaliers du sifflet" en question seraient Louis Primeau et Ray Garrett.

Les Athlétiques de Drummondville n'avaient pas nécessairement besoin de la présence de Dick Stethen sur leur alignement mais ce dernier leur aidera sûrement. Stethen a toujours été un redoutable attaquant et les Athlétiques en seront que plus puissants.



Denis Dagenais

arbitres. Les deux "chevaliers du sifflet" en question seraient Louis Primeau et Ray Garrett.



Résultats	Classement
Sherbrooke 6, Sorel 1	1
Valleyfield 18, Drummondville 11	2
Drummondville 14, 4 0 153 147 28	3
Valleyfield 19 9 10 0 303 204 18	4
Sorel 19 8 11 0 149 177 16	5
Sherbrooke 17 7 10 0 156 146 14	6
Caughnawaga 15 9 10 0 130 142 10	7

"La LCQ a toujours été hors-la-loi" (Poliquin)

par YVAN BREAULT — DRUMMONDVILLE — "Je ne peux réellement pas voir comment l'Association Canadienne de Crosse peut suspendre la Ligue de Crosse du Québec car cette dernière ne leur a jamais appartenu," a lancé hier soir le président de la LCQ, Lou Poliquin de Drummondville lors d'une conversation téléphonique concernant la nouvelle parue dans les journaux montréalais du dimanche.

Poliquin n'était pas particulièrement heureux des déclarations faites par la voie de ces médias d'information à cause justement de l'inexactitude de ces déclarations.

"Hors-la-loi!" Le président Poliquin était tout simplement indigné de voir que l'expression "hors-la-loi" revenait encore une fois à la surface. "La LCQ déclarée 'hors-la-loi': elle l'a toujours été," de préciser Poliquin.

"On a déjà tenté de faire adhérer la Ligue de Crosse à l'ACC", de poursuivre Poliquin, "mais les équipes faisant partie du circuit ont décidé alors que ce n'était pas avantageux de poser un tel geste. De plus, l'ACC s'y prend très mal pour approcher la LCQ. Lors de rencontres précédentes, les dirigeants de l'Association canadienne ont posé des conditions qu'ils nous étaient difficiles d'accepter et voici maintenant que nous refusons une invitation qui ne venait même pas des têtes dirigeantes de l'ACC et l'on décide tout bonnement de nous suspendre alors que nous n'avons aucune affiliation avec eux. C'est ridicule."

Le dynamique président de la LCQ a déclaré en outre qu'il n'avait aucun compte à rendre à l'ACC et que tant que George Brocklehurst serait au centre de ses négociations, il ne serait pas intéressé à discuter "affaires" avec l'Association canadienne.

Poliquin a alors rappelé que Brocklehurst avait voulu à un moment donné, faire participer la Ligue de Crosse du Québec aux éliminatoires de la Coupe Mann moyennant la coquette somme de \$10,000 en garantie pour l'ACC. Brocklehurst qui était mêlé de près aux Saints de Ville St-Pierre, il y a trois ans, avait alors fait cette demande et voici maintenant qu'il se présente comme directeur de l'ACC et seul membre actif de l'Association de crosse du Québec.

George Brocklehurst n'a jamais réussi à faire ses preuves dans le circuit que dirige Lou Poliquin et c'est d'ailleurs lui qui avait lancé l'invitation au président de la LCQ la semaine dernière.

L'Assemblée au Sheraton Mont-Royal avait pour but de tenter de mettre fin au pillage? auquel se livrait la Ligue de Crosse du Québec. Lou Poliquin est rarement à cours d'arguments mais cette fois, il se devait au préalable de consulter les dirigeants des équipes de son circuit afin de pouvoir faire face à l'accusation de pillage portée contre son circuit. C'est la raison pour laquelle il ne s'est pas présenté.

L'Eastern Lacrosse Association (ELA) s'était plainte auprès de l'ACC du fait que les équipes de la Ligue de Crosse du Québec avaient embauché 13 joueurs junior de l'Ontario.

On a donc décidé de suspendre tous ces joueurs mais évidemment, s'ils décident de faire amende honorable, ils seront readmis dans l'ACC. Toutefois, ces joueurs pourraient alors être suspendus à leur tour par la Ligue de Crosse du Québec ce qui rendrait la situation des plus obscures.

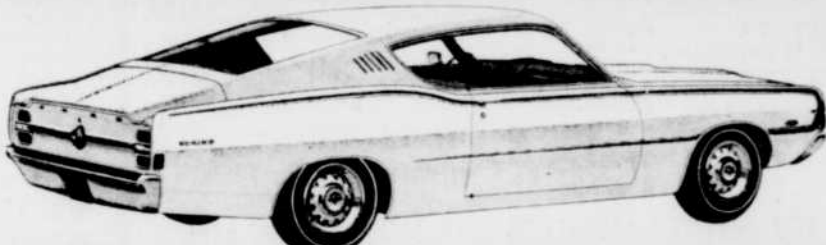
Les joueurs junior de l'Ontario qui évoluent présentement pour des équipes de la Ligue de Crosse du Québec n'ont pas été contraints par la force de signer des contrats au Québec et il serait alors ridicule de la part de l'ACC de vouloir imposer un règlement de "zonage" à un circuit qui ne possède aucune affiliation avec l'Association canadienne.

En terminant l'entretien, le président Poliquin a fait part de la tenue d'une assemblée de son circuit ce soir à Montréal.

"Si les clubs décident d'adhérer à l'ACC," a ajouté Lou Poliquin, "ils le feront sans moi car dans les circonstances actuelles, je ne suis aucunement intéressé. La crosse prend de l'importance au Québec et ce n'est pas le temps, à mon avis, d'aller se faire indiquer une ligne de conduite par l'ACC."

Il a conclu: "Nous sommes intéressés à faire table ronde pour le bien de la crosse tant et aussi longtemps que l'ACC sera intéressée à la faire et qu'elle fera les invitations en bonne et due forme."

POUR CEUX QUI AIMENT PAYER UN PEU MOINS...



ECONOMISEZ SUR CES DEMONSTRATEURS

1968 CUSTOM
V-8, no. 3242 4 portes, bleu.
NOTRE PRIX PLUS OPTIONS
AU PRIX COUTANT

\$2663.

1968 FAIRLANE
V-8, no. 3253
h-top, bleu.
NOTRE PRIX PLUS OPTIONS
AU PRIX COUTANT

\$2679.

1968 GALAXIE 500
V-8, no. 2852, DECAPOTABLE
VERTE — NOTRE PRIX PLUS OPTIONS AU PRIX COUTANT

\$3191.

1968 GALAXIE 500
V-8, no. 3244
4 portes, h-top, marron.
NOTRE PRIX PLUS OPTIONS
AU PRIX COUTANT

\$3026.

1968 FAIRLANE 500
V-8, no. 3239
h-top, bleu, turquoise
NOTRE PRIX PLUS OPTIONS
AU PRIX COUTANT

\$2762.

1968 GALAXIE 500
V-8, no. 3082, h-top, f-back, rouge.
NOTRE PRIX PLUS OPTIONS AU PRIX COUTANT

\$2974.

1968 MUSTANG
no. 3116
h-top, marron.
NOTRE PRIX PLUS OPTIONS
AU PRIX COUTANT

\$2777.

1968 CUSTOM 500
V-8, no. 3268
4 portes, verte.
NOTRE PRIX PLUS OPTIONS
AU PRIX COUTANT

\$2798.

1968 FALCON
V-8, no. 3106
Future, 4 portes, marron.
NOTRE PRIX PLUS OPTIONS
AU PRIX COUTANT

\$2687.

Plan d'achat Ford F.M.C.C. sur place
ASSURANCE, PAIEMENT VIE, ACCIDENT, MALADIE

Val Estrie

SIGNEZ :
569-9093

2615, RUE
KING OUEST

Besoin de \$3000?



Venez où l'argent se trouve!

Obtenez un supplément d'argent à Beneficial. Téléphonez... ou venez où l'argent se trouve... dès aujourd'hui. Vous serez surpris de voir combien d'argent supplémentaire vous pouvez obtenir chez Beneficial... pour vos vacances et vos dépenses estivales. Pourquoi se contenter de moins d'argent que vous ne désirez réellement? Téléphonez à Beneficial.

BENEFICIAL
FINANCE CO. OF CANADA

Prêt jusqu'à \$3000 —
Votre prêt peut être protégé par une assurance-vie

SHERBROOKE — (2 Bureaux)
• Angle des rues King et Wellington 562-2631
• 77 rue King, Ouest 569-5537
Ouvert le soir sur rendez-vous — téléphonez pour heures du soir

Pour tous genres d'ancres
consultez

J.-M. CHAILLER
ENCANTEUR BILINGUE
LICENCIÉ

Pour faire transporter vos animaux aux coopératives "Le grade" de Montréal et Princeville adressez-vous à la Coopérative de Lennoxville.

J.-M. CHAILLER 562-7744

Pour placer une
ANNONCE
CLASSÉE

CLASSEE
DANS
LA TRIBUNE
TELEPHONEZ
569-9501

K A LOUER
est, rue King, Sherbrooke.
rooke. Services d'ascenseur
é, etc. Espaces de choix.
ser au
Paul Desruisseaux.

4039

368, GRANBY, QUE.
372-1207

10420

8 9 10 11 12 13 14 15

0	0	0	0	1
0	0	1	0	0
0	0	0	1	0
1	0	0	0	1
0	0	0	1	0

5-Anagramme de toi — Etoile première & deuxième grandeur, plus brillante de la constellation Cygne — Fête d'Harmonie.

6-Etendue limite — Handeiotte

7. *Humour d'insolence* — Amc. forme de *oil*.

8. *Mourre mœure* — Erop. — Ce qui arrive au point arriéré.

9. *Anal. moure une lettre* — Douce — Exprime un choc.

10. *Personne qui entrent* — Marbure.

12. *Une si grande moure* — Moure d'effroi.

designs de certaines oeuvres — Affiches
en latin.

15— Neg. — Régimbach — Merc. en —
Avant Année

16— Neg. — Régimbach — Merc. en —
globe

17— Espace infini dans lequel se trouvent
les autres la voute du ciel
Noms des petites bestes des chéres de
la Marche.

M—Cinq lettres de l'alphabet — Q

(Solution du dernier problème)

1	T	E	S	T	M	E	P	I	A	L	E	L	A
2	A	V	I	O	N	R	O	U	G	E	N	O	N
3	A	T	R	E	S	I	L	E	V	I	T	E	
4	P	E	S	T	S	E	M	E	T	I	S		
5	E	S	T	T	O	T	B	E	R	N	E		

6 E T Y R O U E T A N I H
 7 A H E M T A N E F A
 8 G I L A B R A S T T R
 9 E T A L E U S P R O T E T
 10 E M C I T T E A T I R
 11 G E I R E L A N C E N E
 12 A L R O S S O L I S R E
 13 L U K S T A G E S V O
 14 A N O N E N E P P A
 15 E R S A S P

5-4-00

RAPPELIENT...
S'IL Y A MOINS DE
RAULE...



LES PIEDS NICKELÉS
COMPRIRENT, MAIS
TROP TARD, QU'ON NE
SONGEAIT PLUS À

LE PIRE ÉTANT
ÉVITÉ, ILS PRIRENT
DÈS LORS
L'AVENTURE
AVEC ÉLÈME

76

Bâtiments de ferme détruits par un violent incendie à Ste-Herménégilde

COATCOOK, (RR) — Un violent incendie a détruit les bâtiments de ferme de M. Jean-Marie St-James vers 9 heures samedi soir. La ferme est située à Ste-Herménégilde à quelque 12 milles de Coaticook. L'élément destructeur aurait pris naissance dans la grange et l'on est porté à croire qu'un moteur défectueux en serait la cause. La grange qui datait déjà de plusieurs années, a été consu-

Congédiement du chef Groleau: le conseil laissera la cour décider

(M. Henri Massé)

COATCOOK — M. Henri Massé, président du comité de police de la ville de Coaticook, a déclaré que le conseil municipal laissera la cour décider quant à ce qu'il adviendra de M. Gérard Groleau, chef de police de cette localité qui a reçu récemment son congédiement. M. Massé s'est refusé à tout autre commentaire concernant cette affaire.

Chronique de santé

UNE PETITE VITAMINE APPELÉE A DEVENIR UN GRAND PERSONNAGE

La Vitamine "F" a été découverte en 1929 par les savants américains G. O. Burr et M. M. Burr et largement étudiée par Evans et Lepkovsky. Classée dans le groupe des "liposolubles" (soluble dans les corps gras) cette vitamine "F" apparaît comme un mélange complexe d'acides gras éthériques supérieurs, c'est-à-dire d'acides organiques non saturés, présentant un nombre d'atomes de carbone élevé, au moins égal à dix-huit. Dans cette association on trouve plus particulièrement l'acide arachidonique, l'acide linoléique et l'acide clupanodique. Ces noms barbares cachent des éléments précieux pour notre santé, et ce qui s'en révèle au niveau de notre peau, que nous appelons: fraîcheur, éclat, velouté, teint, beauté, en un mot. Ils en cachent aussi qui sont utiles à la croissance de bébé. Ainsi la jeune épouse qui ne veut cesser d'être belle pour toujours plaire à son mari, et la jeune mère qui désire voir son enfant devenir grand et fort ont, dans la Vitamine "F", une alliée naturelle, sûre, et fidèle, qui jamais ne manque de remplir son rôle.

LA VITAMINE "F" VIENDT DU DEHORS

Il existe des "vitamines" fabriquées dans l'organisme par un "chimisme interne" dont nous parlerons plus tard, mais la vitamine "F" doit être puisée dans le monde extérieur. Notre organisme ne sait pas faire actuellement la synthèse de ce corps et ceux-ci doivent la contenir. Les sources de la vitamine "F" sont assez nombreuses, on la trouve dans le lait de femme, dans le lait de vache, dans les fruits oléagineux (gras), comme la noixette, l'aman- de, la noix et l'olive mûre (noire), et bien entendu, dans les huiles vierges extraites à froid de ces fruits et des arachides, et graines de tournesol, colza, oielette et lin. Par conséquent, une alimentation équilibrée en fruits gras variés, et en huiles vierges, sans solvant chimique, donne à l'organisme une ration suffisante en vitamine "F". Le tout était de le savoir.

SI CETTE VITAMINE VIENDT A MANQUER, GRAVES CARENES

L'absence ou l'insuffisance de la vitamine "F" se manifeste par des troubles de carence variés, au niveau de la peau, dérangeant la production ou sébum, causant de la séborrhée, des inflammations des glandes pilosebacees, et produisant acné, psoriasis, rougeurs et eczémas de toutes sortes. Le manque de vitamine "F" détermine encore des phénomènes plus graves portant sur la croissance des bébés, qui se ralentit ou s'arrête. On note aussi des formes d'acrodynie infantile qui frappe les enfants de 6 mois à 8 mois et se caractérise par une tuméfaction froide, humide et cyanotique des extrémités (mains, pieds, visage), accompagnée de prurit, de crises sudorales, de troubles nerveux (asthénie, irritabilité, tremblement, parasthésies) et de troubles cardio-vasculaires (tachycardie, hypertension). Les adultes n'en sont pas exemptés.

VITAMINE DES JEUNES FILLES, DES FEMMES, DES MÈRES ET DES BÈBES

Quelques gouttes d'huiles bien choisies dans les salades, au cours des repas, permettent d'éviter ou de traiter la séborrhée (peau grasse), les dermatoses et autres eczémas des adultes. Dans le biberon, le même traitement s'adresse au nourrisson. Les cures d'huiles spéciales sont recommandées dans l'acné de la jeunesse, les diathèses exsudatives de la quarantaine, les diverses furonculoses, les anthrax, l'érythème, l'intertrigo, les gercures, les engelures, l'herpès, l'impétigo, les lupus, le psoriasis, toutes les manifestations pruriteuses, les radiodermatites accidentelles, les sueurs de tuberculeux, etc. On peut employer les mêmes huiles pour l'usage externe en compresse sur les ulcères variqueux et plaies atones. Elles accélèrent la cicatrisation des brûlures les plus graves. Dans les cas de croissances lentes ou difficiles des bébés, le médecin sage peut associer ces "huiles" aux vitamines D et C et réaliser, sans risque, de véritables miracles. Elles atténuent la nervosité et les douleurs des extrémités. Grâce à elles, dit le Docteur G. Gay, j'ai calmé bien des bébés grognons "auxquels rien ne pouvait rendre le calme et le sourire. En sont de beauté, pour la jeune femme élégante, nous conseillons un mélange "démargariné" et onctueux, comme lait démaquillant pour le soir, et comme lait nourricier pour la nuit. Une terre d'argile très happante, avec un peu de ces "huiles", fait un masque de beauté remarquable, désincrustateur et rénovateur des tissus cutanés.

Dr. POULJOL.

(Texte fourni par Claude Dufour)

VOTRE horoscope...

Mardi, le 16 juillet 1968

21 mars au 19 avril (Le Bélier) Vous devez changer radicalement votre manière de considérer les choses et modifier certains plans établis ou élaborés. Une question délicate est débattue.

20 avril au 20 mai (Le Taureau) Il se peut qu'un nouveau sentiment ou une inclination nouvelle naisse dans votre cœur. Bonne journée pour vérifier des papiers personnels et manier la plume.

21 mai au 21 juin (Les Gémeaux) Ce n'est pas le moment de vous lancer dans des activités qui pourraient vous fatiguer. Si l'occasion se présente, projetez des rencontres amicales.

22 juin au 21 juillet (Le Cancer) Il vous faut, aujourd'hui, un maximum de diplomatie; vous aurez peut-être à rencontrer des personnages officiels ou des supérieurs influents. Une affaire s'organise.

22 juillet au 21 août (Le Lion) Les configurations planétaires favorisent le côté professionnel de votre existence. Vous pouvez prendre des décisions profitables.

22 août au 22 septembre (La Vierge) Soyez attentifs aux conditions qui se présentent autour de vous et qui risquent d'affecter votre budget. La chance vous favorise aujourd'hui dans les démarches et les contacts personnels.

2 septembre au 21 octobre (La Balance) Il se peut que vous ayez à trancher des problèmes ou des difficultés intéressantes; la vos familiers. Faites-le de bon cœur. Des préparatifs vous ferez des voyages, agréables mettent en retard.

22 octobre au 21 novembre (Le Scorpion) Si vous avez à vous occuper de vos comptes personnels, ou, si vous voulez obtenir d'autrui des avantages financiers, faites-le nécessaire au début de la matinée.

22 novembre au 21 décembre (Le Sagittaire) Si vous voulez passer une agréable journée, ne tenez pas compte de l'opposition que vous rencontrerez autour de vous. On vous communique une nouvelle importante.

22 décembre au 20 janvier (Le Capricorne) Ne cultivez pas trop d'illusions. Soyez plus attentif aux propos d'autrui. Soyez prudent; vous courez un risque de perdre de l'argent.

21 janvier au 19 février (Le Verseau) La solitude que vous désirez en ce moment ne vous convient pas. Vous pouvez occuper une place plus importante dans votre milieu. La chance passe près de vous.

20 février au 20 mars (Les Poissons) Grâce à de bons aspects planétaires, vous obtiendrez un avantage qui vous permettra de vous libérer d'un souci. Cependant, ne prenez pas trop au sérieux des promesses qui pourront vous être faites.

Si c'est aujourd'hui votre anniversaire, Vous êtes peu optimiste, et, pourtant, vous êtes souvent porté à courir des risques. Vous avez de nombreuses et grandes ambitions. Ordinairement, vous aimez l'ordre, la tranquillité, la vie que vous ne vous ordonnez. Dans la vie, ayez à trancher des problèmes ou des difficultés intéressantes; la vos familiers. Faites-le de bon cœur. Des préparatifs vous ferez des voyages, agréables mettent en retard.

Un père de famille se noie en essayant de sauver sa fillette

VICTORIAVILLE, (ML) — Un père de famille de 35 ans, M. Joseph Dusseault, de la route rurale 2 à Victoriaville, se noie hier soir vers 6 heures en essayant de sauver sa fillette Renée, 4 ans, qui a également perdu la vie lors de cette double noyade. La tragédie est survenue à 5h. 45 précises. A ce moment, la fillette de 4 ans se baignait en compagnie d'une amie de la famille Mlle Diane Poulin, âgée d'environ une quinzaine d'années. En proie à un malaise, la jeune gardienne a lâché l'enfant dont elle avait la garde et a appelé à l'aide. Un témoin de la scène non identifié, s'est immédiatement jeté à l'eau et a réussi à sauver la jeune Poulin. Le père de la fillette de 4 ans, M. Dusseault s'est également jeté à l'eau pour venir en aide à sa fillette mais des témoins oculaires l'ont vu s'enfoncer sans pouvoir secourir son enfant. Témoin impuissant Les autres membres de la famille dont la mère ont été les témoins impuissants de ce drame. Un employé du filtre municipal situé à proximité du lieu de la tragédie sur la rivière Bullstrode a immédiatement communiqué avec la station de police. Le sergent Dauphinais, qui était de faction, a immédiatement mandé sur les lieux les ambulances. Desrochers et Marcoux. Les constables Perreault et Couture de la police municipale ont aidé à sortir les corps de l'eau. C'est en vain que l'on a essayé de les ramener même après leur transport à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Cette double noyade est le premier accident de l'onde signalé depuis le début de la saison estivale dans les Bois-Francs.

Fin de semaine tragique dans la région de l'amiante: trois morts

THETFORD MINES, (B.F.) — La région de l'amiante est en voie d'accumuler un bilan fort peu enviable au chapitre des tragédies routières, depuis le début de la présente saison estivale. La dernière fin de semaine demeurera certes parmi les plus catastrophiques, puisqu'elle a fait, dans la région immédiate de Thetford, trois morts et cinq blessés. Les victimes sont Mme Henri-Louis Grondin, 34 ans, mère de six enfants, domiciliée dans le rang "A" de Thetford-Sud; MM. Jean-Claude Fortier, 24 ans, étudiant en psychologie, fils de M. Alfred Fortier, de Black Lake, et André Thivierge, 20 ans, fils de M. et Mme Lionel Thivierge, du 1046 Avenue Labbé, à Thetford Mines. Les blessés sont MM. Claude Sheinck, 22 ans, fils de M. et Mme Léonard Sheinck, du 588, 10e rue, à Thetford Mines et Nelson Bergeron, 19 ans, fils de M. et Mme Léopold Bergeron, demeurant au 373 rue St-Denis, à Thetford Mines, occupants de la voiture de M. André Thivierge; Denis Roy, fils de M. et Mme Patrick Roy, et Robert Poulin, fils de Mme Charles-Henri Poulin, domiciliés sur la rue St-Henri, à Thetford Mines, et Rosaire Vachon, du rang "A".

M. Jean-Claude Fortier était à sa dernière année d'études en psychologie à l'université Laval de Québec. Il avait acheté, il y a à peine deux semaines la voiture qu'il conduisait au moment de la tragédie. On sait que la victime a été heurtée de plein front par l'auto de M. Guy Roy, domicilié sur la rue Notre-Dame, à Black Lake, soit en face de la résidence du disparu. Cette collision s'est produite à l'intersection du 10e rang d'Irlande et de la route No 1, dans la municipalité de Rivière-Blanche vers 11h.15 vendredi soir.

Outre son père, M. Alfred Fortier, le jeune homme laisse dans le deuil ses frères et sœurs, MM. et Mmes Denis Roy, (Lucille), Jean-Paul Thivierge (Sollange), de Thetford Mines, Rodolphe Fortier, bijoutier, de Black Lake; Sr Gertrude Fortier, des Srs de la Charité de St-Louis; MM. et Mmes Fernand Fortier, de Thetford Mines, Gaétan Fortier, de Québec, M. Renald Fortier, de Montréal; Mlle Lisette Fortier, de Québec; Mlle Claudette Fortier et M. Jocelyn Fortier, de Black Lake.

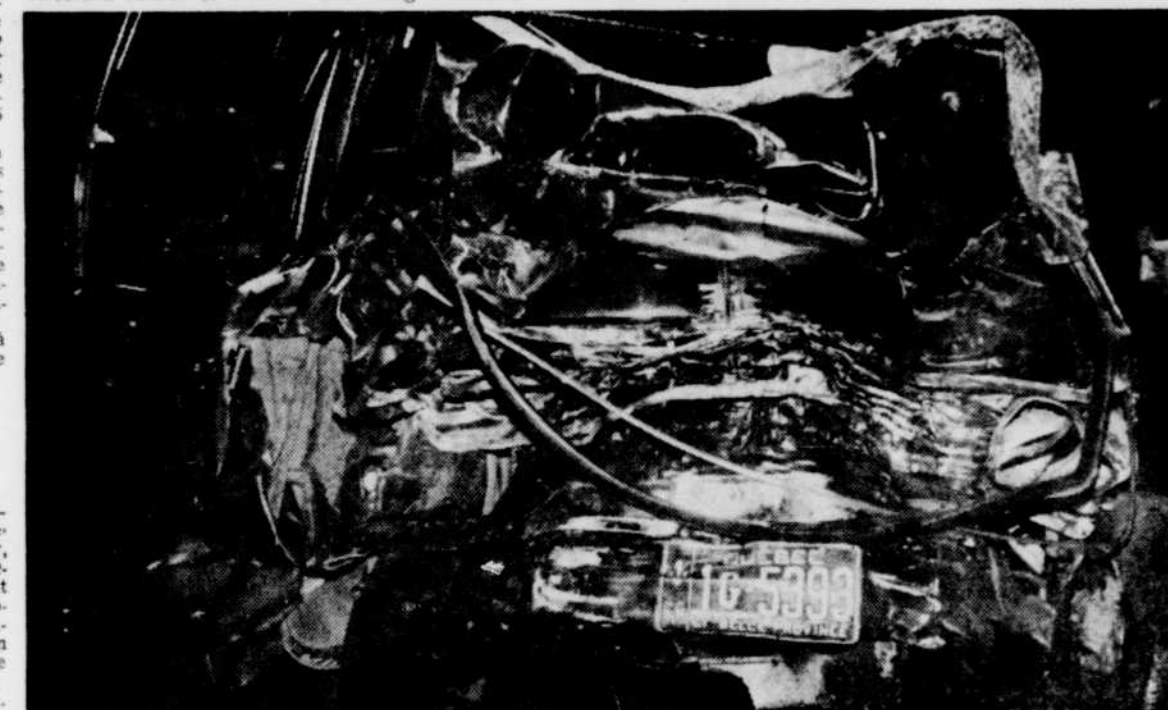
Moto vs Auto

Le rang "A" a été la scène d'une troisième collision samedi soir, impliquant une motocyclette conduite par M. Denis Roy, accompagné de M. Robert Poulin, et une automobile conduite par M. Rosaire Vachon. M. Roy souffre d'une fracture à un pied, tandis que les autres personnes



Jean-Claude Fortier

concernées dans l'accrochage s'en sont tirées avec des blessures légères. C'est l'ambulance de la maison Lavallières et Fils qui s'est rendue sur les lieux.



TOMBEAU D'UN UNIVERSITAIRE DE 24 ANS — C'est dans ce macabre amoncellement de débris que fut retiré avec le concours de torches à acétylène, le cadavre de M. Jean-Claude Fortier, 24 ans, tué raide sur la fin de la soirée de vendredi dernier, à l'intersection de la route 1 et du 10e rang d'Irlande, à la sortie de Thetford Mines.

La victime, fils de M. Alfred Fortier, de Black Lake, était étudiant en psychologie à l'université Laval. Sa voiture a été heurtée de plein front par une auto conduite par M. Yvon Roy, également de Black Lake. (Photo La Tribune, Thetford Mines)

... dont deux dans le même rang



M. André Thivierge

Les circonstances qui ont entouré le drapage de M. Thivierge n'ont pas encore été déterminées. Une fois après avoir pris l'accotement de la route le véhicule a fait une embardée dans le champ voisin, pour finalement s'arrêter sur le côté. Au cours de cette trajectoire, M. Thivierge fut projeté hors de son véhicule, et l'on présume que c'est à ce moment qu'il s'occasionna les blessures qui devaient entraîner sa mort.

Un autre passager a également été retrouvé dans le champ, cependant que le troisième occupant était demeuré dans l'auto, qui prit feu peu après. Les blessés ont été conduits à l'hôpital St-Joseph par l'ambulance de la maison Georges-Henri Cloutier. Les trois jeunes gens se dirigeaient vers le lac St-François, revenant des lieux de la tragédie qui venait de provoquer la mort de M. Jean-Claude Fortier, de Black Lake.

M. André Thivierge était à l'emploi du service clérical de l'Asbestos Corporation Ltd. et membre de l'Harmonie de Thetford; autrefois l'Union Musicale, depuis 1962. En '66, après un séjour dans l'armée, il fréquenta durant un an et demi l'école de musique de Victoria, en Colombie canadienne, se spécialisant dans l'étude de la clarinette.

Outre ses parents, M. et Mme Lionel Thivierge (Thérèse Gilbert), il laisse une sœur et un frère, Mlle Louise et Claude Thivierge de Thetford Mines; de même que de nombreux oncles et tantes, et autres parents. C'est la deuxième fois en sept mois que la famille de M. et Mme Thivierge est affligée par le deuil, ayant perdu une fillette en décembre dernier.

André Gendron, 18 ans, de Mont-Royal, dans la collision de deux voitures sur la route 9-B à l'entrée du pont Mercier.

Marcel Gagnon, 30 ans, de Montréal, brûlé vif dans la cabine de son camion-remorque à la suite d'un accident sur la route 2 près de Lavallière.

Jocelyn Latour, trois ans, de Verdun, noyé dans une piscine située sur le terrain d'un oncle à Pont-Viau, Lavall.

Dimanche André Gendron, 18 ans, de Mont-Royal, dans la chute Darwin, de la rivière Ouareau, à Rawdon, comté de Montcalm.

Marcel Camphaigne, 21 ans, de Cap-de-la-Madeleine, dans sa voiture a capoté en bordure du rang Saint-Charles, à Pointe-du-Lac, 10 milles au sud-ouest de Trois-Rivières.

Daniel Boucher, 11 ans, d'Évain, comté de Témiscamingue, happé par une voiture près de Arntfield, du même comté.

Ginnaro De Cubellis, 16 ans, de Montréal, noyé sur la rivière des Prairies.

Sylvain Brodeur, neuf ans, de Saint-Césaire comté de Rouville, noyé au Domaine du rêve, près de Saint-Angèle-de-Monnoir, Léo Letarte, 19 ans, d'Outremont, noyé dans le lac Gravel près de Mont-Laurier, situé à environ 110 milles au nord-ouest de Montréal.

Clarence Pelletier, 22 mois, happé par une voiture alors qu'elle traversait la rue près de sa demeure à village Bellevue en Gaspésie.

Marcel Boulianne, 40 ans, de Montréal, lorsque la voiture qu'il occupait a fait une embardée sur la route 54 à Latourrière, 90 milles au nord de Québec.

James Morrison, 29 ans, de Cap-de-la-Madeleine, N.B., lorsque sa voiture a capoté en bordure du rang Saint-Charles, à Pointe-du-Lac, 10 milles au sud-ouest de Trois-Rivières.

Ernest Boesh, d'âge inconnu, de Lachute, quand sa motocyclette est entrée en collision avec une auto sur la route 31 près de Lachute.

André Gignac, 16 ans, de ville Mont-Royal, dans la collision de deux voitures sur la route 9-B à l'entrée du pont Mercier.

Marcel Gagnon, 30 ans, de Montréal, brûlé vif dans la cabine de son camion-remorque à la suite d'un accident sur la route 2 près de Lavallière.

Jocelyn Latour, trois ans, de Verdun, noyé dans une piscine située sur le terrain d'un oncle à Pont-Viau, Lavall.

Dimanche André Gendron, 18 ans, de Mont-Royal, dans la chute Darwin, de la rivière Ouareau, à Rawdon, comté de Montcalm.

Marcel Camphaigne, 21 ans, de Cap-de-la-Madeleine, dans sa voiture a capoté en bordure du rang Saint-Charles, à Pointe-du-Lac, 10 milles au sud-ouest de Trois-Rivières.

Daniel Boucher, 11 ans, d'Évain, comté de Témiscamingue, happé par une voiture près de Arntfield, du même comté.

Ginnaro De Cubellis, 16 ans, de Montréal, noyé sur la rivière des Prairies.

Sylvain Brodeur, neuf ans, de Saint-Césaire comté de Rouville, noyé au Domaine du rêve, près de Saint-Angèle-de-Monnoir, Léo Letarte, 19 ans, d'Outremont, noyé dans le lac Gravel près de Mont-Laurier, situé à environ 110 milles au nord-ouest de Montréal.

Clarence Pelletier, 22 mois, happé par une voiture alors qu'elle traversait la rue près de sa demeure à village Bellevue en Gaspésie.

Marcel Boulianne, 40 ans, de Montréal, lorsque la voiture qu'il occupait a fait une embardée sur la route 54 à Latourrière, 90 milles au nord de Québec.

James Morrison, 29 ans, de Cap-de-la-Madeleine, N.B., lorsque sa voiture a capoté en bordure du rang Saint-Charles, à Pointe-du-Lac, 10 milles au sud-ouest de Trois-Rivières.

Ernest Boesh, d'âge inconnu, de Lachute, quand sa motocyclette est entrée en collision avec une auto sur la route 31 près de Lachute.

André Gignac, 16 ans, de ville Mont-Royal, dans la collision de deux voitures sur la route 9-B à l'entrée du pont Mercier.

Marcel Gagnon, 30 ans, de Montréal, brûlé vif dans la cabine de son camion-remorque à la suite d'un accident sur la route 2 près de Lavallière.

Jocelyn Latour, trois ans, de Verdun, noyé dans une piscine située sur le terrain d'un oncle à Pont-Viau, Lavall.

Décès

LUCIEN CHARRON, directeur de funérailles, 25, rue Wellington, 161-40-4141. ARCHAMBAULT — Les funérailles de M. Léonide Archambault, époux de Hilda, décédé subitement à l'âge de 49 ans, auront lieu mercredi, le 17 juillet. La dépouille sera exposée aux salons funéraires Lucien Charron, 25, rue Wellington. L'heure sera annoncée demain.

LA CITE DES VRAIS FUNERAIRES — Les funérailles de M. Robert et Marc Brien, propriétaires 297, rue King, 161-54-9727. REGIN — Les funérailles de Mme Yvette Tremblay, née Yvette Couture, demeurant au 241, Galt court, décédée à l'âge de 61 ans, auront lieu lundi, le 15 juillet. Le convoi funéraire quittera les salons funéraires Brien, 716, rue Sherbrooke, à 10h. Le service sera chanté à 11 heures. Inhumation au cimetière St-Michel.

PAQUIN ET PAQUIN, succursale de Cookshire, 161-831-2323-831-2375, East Angus. DOYON — Les funérailles de M. Joseph Doyon, époux de Marie-Louise Leard, demeurant à Cookshire, décédé à l'âge de 85 ans, auront lieu lundi, le 15 juillet 1968. Le convoi funéraire quittera le salon mortuaire Paquin et Paquin, de Cookshire, à 10h. Le service sera rendu à l'église St-Camille de Cookshire, où le service sera chanté à 11 heures. Inhumation au cimetière de même nom.

CENTRE FUNERAIRE GERARD MONFETTE INC., 21, Bowen St., 161-54-9727. DOYON — Les funérailles de Mme Vve Wilfrid Doyon, née Rachelle Doyon, épouse de M. Doyon, décédée à l'âge de 55 ans, auront lieu lundi, le 15 juillet. Le convoi funéraire quittera les salons funéraires Doyon, 106, St-Joseph, à 10h. Le service sera rendu à l'église St-Paul, où le service sera chanté à 11 heures. Inhumation au cimetière St-Michel.

ARTHUR BELSLE INC., 307, rue Sherbrooke, 161-54-8444. JETTE — Les funérailles de M. Fernand Jette, 264, rue de la Grande-Prairie, décédé à l'âge de 48 ans, auront lieu lundi, le 15 juillet. Le convoi funéraire quittera les salons funéraires Jette, 264, rue de la Grande-Prairie, à 10h. Le service sera rendu à l'église St-Paul, où le service sera chanté à 11 heures. Inhumation au cimetière St-Michel.

LEO-PAUL LEDOUX, succursale de Cookshire, 161-831-2323-831-2375. KINGLAND — Les funérailles de M. Edgar James Kingland, juge de paix, ancien maire de la cité de St-Joseph, époux de Marguerite Blinier, demeurant au 138, rue Victoria, décédé à l'âge de 85 ans, auront lieu lundi, le 15 juillet. Le convoi funéraire quittera les salons funéraires Léo-Paul Ledoux, 15, rue Sherbrooke, à 10h. Le service sera rendu à l'église St-Paul, où le service sera chanté à 11 heures. Inhumation au cimetière de même nom.

DURANLEAU ET JALBERT LIMITEE, 337, King St., 161-54-5555. François et Johnny Rabi, propriétaires. LACHANCE — Les funérailles de Mme Jacques Lachance, née Colette Lachance, demeurant au 138, rue Victoria, décédé à l'âge de 85 ans, auront lieu lundi, le 15 juillet. Le convoi funéraire quittera les salons funéraires Duranleau et Jalbert, 337, King St., à 10h. Le service sera rendu à l'église St-Paul, où le service sera chanté à 11 heures. Inhumation au cimetière de même nom.

GERARD BRIEN ET FILS INC., 229, Boul. Queen Nord, 161-78-7844. LEBLANC — Les funérailles de Mme Vve Édouard Leblond, née Octavie Lachance, demeurant au 171, rue Palais, décédée à l'âge de 73 ans, auront lieu lundi, le 15 juillet. Le convoi funéraire quittera les salons funéraires Germain Brien & Fils au 225, Boul. Queen Nord, à 10h. Le service sera rendu à la Basilique St-Michel où le service sera chanté à 11 heures. Inhumation au cimetière St-Michel.

ROBES POUR DAMES

Poignures régulières et demi-mallées. Prix raisonnables. Geo. Kandaloff Co. 254 — 262 KING O. 562-9861

Les victimes de la fin de semaine dans le Québec

Samedi: Vital Labrie, 18 ans, de Saint-Léon-de-la-Grande, comté de Matapédia, happé par une automobile dans le rang 3 de la même localité, située à environ 350 milles au sud-ouest de la capitale.

Gratien Bouchard, 11 ans, du Lac Becheville, au Lac-Saint-Jean, noyé dans la piscine Belle-Vie, à Saint-François.

Charles-Edouard Palmer, 18 ans, de Lafiche, atteint d'une balle de baseball sur la tempe gauche au cours d'une joute entre amis.

Gilles Fournier, 19 ans, de Limbourg, comté de Gatineau, quand son auto a dérapé sur la route No 1, contre un arbre près de Sainte-Thérèse de Gatineau.

Ernest Boesh, d'âge inconnu, de Lachute, quand sa motocyclette est entrée en collision avec une auto sur la route 31 près de Lachute.

André Gignac, 16 ans, de ville Mont-Royal, dans la collision de deux voitures sur la route 9-B à l'entrée du pont Mercier.

Marcel Gagnon, 30 ans, de Montréal, brûlé vif dans la cabine de son camion-remorque à la suite d'un accident sur la route 2 près de Lavallière.

Jocelyn Latour, trois ans, de Verdun, noyé dans une piscine située sur le terrain d'un oncle à Pont-Viau, Lavall.

Dimanche: André Gendron, 18 ans, de Mont-Royal, dans la chute Darwin, de la rivière Ouareau, à Rawdon, comté de Montcalm.

Marcel Camphaigne, 21 ans, de Cap-de-la-Madeleine, dans sa voiture a capoté en bordure du rang Saint-Charles, à Pointe-du-Lac, 10 milles au sud-ouest de Trois-Rivières.

Daniel Boucher, 11 ans, d'Évain, comté de Témiscamingue, happé par une voiture près de Arntfield, du même comté.

Ginnaro De Cubellis, 16 ans, de Montréal, noyé sur la rivière des Prairies.

Sylvain Brodeur, neuf ans, de Saint-Césaire comté de Rouville, noyé au Domaine du rêve, près de Saint-Angèle-de-Monnoir, Léo Letarte, 19 ans, d'Outremont, noyé dans le lac Gravel près de Mont-Laurier, situé à environ 110 milles au nord-ouest de Montréal.

Clarence Pelletier, 22 mois, happé par une voiture alors qu'elle traversait la rue près de sa demeure à village Bellevue en Gaspésie.

Marcel Boulianne, 40 ans, de Montréal, lorsque la voiture qu'il occupait a fait une embardée sur la route 54 à Latourrière, 90 milles au nord de Québec.

James Morrison, 29 ans, de Cap-de-la-Madeleine, N.B., lorsque sa voiture a capoté en bordure du rang Saint-Charles, à Pointe-du-Lac, 10 milles au sud-ouest de Trois-Rivières.

Ernest Boesh, d'âge inconnu, de Lachute, quand sa motocyclette est entrée en collision avec une auto sur la route 31 près de Lachute.

André Gignac, 16 ans, de ville Mont-Royal, dans la collision de deux voitures sur la route 9-B à l'entrée du pont Mercier.

Marcel Gagnon, 30 ans, de Montréal, brûlé vif dans la cabine de son camion-remorque à la suite d'un accident sur la route 2 près de Lavallière.

Jocelyn Latour, trois ans, de Verdun, noyé dans une piscine située sur le terrain d'un oncle à Pont-Viau, Lavall.

Récupérant au son de la musique, Johnson songe à la province...

QUEBEC. (Par Claude Dery) — Le premier ministre quittera l'Institut de cardiologie Laval, de Ste-Foy au début de la semaine pour entreprendre une période de convalescence de cinq semaines.

L'information a été transmise par le vice-premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, qui dirige le gouvernement depuis le 3 juillet dernier, date où M. Daniel Johnson fut hospitalisé à la suite d'une crise cardiaque mineure.

Mais d'autres sources d'information nous ont appris que M. Johnson devient un patient "vraiment impatient".

Avant récupéré très rapidement, le premier ministre tempête à l'Institut pour quitter les lieux le plus rapidement possible. Les quelques hauts fonctionnaires qui l'ont approché sur demande, précisent que M. Johnson ne cesse de se préoccuper du parlement et des grands problèmes de l'heure en dépit du fait que les médecins cardiologues traitants, MM. Yves Morin et Réginald Johnson, lui refusent tout travail.

Au son de la musique

Depuis le 5 juillet, toutefois, on accorde à M. Johnson le loisir de lire des journaux mais "prisonnier" dans une chambrette très réduite aux murs blancs et nus, le premier ministre s'ennuie. Aussi a-t-il réussi à convaincre ses médecins de lui octroyer le loisir d'écouter la musique et un tourne-disque lui procure des heures de détente à journée longue. Des sa sortie de l'hôpital, M. Johnson se rendra à Montréal et St-Pie de Bagot pour sa convalescence mais il n'est pas écarté qu'il opte pour un autre endroit gardé secret pour mieux récupérer.

Partage des pouvoirs

Au cours de la conférence de presse, M. Bertrand a convenu de la nécessité pour le premier ministre de déléguer son autorité car autrement il risque une rechute. Toutefois, M. Bertrand explique que M. Johnson n'a jamais gouverné seul mais, largement, il partageait les responsabilités des tâches entre ses collègues du conseil des ministres. De plus en plus, la besogne s'alourdit sur les épaules du premier ministre québécois. Même M. Jean Lesage éprouva cette fatigue qui devait le conduire, lui aussi, à l'hôpital, quelques jours après les élections (fatidiques pour son parti) du 5 juin 1966.

M. Bertrand constate que les sessions parlementaires sont extrêmement épuisantes pour tous les ministres et députés à tel point que les santes s'ébranlent. D'où nécessité urgente de moderniser tout l'appareil administratif parlementaire aussi bien à l'Assemblée législative qu'à l'extérieur. Il faudra également multiplier les comités de ministres pour décharger les responsabilités du premier ministre.

Réformes en profondeur

Du reste M. Bertrand se dit assuré d'obtenir l'assentiment de l'opposition pour entreprendre, dès l'automne, des négociations sérieuses afin de réformer en profondeur tout le système parlementaire. Déjà deux rapports du comité des règlements sont connus, même s'ils n'ont pas été déposés en Chambre basse mais n'ont frent pas les solutions requises pour assurer des réformes en profondeur. C'est au comité de la constitution qui se réunira au parlement le 15 août que l'on abordera plus sérieusement ces réformes et même l'étude d'une nouvelle constitution pour le Québec. M. Bertrand estime que si l'on parvient à écarter des débats la partisanerie et le recours aux vieux mythes, l'on aura déjà fait un grand pas vers une meilleure administration provinciale.

A Regina

Tandis que M. Johnson poursuit sa convalescence, le vice-premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand représentera le Québec à la conférence interprovinciale qui se déroulera à Regina au tout début du mois d'août, alors que l'on discutera à l'échelon des premiers ministres, des problèmes concernant la fiscalité, le rapport de la commission Lau-
rendeau-Dunton sur le bilinguisme, le transport interprovincial et l'éducation. M. Bertrand quittera Québec le 31 juillet en compagnie de M. Claude Morin, sous-ministre aux Affaires intergouvernementales et Louis Bernard, attaché aux Recherches au même ministère, et sera de retour le 4 août.

Les vacances

Plusieurs ministres bénéficieront de quelques jours de vacances tout prochainement. M. Bertrand lui-même prendra congé du parlement la semaine prochaine et M. Maurice Bellemare (Travail) deviendra premier ministre intérimaire pour cette période. M. Bellemare incidemment représentera le gouvernement à l'inauguration du Bureau de la Commission d'Aménagement de l'Est à Rimouski, le 18 juillet, en compagnie de MM. Clément Vincent (Agriculture), Jean-Paul Cloutier (Santé, Famille et Bien-Être) et Gabriel Loubier (Tourisme, Chasse et Pêche). Tous les députés de la péninsule gaspésienne sont aussi invités à cette inauguration.

D'autre part, durant les vacances de M. Paul Dozois, M. Armand Russell (Travaux publics) occupe le fauteuil du ministre intérimaire des Finances. De même aussi M. Armand sera ministre intérimaire de la Justice durant l'absence de M. Bertrand tandis que M. Jean-Marie Morin (ministre au Haut commissariat des sports et loisirs) sera ministre intérimaire de l'Éducation durant la vacance de M. Jean-Guy Cardinal.

AH, NON!

Ne manquez pas ça!

Ne manquez pas le solde d'été d'un bout à l'autre du magasin Au Bon Marché, débutant mercredi, à 9h. a.m. Ah, non! ne manquez pas ces achats. Ah, non! ne manquez pas ces valeurs en toilettes de grève, de rue et de jour, pour dames et juniors. Ah, non! ne manquez pas ces aubaines pour enfants et pour hommes. Chaque plancher, chaque rayon participe à l'événement. Alors, vous voulez remettre à plus tard... passer outre à cette vente... ou magasiner à une autre occasion.

Ah, non! ne faites pas ça!

Au Bon Marché

La vente-bousculade, d'été, au Bon Marché, débute mercredi. Voyez le journal de demain pour autres excitantes nouvelles.